



# Bulletin Officiel

N°6863 Mercredi 17 mai 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ASSURANCES BIAT	3
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.	4
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE VIE CARTE VIE	5
DELICE HOLDING –DH–	6
NEW BODY LINE	7
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	8

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ASSURANCES BIAT	9
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.	11
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE VIE CARTE VIE	13
DELICE HOLDING –DH–	15
NEW BODY LINE	18

### ASSEMBLEE ELECTIVE

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES	20
--	----

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	21
FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS	21
FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE	22

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOMOCER : APPEL A CANDIDATURE	23
-------------------------------	----

**AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

SNMVT-MONOPRIX	28
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	34

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

CIL 2023-1	40
------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	45
---------------------------------------	----

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE
- TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-

**ANNEXE III**

**ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE VIE CARTE VIE
- DELICE HOLDING –DH– (INDIVIDUELS)
- DELICE HOLDING –DH– (CONSOLIDÉS)
- EURO –CYCLES (INDIVIDUELS)
- EURO –CYCLES (CONSOLIDÉS)
- MAC HORIZON 2022 FCP
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Assurances BIAT**

**Siège Social :** Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le jeudi 15 juin 2023 à 9h30**, au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2022.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022.
- 3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2022.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2022.
- 7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2022.
- 8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022.
- 9) Nominations d'Administrateurs.
- 10) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le : Président du Conseil, les Administrateurs, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.
- 11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

---

2023 – AS – 0665

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE C.A.R.T.E.**  
**Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPÉENNE C.A.R.T.E, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 07 juin 2023 à 10h00** au siège social de la Société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;
3. Approbation de conventions réglementées ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Réaffectation de réserves ;
6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;
7. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2022 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2022 ;
8. Renouvellement des mandats des administrateurs ;
9. Fixation des jetons de présence et de la rémunération du comité d'audit interne ;
10. Pouvoirs ;

---

2023 – AS – 0666

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie CARTE VIE**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 17/04/2023 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire **le 07 Juin 2023 à 09 H** au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022.
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Nomination des administrateurs ;
- 7- Nomination du commissaire aux comptes ;
- 8- Pouvoirs.

---

2023 – AS – 0667

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DELICE HOLDING – DH – SA**

Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra **le jeudi 08 juin 2023 à 10 heures** à l'Immeuble « JOUMANA » sis à la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
3. Approbation des conventions réglementées ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
8. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
9. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

**Observations :**

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA « DH ».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'Assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.

Tous les documents concernant l'Assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi en consultation et téléchargeable via le site web : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs).

Les mêmes documents ci-dessus cités sont mis à la disposition des actionnaires tout au long de la période fixée par la loi au siège social de la société.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**NEW BODY LINE**  
**SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu **le jeudi 22 juin 2023 à 10h00** au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.
2. Lecture des états financiers et les rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2022.
5. Distribution des dividendes au titre de l'exercice 2022.
6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008  
Siège social : Rue Hédi Nouira- 1030 Tunis

**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le vendredi 26 mai 2023 à 09H**, au siège social de la société sise à rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12. 2022;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2022;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Pouvoir pour formalité.

**NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.**

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****Assurances BIAT****Siège Social :** Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Assurances BIAT publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 Juin 2023.

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2022 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2022, qui s'élève à **19 565 700,383 dinars** majoré du report à nouveau de **9 091 175,392 dinars**, soit au total **28 656 875,774 dinars**, comme suit :

<b>Projet de distribution de Dividendes</b>
---

<i>Projet d'affectation des résultats</i>	<i>A2022</i>
<b>Bénéfice Net</b>	<b>19 565 700.383</b>
<b>Report 2020</b>	<b>9 091 175.392</b>
<b>Total</b>	<b>28 656 875.774</b>
<b>Réserves légales (5%)</b>	<b>-</b>
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>28 656 875.774</b>
<b>Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)</b>	<b>4 000 000.000</b>
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>24 656 875.774</b>
<b>Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)</b>	<b>600 000.000</b>
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>24 056 875.774</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>8 580 000.000</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>15 476 875.774</b>

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires, au titre de l'exercice 2022, à **huit million cinq-cents quatre-vingt mille dinars (8 580 000,000 TND)**, soit un dividende unitaire brut de trente-neuf dinars (**39 TND**) par action.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2022, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2022, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Cinquième Résolution :**

Après avoir constaté l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

- **La BIAT représentée par M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**
- **M. Sami HACHICHA**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de

.....

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

**Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Septième Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.****Siège Social :** Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 07 Juin 2023.

**Première résolution :**

Après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2022 , les actionnaires approuvent lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils leurs sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Deuxième résolution :**

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, les actionnaires approuvent les conventions réglementées objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Troisième résolution :**

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 1 479 150,000 Dinars des réserves facultatives distribuables en franchise d'impôts constituées au 31/12/2013 aux résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire net de l'exercice 2022, qui s'élève à 10 007 762,904 Dinars, tel que proposé par le conseil d'administration, comme suit:

<b>Bénéfice 2022</b>	10 007 762,904
+ Report à nouveau antérieur	2 047 373,728
+ Résultat reportés provenant des réserves facultatives en franchise de la RAS	1 479 150,000
<b>Premier reliquat</b>	<b>13 534 286,632</b>
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponibles	3 750 000,000
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>9 784 286,632</b>
- Réserves pour Fonds social	400 000,000
<b>Troisième reliquat</b>	<b>9 384 286,632</b>
- Dividendes à servir aux PM prélevés sur le bénéfice 2022	1 520 850,000
- Dividendes à servir aux PP (distribuables en franchise de la RAS)	1 479 150,000

<b>Quatrième reliquat</b>	<b>6 384 286,632</b>
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	4 000 000,000
<b>Cinquième Reliquat</b>	<b>2 384 286,632</b>
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	2 384 286,632

Soit un dividende de 1,200 Dinar par actions ou certificats d'investissements.

1 520 850,000 Dinars provenant des résultats de l'année 2022 à servir aux personnes morales et 1 479 150,000 Dinars qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des réserves facultatives figurant au bilan de la société au 31/12/2013 et non soumises à la retenue à la source en application de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30/12/2013 et portant loi de finance 2014 à servir aux personnes physiques.

La mise en paiement s'effectuerait le .....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **Sixième résolution :**

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité de la société CARTE ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2022, les actionnaires approuvent le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils leurs sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Hassine DOGHRI
- Monsieur Christian HUYGHUES DESPOINTES
- Monsieur Radhi MEDDEB
- Monsieur Frédéric FLEJOU
- Monsieur Mourad DOGHRI
- La Société S.E.P.C.M représentée par Monsieur Néjib DOGHRI
- L'Union Tunisienne de Participation

Arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **Huitième résolution :**

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer un montant net de cent douze mille cinq cent (112 500) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société au titre de l'exercice 2022. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée générale ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente-sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets au titre de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **Neuvième résolution :**

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au représentant légal à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie CARTE VIE**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 07 Juin 2023.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2022 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **10 495 383,302 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2022</i>	<i>10 495 383.302</i>
<i>Report à nouveau antérieur</i>	<i>14 834 607.722</i>
<b><i>Bénéfice distribuable</i></b>	<b><i>25 329 991.023</i></b>
<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement</i>	<i>4 563 619.000</i>
<i>Réserve pour fonds social</i>	<i>100 000.000</i>
<i>Réserves facultatives</i>	<i>10 000 000.000</i>
<i>Dividendes (2,667 dinars par action)</i>	<i>4 000 000.000</i>
<b><i>Report à nouveau</i></b>	<b><i>6 666 372.023</i></b>

La date de mise en paiement des dividendes est le .....

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de quatre-vingt-deux mille Dinars (82 000) au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à quinze mille Dinars (15 000) nets.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :

- COFITE SICAF
- Monsieur Hassine DOGHRI
- Monsieur Roger Vander Haeghen
- Monsieur Christian Huyghues Despointes

arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

- COFITE SICAF
- Monsieur Hassine DOGHRI
- Monsieur Roger Vander Haeghen
- Monsieur Christian Huyghues Despointes

en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du cabinet Commissariat Management Conseil « CMC », commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « CMC » en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

La société DELICE HOLDING SA publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 juin 2023.

**PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé**

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** sans réserve lesdits rapports.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**DEUXIEME RESOLUTION : Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés**

Après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA « DH » et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2022.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat ;**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2022 :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>23 926 803</b>
<b>Report à Nouveau 2021</b>	<b>32 479</b>
<b>Résultat disponible</b>	<b>23 959 282</b>
<b>Réserve Légale</b>	<b>(1 197 964)</b>
<b>Bénéfice Distribuible</b>	<b>22 761 318</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>21 962 905</b>
<b>Résultats reportés</b>	<b>798 413</b>

L'Assemblée Générale des Actionnaires, décide de distribuer un dividende en numéraire de **0,400 dinars** par action, au titre de l'exercice 2022.

**La mise en paiement sera effectuée le .....2023.**

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**CINQUIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**SIXIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des Administrateurs, au titre de l'exercice 2022, à la somme globale et annuelle de **60 000 Dinars**, nette de la retenue à la source.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**SEPTIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne, au titre de l'exercice 2022, à la somme globale et annuelle de **52 000 Dinars**, nette de la retenue à la source.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**HUITIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales, concernant les fonctions occupées par les Administrateurs, le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints, dans d'autres sociétés.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**NEUVIEME RESOLUTION : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions**

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre les actions propres de la société constituant son capital social, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

---

2023 – AS – 0674

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****NEW BODY LINE**

**SIÈGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE**

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 22 Juin 2023.

**1<sup>ère</sup> résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**2<sup>ème</sup> résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.**

Après lecture des états financiers de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2022.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**4<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat 2022**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 comme suit :

Libellé	Montant / DT
Résultat de l'exercice	1 135 336.071
Résultat reportés	3 435 640.158
Réserves facultatives 2021	0.000
<b>Total bénéfice à répartir</b>	<b>4 570 976.229</b>
<b>Affectation pour :</b>	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
<b>Reliquat sur le bénéfice 2022 à répartir</b>	<b>4 570 976.229</b>
<b>Dividendes à distribuer soit 0,050 dinars par action</b>	<b>212 520.000</b>
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>4 358 456.229</b>

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**5<sup>ème</sup> résolution : Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2022.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,300 Dinars par action constitué comme suit :

- 0,250 DT par prélèvement sur la prime d'émission constituée en 2013 soit un montant de 1062600,000 DT :

Libellé	Montant / DT
Prime d'émission constituée en 2013	1 065 256.044
Dividendes à distribuer soit <u>0,250 dinars par action</u>	1 062 600.000
<b>Reliquat Prime d'émission constituée en 2013</b>	<b>2 656.044</b>

Ces dividendes seront servis sans retenues à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire.

- 0,050 DT par prélèvement sur le reliquat sur le bénéfice 2022 soit un montant de 212520,000.

Ces dividendes sont soumis à la retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la date de distribution de ces dividendes **le 20/09/2023.**

***Cette résolution mise au vote est adoptée à .....***

**6<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à .....***

**7<sup>ème</sup> résolution : Fixation du montant de jetons de présences.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de 2 000 DT nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à .....***

**8<sup>ème</sup> résolution : Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au Directeur General ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à .....***

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**ASSEMBLEE ELECTIVE**

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES –SA**  
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la société AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES S.A «ARTES » sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Elective qui se tiendra **le vendredi 16 juin 2023 à 10h00** au siège de la société 39 avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2023, 2024 et 2025) prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

**\*NB :** Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société

---

2023 – AS – 0676

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 13-2018 du 7 juin 2018  
**Adresse :** Immeuble Intégra-Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène

**TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT** informe les porteurs de parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 et à compter du **lundi 22 mai 2023**,

**Un dividende de 115,511 dinars par part.**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de TUNISIE VALEURS.

2023 – AS – 0677

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006  
**Adresse :** Immeuble Intégra - Centre Urbain Nord - 1082  
Tunis Mahrajène

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le **28 mars 2023**, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2022, un dividende de :

**4,904 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **22 mai 2023** aux guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de TUNISIE VALEURS.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2023 – AS – 0678

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015

**Adresse :** Immeuble Intégra - Centre Urbain Nord - 1082  
Tunis Mahrajène

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le **28 mars 2023**, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2022, un dividende de :

**337,170 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **22 mai 2023** aux guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de TUNISIE VALEURS.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOMOCER**

Siège sociale 5033, Menzel Hayet Monastir

**Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant des Actionnaires Minoritaires pour les exercices 2023-2024**

**1. OBJET :**

En application de la réglementation en vigueur, le règlement général de la bourse notamment son article 38 tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société SOMOCER lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires en tant que membre au Conseil d'administration pour deux années 2023 et 2024

**2. CRITERES D'ELIGIBILITE :**

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :
  - ✓ Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
  - ✓ Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
  - ✓ Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer.
  - ✓ Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :
  - ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société SOMOCER ne dépassant pas 0,5 % soit l'équivalent de 203 280 actions.
  - ✓ Doit être obligatoirement une personne physique.
  - ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce dans le secteur de l'industrie, du management et de la finance.
  - ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société somocer et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :

- ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société SOMOCER.
- ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société SOMOCER.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire d'une société dans laquelle la société SOMOCER détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société SOMOCER désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse
- ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Général unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SOMOCER ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être prestataire de service, conseiller, client, fournisseur, banquier de la société SOMOCER ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

### **3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- ✓ Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de la société SOMOCER présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- ✓ Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle joint en **Annexe 1** ;
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale ;
- ✓ Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la société SOMOCER ;
- ✓ Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales selon le modèle en **Annexe 2** ;
- ✓ Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- ✓ Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- ✓ Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

### **4. DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURES :**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société SOMOCER et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la société SOMOCER » Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à SOMOCER, 5033, Menzel Hayet Monastir (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre au Siège de la société SOMOCER sis à 5033, Menzel Hayet, Monastir, au plus tard le **05 Juin 2023 à 17.H** heures, date limite de réception des candidatures. Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

## **5. CHOIX DES CANDIDATS :**

Un Comité de nomination est mis en place par la société SOMOCER. Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature. Le comité de nomination arrête la liste des candidats admis à concourir, et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'administration. Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Dans un délai maximum de 10 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, le conseil d'administration convoque les actionnaires minoritaires en assemblée électorale qui aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. La désignation du représentant des actionnaires minoritaires sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1**

FICHE DE CANDIDATURE

**Nom et Prénom :** .....

**N° CIN :** ..... :

**Adresse :** .....

**Téléphone :** Fixe ..... GSM : .....

**E-mail :** .....

**Profession/Activité :** .....

**Formation académique :**

.....

**Autres qualifications :**

.....

**Mandats dans d'autres conseils d'administration de sociétés cotées**

.....

.....

.....

**Signature légalisée**

\_\_\_\_\_

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 2**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné : .....

Nom & Prénom :

.....  
N° CIN :

Adresse :  
.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'administration de la société SOMOCER, déclare formellement sur l'honneur :

- ✓ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions prévues dans l'appel à candidature
- ✓ Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 Mars 2020 et l'appel à candidature.
- ✓ Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

**Signature légalisée**

\_\_\_\_\_

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis**

**« SNMVT-MONOPRIX »**

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT  
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées  
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

## **2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### **2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

### **2.2. Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **2.4. Période de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

## **2.5. Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

## **2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **2.7. Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.8. Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **3. BUT DE L'EMISSION :**

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

### **4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

#### **4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **4.2. Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

#### **4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéficiaires à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéficiaires distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### **4.4. Marché des titres :**

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

#### **4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

#### **4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.**

**Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.**

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0391

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt** : « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,245	112,263
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,268	155,297
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,865	128,886
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,751	139,775
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,422	134,442
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,038	136,064
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,045	129,064
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,897	51,905
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,695	37,702
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,426	128,449
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,027	113,045
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,565	112,585
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,929	19,933
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,655	136,675
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,260	134,281
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,946	12,947
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,303	191,337
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,840	12,842
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,556	108,576
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,763	111,783
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,605	15,608
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,100	2,100
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,541	69,549
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	146,260	146,473
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	109,167	109,638
27	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,019	120,039
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	153,868	154,315
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	579,381	580,412
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	148,816	148,898
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	186,279	186,640
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	104,084	104,495
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,887	142,918
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	164,484	165,021
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,520	154,950
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,361	24,424
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,634	100,602
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,048	1,050
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,044	1,047
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 445,599	2 449,878
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,542	152,117
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	239,333	239,657
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,085	3,088
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,766	2,768
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,979	56,121
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,402	1,403
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,250	1,253
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,247	1,250
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,131	15,265
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,359	11,421
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,883	14,950
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,584	91,991
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,233	1,243

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,576	112,591	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,867	103,883	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,882	110,899	
60 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	108,049	108,067	
61 TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,178	110,198	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,431	113,450	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	103,849	103,868	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,937	106,957	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,507	104,522	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,877	109,896	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,762	107,771	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,124	103,142	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	101,660	101,677	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,817	108,830	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	101,997	102,024	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,999	105,011	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,462	110,479	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,685	101,702	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,515	111,530	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,843	108,868	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,967	112,986	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,639	101,665	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	113,078	113,207	
<b>SICAV MIXTES</b>								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	61,941	62,231	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	105,909	106,542	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,467	17,483	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	311,810	312,620	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 259,357	2 263,080	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	73,089	73,021	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,308	57,258	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,597	107,604	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	11,060	11,081	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	17,019	16,788	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,792	17,846	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,491	15,545	
93 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,830	110,405	
95 FCP ALIMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	83,698	83,927	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,288	88,552	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,729	105,807	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	95,588	95,989	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,114	11,170	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	101,513	101,821	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	154,829	155,447	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,355	95,241	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	124,498	124,268	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	142,024	142,560	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	202,165	202,390	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	188,105	188,101	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,877	181,753	
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,801	24,845	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,579	155,710	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 225,179	10 243,366	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,191	156,664	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	98,011	98,512	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 945,356	4 952,900	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,234	10,289	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	175,122	175,528	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 446,384	11 496,879	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 500,922	10 584,894	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 123,812	10 141,872	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 000,000	10 018,134	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,492	129,433	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 000,502	1 003,206	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# AVIS DES SOCIÉTÉS

## INFORMATIONS POST AGO

### **Arab Banking Corporation – Tunisie**

**Siège social :** ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 avril 2023, l'Arab Banking Corporation –Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

### **I-Les résolutions adoptées,**

#### **Première Résolution : Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les actionnaires ratifient les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire, la déclarent régulièrement constituée, déclarent que ceci ne porte en rien atteinte à leurs intérêts et couvrent en conséquence, irrévocablement et sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et modes de convocation.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Deuxième Résolution : Lecture et approbation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Troisième Résolution : Approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté, dans toutes ses parties sans aucune réserve.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Quatrième Résolution : Approbation des Etats Financiers de l'Exercice clos le 31 décembre 2022**

Après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, sans réserve, les états financiers tel qu'arrêtés au 31/12/2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Cinquième Résolution : Approbation des Conventions Réglementées de l'Exercice clos le 31 décembre 2022**

Après lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et opérations réglementées de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions et transactions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport des Commissaires aux Comptes ; et ce, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi N°2016-48.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

**Sixième Résolution : Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

**Septième Résolution : Affectation des Résultats**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2022 qui s'élève à 5 979 millions Dinars (cinq millions neuf cent soixante-dix-neuf dinars) et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'exercice	5 979
Résultats reportés au 31/12/2022	11 266
<hr/>	
Bénéfice Distribuable	17 245
Réserves Légales	862
Dividendes	2 992
Reliquat	13 391
<hr/>	
Affectation aux résultats reportés	13 391

Les dividendes à distribuer aux actionnaires, pour un montant de 2 992 millions dinars, soit 0,440 dinars par action, seront mis en paiement dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

**Huitième Résolution : Nomination d'un Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration**

Le mandat du Membre Indépendant Monsieur Abderrazak Zouari ayant pris fin au terme de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Selma Bellagha en tant que Membre Indépendant au sein du Conseil d'Administration ; et ce, pour une période de trois (03) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

**Neuvième Résolution : Allocation des Jetons de Présence aux Administrateurs pour l'Année 2023**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités émanant du Conseil à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023, la somme de Cent Quatre Vingt Dix Mille Dollars Américains net (190.000 USD). Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de ladite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des Administrateurs lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

**Dixième Résolution : Pouvoirs en vue des formalités**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toute formalité de publication légale, d'enregistrement ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

## II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

(Unité : en 1 000 DT)

	31-déc-2022	31-déc-2021
<b>Actifs</b>		
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	20 426	65 897
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	234 939	474 622
AC3- Créances sur la clientèle	689 890	617 424
AC4- Portefeuille-titre commercial	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	173 336	142 642
AC6- Valeurs immobilisées	10 397	11 630
AC7- Autres actifs	16 096	15 749
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 145 084</b>	<b>1 327 964</b>
<b>Passifs</b>		
PA1 – Banque Centrale, CCP	-	1 108
PA2 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	29 337	39 400
PA3 – Dépôts et avoirs de la clientèle	871 490	1 011 760
PA4 – Emprunts et ressources spéciales	123 679	171 095
PA5 – Autres passifs	34 780	21 790
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>1 059 286</b>	<b>1 245 153</b>
<b>Capitaux propres</b>		
CP1 – Capital	68 000	68 000
CP2 – Réserves	4 407	3 545
CP3 – Résultats reportés	13 391	11 266
CP4 – Résultat de la période	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>85 798</b>	<b>82 811</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 145 084</b>	<b>1 327 964</b>

## III - L'état d'évolution des capitaux propres

(Unité : en 1 000 DT)

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2019</b>	<b>68 000</b>	<b>1 637</b>	<b>6 642</b>	<b>4 463</b>	<b>80 742</b>
Affectation du résultat 2019	-	555	3 908	(4 463)	-
Résultat au 31-12-2020	-	-	-	4 648	<b>4 648</b>
<b>Solde au 31-12-2020</b>	<b>68 000</b>	<b>2 192</b>	<b>10 550</b>	<b>4 648</b>	<b>85 390</b>
Affectation du résultat 2020	-	760	3 888	(4 648)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 312)	-	<b>(2 312)</b>
Résultat au 31-12-2021	-	-	-	(267)	<b>(267)</b>
<b>Solde au 31-12-2021</b>	<b>68 000</b>	<b>2 952</b>	<b>12 126</b>	<b>(267)</b>	<b>82 811</b>
Affectation du résultat 2021	-	-	(267)	267	-
Affectation en Réserves Légales	-	593	(593)	-	-
Résultat au 31-12-2022	-	-	-	5 979	<b>5 979</b>
<b>Solde au 31-12-2022 avant affectation</b>	<b>68 000</b>	<b>3 545</b>	<b>11 266</b>	<b>5 979</b>	<b>88 790</b>
Affectation du résultat 2022	-	862	5 117	(5 979)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 992)	-	<b>(2 992)</b>
<b>Solde au 31-12-2022 après affectation</b>	<b>68 000</b>	<b>4 407</b>	<b>13 391</b>	<b>-</b>	<b>85 798</b>

#### **IV-Liste des membres du Conseil d'administration**

<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Date d'Expiration du Mandat</b>	<b>Titres</b>	<b>Fonctions</b>
Muzaffer Aksoy	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Président du Conseil d'Administration	"Chief Executive Officer at Bank-ABCIB Istanbul"
Fathi Agob	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Administrateur	"Governor's advisor for Islamic Banking at Central Bank of Libya"
Mazen Ladki	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Administrateur	"Head of Corporate Treasury at Bank-ABC Bahrain"
Usama Zenaty	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Administrateur	"Chief Executive Officer of Bank ABC Libya at Bank-ABC Bahrain"
Mondher Bellalah	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Administrateur Indépendant	Consultant Financier et Bancaire
Selma Bellagha	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025.	Administrateur Indépendant	Directeur Général de Alternative Capital Partner (« ACP »)

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

**بنك تونس العالمي**

المقر الاجتماعي : 18، شارع الولايات المتحدة الأمريكية بتونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 8 ماي 2023 ينشر بنك تونس العالمي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية  
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.  
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.  
قائمة أعضاء مجلس الإدارة .

**I- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية**

**القرار الأول**

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات عن نشاط البنك خلال السنة المالية 2022 صادقت الجلسة العامة على تقرير مجلس الإدارة بكامل محتواه.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

**القرار الثاني**

اطلعت الجلسة العامة على الميزانية المجمعة و غير المجمعة وعلى جميع الحسابات والكشوفات المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2022.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

**القرار الثالث**

بناء على أن الأرباح غير المجمعة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2022، حسب المعايير المحاسبية التونسية، بلغت 10,245,053 دولار أمريكي و أن الرصيد المرحل من السنة الماضية كان في حدود 59,819,349 دولار أمريكي، فقد تقرر تخصيص مبلغ 70,064,402 دولار أمريكي كما يلي:

احتياطي عام	1,000,000
توزيع أرباح *	4,000,000
صندوق اجتماعي	240,000
رصيد مرحل	64,824,402
<b>المجموع</b>	<b>70,064,402</b>

مع الإشارة إلى أن عملية توزيع الأرباح ستتم من الأموال الذاتية غير الخاضعة للأداء والتي وقع تضمينها بقائمة الإيضاحات حول القوائم المالية المودعة بعنوان سنة 2013.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

**القرار الرابع**

منحت الجلسة العامة أعضاء مجلس الإدارة مبلغا ماليا صافيا قدره 215 ألف دولار مقابل ممارسة نشاطهم في شكل منحة حضور وفقا للفصل 204 لمجلة الشركات التجارية.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

**القرار الخامس**

أبرأت الجلسة العامة ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ونهائيا دون قيد في كل ما يتعلق بإدارة شؤون البنك للسنة المالية 2022.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

**BILAN APRES AFFECTATION**

Arrêté au 31.12.2022

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2022	2021
<b>AC 1</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>3</b>	76 106 027	39 550 435
<b>AC 2</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>4</b>	311 094 384	301 020 571
<b>AC 3</b> Créances sur la clientèle	<b>5</b>	24 590 496	30 667 750
<b>AC 4</b> Portefeuille titres commercial	<b>6</b>	30 124 003	26 641 013
<b>AC 5</b> Portefeuille d'investissement	<b>7</b>	111 816 529	119 739 799
<b>AC 6</b> Valeurs immobilisées	<b>8</b>	1 442 096	1 700 519
<b>AC 7</b> Autres actifs	<b>9</b>	3 666 411	3 944 453
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>558 839 946</b>	<b>523 264 540</b>
<b>PA 2</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<b>10</b>	166 586 022	167 431 882
<b>PA 3</b> Dépôts de la clientèle	<b>11</b>	216 815 092	191 115 084
<b>PA 5</b> Autres passifs	<b>12</b>	25 046 190	20 422 877
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>408 447 304</b>	<b>378 969 843</b>
<b>CP 1</b> Capital		50 000 000	50 000 000
<b>CP 2</b> Réserves		34 568 240	33 475 348
<b>CP 4</b> Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
<b>CP 5</b> Résultats reportés		64 824 402	59 819 349
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>	<b>150 392 642</b>	<b>144 294 697</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>558 839 946</b>	<b>523 264 540</b>

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبة 2022

(Unités en US Dollars)

TUNIS INTERNATIONAL BANK	Capital	d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2021 Après affectation</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>	<b>7 556 427</b>	<b>23 977 157</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 794 655</b>	<b>59 819 349</b>	<b>0</b>	<b>144 147 589</b>
Résultat 2022								10 245 053	<b>10 245 053</b>
<b>Solde au 31/12/2022 avant affectation</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>	<b>7 556 427</b>	<b>23 977 157</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 794 655</b>	<b>59 819 349</b>	<b>10 245 053</b>	<b>154 392 642</b>
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 08/05/2023				1 000 000			9 245 053	-10 245 053	<b>0</b>
Dividendes distribués							-4 000 000		<b>-4 000 000</b>
Variation Fond social						240 000	-240 000		<b>0</b>
<b>Solde au 31/12/2022 Après affectation</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>	<b>7 556 427</b>	<b>24 977 157</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 034 655</b>	<b>64 824 402</b>	<b>0</b>	<b>150 392 642</b>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p data-bbox="71 269 416 336">Mr. Masaud M.J. Hayat, Koweitien</p> <p data-bbox="71 379 434 520">Président du Conseil d'Administration de Tunis International Bank depuis 2006</p>	<p data-bbox="577 269 719 296">2021-2023</p>	<p data-bbox="853 269 1543 333">Chairman of the Board Chairman of the Board Corporate Governance Committee</p> <p data-bbox="853 379 1697 406">Vice Chairman and Group Chief Executive Officer Burgan Bank - Kuwait</p> <p data-bbox="853 450 1621 815"> Chairman - United Gulf Bank, Bahrain  Chairman - United Gulf Holding Company , Bahrain  Vice-Chairman - FIMBankp.l.c., Malta  Vice-Chairman - Gulf Bank Algeria, Algeria  Vice-Chairman - Bank of Baghdad, Iraq  Board Member - North Africa Holding Company, Kuwait  Board Member - Jordan Kuwait Bank, Jordan  Board Member - KAMCO, Kuwait  Board Member – Mashare’a Al Khair Est. Kuwait  Board Member United Gulf Financial Services, Tunisia </p> <p data-bbox="853 820 1984 1182"> Mr. Hayat Has been appointed as Group Chief Executive Officer of Burgan Bank since April 2019 in addition to his capacity as Vice Chairman of the Board and has been a Board Member of Burgan since 2013. He has served the KIPCO Group in a number of key positions since 1997 in banking, telecommunications, investments and services including his role as Chief Executive Officer Banking (2010-2019). Mr. Hayat has extensive experience in the region’s commercial and investment banking and asset management sector. Mr. Hayat holds a major in Economics from Kuwait University, a High Diploma in Banking Studies from the Institute of Banking Studies, Kuwait and attended different courses in Economics, Management and Money in Kuwait and abroad. </p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p>Mr. Mohamed Fethi Houidi, Tunisien Membre du Conseil de TIB depuis 2006</p>	<p>2021-2023</p>	<p>Member of the Board Member of the Board Audit Committee Chairman of the Board Nomination and Remuneration Committee</p> <p>Honorary Chairman of Nessma TV, Tunisia Former Chairman of the Board of Ooredoo, Tunisia</p> <p>Mr. Houidi held high ranking duties in the Tunisian public sector. He was the Ambassador of Tunisia in Beirut from 2000 to 2002. Mr. Houidi holds a Doctorate degree in the Science of Communication from the University of Paris II and a Bachelors degree in French Literature from the University of Paris Sorbonne, France.</p>
<p>Mr. Bader Al Awadhi, Koweitien Membre du Conseil TIB depuis 2014</p>	<p>2021-2023</p>	<p>Member of the Board Audit Committee Member of the Board Corporate Governance Committee</p> <p>Independent Board of director at United Gulf Holding Company Kingdom of Bahrain, Member of the Nominating &amp; Remunerations Committee, Supervisory Board of Director Member at Assoufid BV , Netherlands. Investment and Financial Management Consultant and Representative for Private Companies Board Member of Manar Interholdings SL, Spain Founder and Board Member of MADA Real Estate Development Company, Saudi Arabia. Former Board Member of National International Investment Holding Company, Kuwait</p> <p>Mr. Al Awadhi holds a Bachelor of Science in Industrial Engineering from the University of Miami, and has completed the General Manager Program of Harvard Business School. Mr. Al Awadhi has over 30 years of experience in the Banking sector.</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p>Mr. Rabih Soukarieh Libanais Membre du Conseil de la TIB depuis 2010</p>	<p>2021-2023</p>	<p>Member of the Board Member of the Board Nomination and Remuneration Committee Member of the Board Corporate Governance Committee</p> <p>Chief Executive Officer of Gulf Bank Algeria (AGB), Algeria, since August 2015.</p> <p>Board, Executive and Credit Committee Member of FIMBank p.l.c., Malta Chairman of the Board and Executive Committee of Syria Gulf Bank, Syria</p> <p>Mr. Soukarieh has over 30 years of experience in the financial services industry and has been an employee of the KIPCO Group for more than 20 years. Prior to joining AGB, he has served as CEO of United Gulf Bank, Bahrain, between March 2012 and August 2015, Chairman and CEO of Millenium Private Equity, Dubai, and CEO of United Gulf Financial Services - Qatar. Mr. Soukarieh also served as Group Chief Financial Officer of Wataniya Telecom Group of companies between December 2004 and December 2007.</p> <p>Mr. Soukarieh holds a Masters in Business Administration from Northeastern University and a Bachelor of Science in Finance from Indiana University, Bloomington, U.S.A.</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p>Mr. Yacoub Algusane, Canadien Membre du Conseil TIB depuis 2012</p>	<p>2021-2023</p>	<p><a href="#">Member of the Board</a> <a href="#">Member of the Board Risk Committee</a></p> <p>Board Member, Chairman of Corporate Governance Committee, Member of Management Oversight Committee, SACEM Industries, Tunisia Board Member of Hempel Marine Paints in Kuwait, Bahrain, Qatar and Saudi Arabia Board Member of Sands Pharmaceutical, Canada Board Member of Fujaira Investment Group, United Arab Emirates Member of the Board of Kuwait Danish Dairy, Kuwait Managing Director of Danish Saudi Dairy, Saudi Arabia</p> <p>Chief Executive Officer of EPFM Management Training, Algeria Mr. Algusane is owner and proprietor of Coubi Group, Ottawa, Canada. The company's main business sectors are financial services: Wealth Management, Trading and Investment. Mr. Algusane held management positions in various companies in the United States of America, the United Kingdom and Kuwait. Mr. Algusane holds a Masters in Business Administration from Columbia Graduate School of Business, New York and a Bachelor of Arts from International Business Law Tokai University, Japan.</p>
<p>Mr. Khalid Al Zouman Koweïtien Membre du Conseil TIB depuis 2012</p>	<p>2021-2023</p>	<p><a href="#">Member of the Board</a> <a href="#">Member of the Board Risk Committee</a></p> <p>Mr. Al Zouman is the Chief Financial Officer at Burgan Bank Group, Kuwait. Mr. Al Zouman joined Burgan in 2000. Prior to joining Burgan, Mr. Al Zouman was a Manager at Ernst &amp; Young since 1988. During his experience in E&amp;Y, Mr. Al Zouman was trained for two years in the Pittsburgh office, Pennsylvania, where he also passed his Certified Public Accountant (CPA) examination. Mr. Al Zouman was appointed in January 2013 as Head of GM's in Kuwait Bank's Association Committee Mr. Al Zouman holds a degree in Computer Science from Kuwait University.</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p>Mr. Mohamed Louhab Algérien Membre du Conseil de la TIB depuis Mars 2018</p>	<p>2021-2023</p>	<p><b>Independent Board Member</b> <b>Chairman of the Board Audit Committee</b></p> <p><b>Member of the Board Nomination and Remuneration Committee</b></p> <p>Board Member and Chairman of the Board Audit Committee at L'Algérienne des Assurances (2A), Algeria.</p> <p>Mr. Louhab is a consultant in the financial sector since 2015. With over 40 years experience in his field, he served as General Manager for several reputable banks in Algeria, notably Gulf Bank Algeria's (AGB) and Trust Bank.</p> <p>Mr. Louhab holds a Bachelor of Science in Economics and a Master's Degree in Management from l'Institut des Etudes Politiques in Algiers, Algeria. He also received a Banking Management Degree from l'Institut des Etudes Bancaires—CNAM in Paris, France as well as a Diploma in Banking and Finance (Cours supérieur d'économie bancaire) from FinAfrica in Milan, Italy.</p>
<p>Mr. Ahmed Benghazi Tunisien Membre du Conseil de la TIB depuis Avril 2017</p>	<p>2021-2023</p>	<p><b>Board Member</b> <b>Member of the Board Risk Committee</b></p> <p>Managing partner of ABG, a consulting firm specialized in financial advisory. Mr. Benghazi held different management positions in various companies in Tunisia and North Africa. Mr. Benghazi held various responsibilities in the ministry of development economy. He, amongst other tasks, contributed to the elaboration of macroeconomic reports supervised the conception and follow-up of a Tunisian Privatization program in the early nineties. Mr. Benghazi holds a Masters degree in public administration from Harvard University, J.F. Kennedy School of Government, a Masters degree from l'Ecole Nationale d'Administration, Tunis, and a Bachelors degree in Economics from the University of Economic Sciences of Tunisia.</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p>Mr. Samir Chebil Tunisien Membre du Conseil de la TIB depuis Juin 2019</p>	<p>2021-2023</p>	<p><b>Samir Chebil</b> <b>Independent Board Member</b> <b>Chairman of the Board Risk Committee</b></p> <p>Mr. Chebil held high ranking duties at the World Bank and IMF dealing with various strategic and financial sector issues as well as economic development topics and potential reforms notably those related to countries in the Arab World and Africa (1993-2013).</p> <p>Mr. Chebil held teaching position as Distinguished Professional Lectures and Assistant Professor in the United States and Tunisia (George Washington University, Georgetown University, John Hopkins University, IHEC Tunis).</p> <p>Mr. Chebil taught both MBA and Executive Programs courses mainly in international finance, world economy, international banking, fundamentals of finance, currency and banking crises in emerging markets, managerial economics, and financial derivatives. He received several teaching awards.</p> <p>Mr. Chebil holds a PhD and an MBA in the Finance field from the George</p>

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**  
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Sofien BEN AMIRA (CMC-DFK International).

**BILAN AU 31 Décembre 2022**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>2022</b>			<b>Exercice 2021</b>
	<b>BRUT</b>	<b>Amort &amp; Prov</b>	<b>NET</b>	<b>Montant Net</b>
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	136 600,245	-68 644,371	67 955,874	41 925,052
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	-9 855 853,242	6 544 098,842	7 364 096,446
	<b>16 536 552,329</b>	<b>-9 924 497,613</b>	<b>6 612 054,716</b>	<b>7 406 021,498</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	476 239,994	-237 172,416	239 067,578	128 972,328
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	228 636,094	-176 768,671	51 867,423	62 703,923
	<b>704 876,088</b>	<b>-413 941,087</b>	<b>290 935,001</b>	<b>191 676,251</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	2 876 282,500	-288 504,952	2 587 777,548	313 611,303
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	111 119 945,145	-4 730 304,317	106 389 640,828	104 872 423,307
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	128 757 200,000		128 757 200,000	87 763 300,000
AC334 Autres prêts	1 139 684,592		1 139 684,592	1 405 994,392
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	86 700 000,000		86 700 000,000	65 000 000,000
	<b>330 593 112,237</b>	<b>-5 018 809,269</b>	<b>325 574 302,968</b>	<b>259 355 329,002</b>
<b>AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	466 968,493		466 968,493	783 460,885
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	<b>466 968,493</b>	<b>0,000</b>	<b>466 968,493</b>	<b>783 460,885</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	5 907 983,554		5 907 983,554	4 958 445,487
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	907 351,144	-413 131,937	494 219,207	459 477,251
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	282 787,733	-74 968,647	207 819,086	565 131,582
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	4 162,892		4 162,892	5 173,600
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 094 725,397		2 094 725,397	2 801 175,702
AC633 Débiteur divers	0,000		0,000	3 153 318,359
	<b>9 197 010,720</b>	<b>-488 100,584</b>	<b>8 708 910,136</b>	<b>11 942 721,981</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	10 637 154,265		10 637 154,265	7 398 815,616
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	<b>10 637 154,265</b>	<b>0,000</b>	<b>10 637 154,265</b>	<b>7 398 815,616</b>
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	7 126 865,965		7 126 865,965	4 825 158,336
AC733 Autres comptes de régularisation	659 801,139		659 801,139	2 029 539,654
	<b>7 786 667,104</b>	<b>0,000</b>	<b>7 786 667,104</b>	<b>6 854 697,990</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>375 922 341,236</b>	<b>-15 845 348,553</b>	<b>360 076 992,682</b>	<b>293 932 723,223</b>

**BILAN AU 31 Décembre 2022**  
**(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)**

<b>Capitaux Propres &amp; Passifs</b>		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	15 000 000,000	15 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	2 343 202,960	2 222 801,940
CP4	Autres Capitaux Propres	24 374 068,118	24 278 490,700
CP5	Résultat reporté	14 834 607,722	9 816 284,411
	<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>56 551 878,800</b>	<b>51 317 577,051</b>
CP6	Résultat de l'exercice	10 495 383,302	9 263 900,729
	<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>67 047 262,102</b>	<b>60 581 477,780</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PA2</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	1 139 178,945	662 433,676
		<b>1 139 178,945</b>	<b>662 433,676</b>
<b>PA3</b>	<b>Provisions techniques brutes</b>		
PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	242 285 055,550	189 023 594,085
PA330	<i>Provision pour sinistres</i>	19 147 259,205	18 993 790,062
PA340	<i>Provision pour participation aux bénéfices</i>	12 093 006,463	8 898 977,532
PA350	<i>Provision pour égalisation &amp; équilibrage</i>	694 875,871	549 387,884
PA360	<i>Autres provisions techniques</i>		
		<b>274 220 197,089</b>	<b>217 465 749,563</b>
<b>PA4</b>	<b>Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA5</b>	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA6</b>	<b>Autres dettes</b>		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11 888 312,696	10 215 867,506
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	856 415,335	793 998,480
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
PA632	<i>Personnel</i>	445 683,481	291 725,999
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	1 266 207,522	884 977,368
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	275 664,676	126 268,430
		<b>14 732 283,710</b>	<b>12 312 837,783</b>
<b>PA7</b>	<b>Autres passifs</b>		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	2 938 070,836	2 910 224,420
		<b>2 938 070,836</b>	<b>2 910 224,420</b>
		<b>293 029 730,580</b>	<b>233 351 245,442</b>
	<b>Total du passif</b>	<b>293 029 730,580</b>	<b>233 351 245,442</b>
	<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>360 076 992,682</b>	<b>293 932 723,223</b>

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE  
DE L'ASSURANCE ET /OU DE LA REASSURANCE VIE  
BILAN 31 Décembre 2022  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)**

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2022	2022			Opérations nettes 2021
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	
<b>PRV1 Primes</b>				
PRV11 Primes émises et acceptées	100 617 881,282	-728 335,498	99 889 545,784	65 077 909,408
	<b>100 617 881,282</b>	<b>-728 335,498</b>	<b>99 889 545,784</b>	<b>65 077 909,408</b>
<b>PRV2 Produits de placements</b>				
PRV21 Revenus des placements	19 427 156,965		19 427 156,965	16 614 832,624
PRV22 Produits des autres placements	243 580,922		243 580,922	285 032,122
<b>sous total 2a</b>	<b>19 670 737,887</b>	<b>0,000</b>	<b>19 670 737,887</b>	<b>16 899 864,746</b>
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placement	4 001 662,419		4 001 662,419	1 576 434,216
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	2 528 238,400		2 528 238,400	6 785 005,955
<b>sous total 2</b>	<b>26 200 638,706</b>	<b>0,000</b>	<b>26 200 638,706</b>	<b>25 261 304,917</b>
<b>PRV4 Autres Produits Techniques</b>	<b>161 795,324</b>		<b>161 795,324</b>	<b>0,000</b>
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>				
CHV11 Montants payés	-28 476 592,773	615 987,388	-27 860 605,385	-40 588 253,852
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-153 469,142	-316 492,392	-469 961,534	-4 110 050,222
<b>sous total 3</b>	<b>-28 630 061,915</b>	<b>299 494,996</b>	<b>-28 330 566,919</b>	<b>-44 698 304,074</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV21 Provision d'assurance vie	-53 261 461,465		-53 261 461,465	-5 317 013,248
CHV22 Autres provisions techniques	-145 487,987		-145 487,987	-145 378,230
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte				
<b>sous total 4</b>	<b>-53 406 949,452</b>	<b>0,000</b>	<b>-53 406 949,452</b>	<b>-5 462 391,478</b>
<b>CHV3 Participations aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-3 194 028,931</b>	<b>0,000</b>	<b>-3 194 028,931</b>	<b>-2 397 175,434</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>				
CHV41 Frais d'acquisition	-13 161 484,731		-13 161 484,731	-11 463 342,472
CHV43 Frais d'administration	-7 263 224,840		-7 263 224,840	-6 427 178,098
CHV44 Commissions reçues des réassureurs				
<b>sous total 5</b>	<b>-20 424 709,571</b>	<b>0,000</b>	<b>-20 424 709,571</b>	<b>-17 890 520,570</b>
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-276 189,466</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charge	-183 076,876		-183 076,876	-771 464,050
CHV92 Correction de valeur sur placements	-4 989 208,427		-4 989 208,427	-4 001 662,419
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 352 450,268	-19 586,522	-2 372 036,790	-2 909 272,701
<b>sous total 6</b>	<b>-7 524 735,571</b>	<b>-19 586,522</b>	<b>-7 544 322,093</b>	<b>-7 682 399,170</b>
<b>CHV10 Moins values non réalisées sur placements</b>	<b>452 565,179</b>	<b>0,000</b>	<b>452 565,179</b>	<b>240 380,834</b>
<b>CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique</b>	<b>-4 878 626,311</b>	<b>0,000</b>	<b>-4 878 626,311</b>	<b>-5 855 719,305</b>
<b>RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>9 373 768,740</b>	<b>-448 427,024</b>	<b>8 925 341,716</b>	<b>6 316 895,662</b>

**Etat de résultat au 31 Décembre 2022**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

<b>SITUATION ARRETE AU 31/12/2022</b>			<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>RTV</b>	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassur:	+/-	8 925 341,716	6 316 895,662
	<b>Sous total 1</b>		<b>8 925 341,716</b>	<b>6 316 895,662</b>
<b>PRNT2</b>	Autres produits non techniques	+	0,000	38 000,000
<b>PRNT3</b>	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique		4 878 626,311	5 855 719,305
<b>CHNT3</b>	Autres charges non techniques	-	0,000	0,000
	<b>Sous total 2</b>		<b>4 878 626,311</b>	<b>5 893 719,305</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>13 803 968,027</b>	<b>12 210 614,967</b>
<b>CHNT4</b>	Impôts sur le résultat	-	-2 969 242,702	-2 946 414,238
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>10 834 725,325</b>	<b>9 264 200,729</b>
<b>CHNT5</b>	Pertes extraordinaires		-339 342,023	-300,000
	<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>-339 342,023</b>	<b>-300,000</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>10 495 383,302</b>	<b>9 263 900,729</b>
	<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>10 495 383,302</b>	<b>9 263 900,729</b>

**Tableau des engagements reçus et donnés au 31 Décembre 2022**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Engagements reçus</b>	0,000	0,000
<b>Engagements donnés</b>		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0,000	0,000
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	18 011 250,000	18 011 250,000
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0,000	0,000
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>	0,000	0,000
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>	0,000	0,000
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	0,000	0,000
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	0,000	0,000

**Etat de flux de trésorerie au 31 Décembre 2022**  
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	99 954 838,843	63 987 308,629
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-28 476 592,773	-42 358 800,715
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-12 716 100,976	-10 148 222,715
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-5 475 258,147	-5 277 551,031
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	0,000	0,000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-252 328 187,714	-631 641 280,124
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	187 654 738,095	614 281 440,070
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	0,000	0,000
Produits financiers reçus	F9	21 305 550,070	21 459 973,450
Impôts sur les bénéfices payés	F10	-101 098,260	-4 108 335,733
Autres mouvements	F11	-14 244,258	-144 886,343
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>9 803 644,880</b>	<b>6 049 645,488</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-221 006,231	-82 297,538
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13	0,000	38 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14	-2 344 300,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F15		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-2 565 306,231</b>	<b>-44 297,538</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	0,000	0,000
Dividendes et autres distributions	F19	-4 000 000,000	-4 000 000,000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	0,000	0,000
Remboursements d'emprunts	F21	0,000	0,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-4 000 000,000</b>	<b>-4 000 000,000</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>3 238 338,649</b>	<b>2 005 347,950</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>7 398 815,616</b>	<b>5 393 467,666</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>10 637 154,265</b>	<b>7 398 815,616</b>

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie  
Immeuble CARTE – Lot BC4 – Centre Urbain Nord - TUNIS  
Téléphone : (216) 71 184 160 – Télécopie (216) 71 184 170

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2022**

**I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1<sup>er</sup> Avril 2002.

**1 - Identité**

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)

Capital Social : 15 MD

Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170

Identifiant Unique : 1180567V

E-mail : dprp@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

**2 - Conseil d'Administration**

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Mr Mehdi DOGHRI : Administrateur représentant la CARTE Assurances

Mr Hakim DOGHRI : Administrateur représentant la COFITE SICAF

Mr Hassine DOGHRI : Administrateur

Mr Radhi Meddeb : Administrateur indépendant

Mr Christian Huyghues Despointes : Administrateur

Mr Roger Vander Haeghen : Administrateur

Mr Duc Co Minh : Administrateur

### 3- Les clients

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

#### Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

#### Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

### 4 - Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

## II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

### A – PROVISIONS TECHNIQUES :

#### A1 : Provisions d'assurance vie :

**Les provisions mathématiques :** calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

**Provisions mathématiques de rente :** calcul informatisé dossier par dossier.

**Provision pour sinistres à payer :** calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêté.

**Provision d'égalisation :** Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

#### A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

## **B - Les régularisations :**

### **B.1. Régularisations liées aux primes émises :**

**Les PANE :** (Primes Acquises et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

**Les Primes à Annuler :** estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

**Parts des réassureurs dans les PANE :** Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

**Parts des réassureurs dans les primes à annuler :** Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

**Commissions sur les primes cédées sur PANE :** Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

**Commissions à payer :** Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

### **B.2. Régularisations liées aux placements :**

**Intérêts et loyers acquis et non échus :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

### **B.3. Autres régularisations :**

**Charges et produits constatés d'avance :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

**Charges à payer et produits à recevoir :** Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

## **C. Amortissements et autres provisions :**

**C.1. Amortissements :** Calcul extra comptable.

**C.2. Provisions pour dépréciation :** Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

## VI - NOTES SUR LE BILAN :

### AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2022 la somme de 16 536 552,329 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2022 la somme de 9 924 497,613 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2022	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	16 399 952.084	9 035 855.638	819 997.604	9 855 853.242	6 544 098.842
Logiciels	136 600.245	62 801.571	5 842.800	68 644.371	67 955.874
<b>Total</b>	<b>16 536 552.329</b>	<b>9 098 657.209</b>	<b>825 840.404</b>	<b>9 924 497.613</b>	<b>6 612 054.716</b>

### AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2022 la somme de 704 876,088 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2022 la somme de 413 941,087 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant	Amort.2022	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de Transport	476 239.994	177 327.665	59 844.751	237 172.416	239 067.578
Matériel Informatique & Bureau	228 636.094	146 739.563	30 029.108	176 768.671	51 867.423
<b>Total</b>	<b>704 876.088</b>	<b>324 067.228</b>	<b>89 873.859</b>	<b>413 941.087</b>	<b>290 935.001</b>

### AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent au 31/12/2022 la somme de 330 593 112,237 Dinars.

Libelle	Placement Brut	Amort/Prov.	Placement Net 31/12/2022	Placement Net 31/12/2022
Placements Immobiliers	2 876 282.500	-288 504.952	2 587 777.548	313 611.303
Titres à revenus variables	111 119 945.145	-4 730 304.317	106 389 640.828	104 872 423.307
Titres à revenus fixes	216 596 884.592		216 596 884.592	154 169 294.392
<b>Total</b>	<b>330 593 112.237</b>	<b>-5 018 809.269</b>	<b>325 574 302.968</b>	<b>259 355 329.002</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

### **AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2022 est de 466 968,493 Dinars.

### **AC6 – Créances**

#### **AC611 – Primes acquises et non émises**

Les primes acquises et non émises totalisent au 31/12/2022 la somme de 5 907 983,554 Dinars.

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Primes acquises et non émises	6 182 297.471	5 130 081.430
Provision pour Annulation Primes	-274 313.917	-171 635.943
<b>Total</b>	<b>5 907 983.554</b>	<b>4 958 445.487</b>

#### **AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes**

Les autres créances nées d'opérations d'assurances directes totalisent au 31/12/2022 la somme de 907 351,144 Dinars.

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Primes à recevoir	907 351.144	1 034 404.512
<b>Total</b>	<b>907 351.144</b>	<b>1 034 404.512</b>

#### **AC63 – Autres créances**

Les autres créances totalisent la somme de 2 098 888,289 Dinars au 31/12/2022.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Personnel	4 162.892	5 173.600
Etat, organisme de sécurité sociale	2 094 725.397	2 801 175.702
Débiteurs divers	-	3 153 318.359
<b>Total</b>	<b>2 098 888.289</b>	<b>5 959 667.661</b>

### **AC7 – Autres éléments d'actif**

#### **AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses**

Le total de la trésorerie au 31/12/2022 s'élève à 10 637 154,265 Dinars.

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Banques	10 462 101.235	7 392 659.747
CCP	174 223.683	5 353.122
Caisses	829.347	802.747
<b>Total</b>	<b>10 637 154.265</b>	<b>7 398 815.616</b>

## AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 7 786 667,104 Dinars au 31/12/2022.

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts courus et non échus	7 126 865.965	4 825 158.336
Autres comptes de régularisation	659 801.139	2 029 539.654
<b>Total</b>	<b>7 786 667.104</b>	<b>6 854 697.990</b>

## CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2022 avant affectation	Affectations et imputations	Dividende	Augmentation de Capital	Résultat 2021	Variation 2022	Situation au 31/12/2022
Capital social	15 000 000	-	-	-	-	-	15 000 000
Fonds social	722 802	150 000	-	-	-	-29 599	843 203
Réserves liées au capital social	10 000 000	-	-	-	-	-	10 000 000
Réserves légales	1 500 000	-	-	-	-	-	1 500 000
Réserves Spécial de Réinvestissement	14 278 491	95 577	-	-	-	-	14 374 068
Report à nouveau	9 816 284	5 018 323	-	-	-	-	14 834 608
Résultat de l'exercice	-	-5 263 901	-4 000 000	-	9 263 901	10 495 383	10 495 383
<b>Total</b>	<b>51 317 577</b>	<b>-</b>	<b>-4 000 000</b>	<b>-</b>	<b>9 263 901</b>	<b>10 465 784</b>	<b>67 047 262</b>

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 1 500 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
CARTE ASSURANCES	1 483 150	98.88%
COFITE SICAF	5 000	0.33%
COTIF SICAR	340	0.02%
CITE	170	0.01%
Mr Hassine Doghri	10 000	0.67%
Mr Mehdi Doghri	340	0.02%
Mme Afifa Boughzou	1 000	0.07%
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100%</b>

### **PA3 – Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes totalisent au 31/12/2022 la somme de 274 220 197,089 Dinars détaillées comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Provisions Mathématiques	242 285 055.550	189 023 594.085
Provision pour participation aux bénéficiaires	19 147 259.205	18 993 790.062
Provisions pour sinistres à payer	12 093 006.463	8 898 977.532
Provisions d'égalisations et équilibrage	694 875.871	549 387.884
<b>Total</b>	<b>274 220 197.089</b>	<b>217 465 749.563</b>

### **PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent au 31/12/2022 la somme de 11 888 312,696 Dinars.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Commissions à payer	2 161 395.825	1 751 981.685
Ristournes à payer	49 964.117	61 581.591
Primes en attente D'affectation	9 660 126.755	8 383 518.447
Comptes courants agents	16 825.999	18 785.783
<b>Total</b>	<b>11 888 312.696</b>	<b>10 215 867.506</b>

### **PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 856 415,335 Dinars au 31/12/2022.

### **PA63 – Autres dettes**

Les autres dettes totalisent au 31/12/2022 la somme de 1 987 555,679 Dinars.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Personnel	445 683.481	291 725.999
Etat, organisme de sécurité sociale	1 266 207.522	884 977.368
Créditeurs Divers	275 664.676	126 268.430
<b>Total</b>	<b>1 987 555.679</b>	<b>1 302 971.797</b>

### **PA712– Autres comptes de régularisation Passif**

Les autres comptes de régularisation passif représentent les charges à payer et totalisent au 31/12/2022 la somme de 2 938 070,836 Dinars.

## **V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**

### **PRV1 Primes :**

Les primes émises et acceptées nettes de réassurances s'élèvent à 99 889 545,784 Dinars au 31/12/2022 contre 65 077 909,408 Dinars au 31/12/2021.

#### **PRV2 Produits de placements :**

Les produits de placements s'élèvent à 26 200 638,706 Dinars au 31/12/2022 contre 25 261 304,917 Dinars au 31/12/2021.

#### **CHV1 Charges de sinistres et prestations payées :**

Les charges de sinistres et prestations payées nettes de réassurances totalisent la somme de 28 330 566,919 Dinars au 31/12/2022 contre 44 698 304,074 Dinars au 31/12/2021.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Sinistres et prestations payées payés	27 860 605.385	40 588 253.852
Variation. Provision. RAR	469 961.534	4 110 050.222
<b>Total</b>	<b>28 330 566.919</b>	<b>44 698 304.074</b>

#### **CHV2 Variation des autres provisions techniques :**

Le poste variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématique et de la provision d'égalisation et s'élève à 53 406 949,452 Dinars au 31/12/2022 contre 5 462 391,478 Dinars au 31/12/2021.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Variation provision mathématique	53 261 461.465	5 317 013.248
Variation autres provisions techniques	145 487.987	145 378.230
<b>Total</b>	<b>53 406 949.452</b>	<b>5 462 391.478</b>

#### **CHV4 Frais d'exploitation :**

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 20 424 709,571 Dinars au 31/12/2022 contre 17 890 520,570 Dinars au 31/12/2021 détaillés comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Frais d'acquisition	13 161 484.731	11 463 342.472
Frais d'administration	7 263 224.840	6 427 178.098
<b>Total</b>	<b>20 424 709.571</b>	<b>17 890 520.570</b>

#### **CHV9 Charges de placements :**

Les charges de placements s'élèvent à 7 544 322,093 Dinars au 31/12/2022 contre 7 682 399,170 Dinars au 31/12/2021.

## **CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique :**

Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique s'élèvent à 4 878 626,311 Dinars au 31/12/2022 contre 5 855 719,305 Dinars au 31/12/2021.

## **RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :**

Le résultat technique est de 8 925 341,716 Dinars au 31/12/2022 contre 6 316 895,662 Dinars au 31/12/2021.

## **VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

### **F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Il s'agit des encaissements des primes à recevoir et des acomptes de primes d'un montant de 99 954 838,843 Dinars.

### **F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :**

Il s'agit des décaissements pour sinistres d'un montant de 28 476 592,773 Dinars.

### **F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :**

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 12 716 100,976 Dinars.

### **F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :**

Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 5 475 258,147 Dinars.

### **F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Le total des décaissements pour acquisition de placements financiers est de 252 328 187,714 Dinars.

### **F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :**

Le montant total provenant des cessions des placements financiers est de 187 654 738,095 Dinars.

### **F 9 : Produits financiers reçus :**

- Intérêts : 19 777 987,402 Dinars

- Dividendes : 1 527 562,668 Dinars

### **F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :**

- Immobilisations incorporelles : 31 873,622 Dinars

- Immobilisations corporelles : 189 132,609 Dinars

**ANNEXE N° 8**  
**Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif**

Designations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	104 726,623	31 873,622		136 600,245	62 801,571		5 842,800					68 644,371	67 955,874
Fonds commercial	16 399 952,084			16 399 952,084	9 035 855,638		819 997,604					9 855 853,242	6 544 098,842
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>16 504 678,707</b>	<b>31 873,622</b>	<b>0,000</b>	<b>16 536 552,329</b>	<b>7 450 755,802</b>	<b>0,000</b>	<b>825 840,404</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>9 924 497,613</b>	<b>6 612 054,716</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	306 299,993	169 940,001	0,000	476 239,994	177 327,665		59 844,751					237 172,416	239 067,578
Autres installations, outillage et mobilier	209 443,486	19 192,608		228 636,094	146 739,563		30 029,108					176 768,671	51 867,423
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>515 743,479</b>	<b>189 132,609</b>	<b>0,000</b>	<b>704 876,088</b>	<b>324 067,228</b>	<b>0,000</b>	<b>89 873,859</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>413 941,087</b>	<b>290 935,001</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500	2 344 300,000		2 876 282,500	218 371,197		70 133,755					288 504,952	2 587 777,548
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	108 874 085,726	39 358 087,714	37 112 228,295	111 119 945,145		4 001 662,419		728 641,898				4 730 304,317	106 389 640,828
Obligations et autres titres à revenu fixe	87 763 300,000	74 100 100,000	33 106 200,000	128 757 200,000									128 757 200,000
Autres prêts	1 405 994,392	170 000,000	436 309,800	1 139 684,592									1 139 684,592
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	65 000 000,000	138 700 000,000	117 000 000,000	86 700 000,000									86 700 000,000
<b>Placements des contrats en unité de compte</b>													
<b>Total placements</b>	<b>263 575 362,618</b>	<b>254 672 487,714</b>	<b>187 654 738,095</b>	<b>330 593 112,237</b>	<b>218 371,197</b>	<b>4 001 662,419</b>	<b>70 133,755</b>	<b>728 641,898</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>288 504,952</b>	<b>4 730 304,317</b>
<b>Total Général</b>	<b>280 595 784,804</b>	<b>254 893 493,945</b>	<b>187 654 738,095</b>	<b>347 834 540,654</b>	<b>7 993 194,227</b>	<b>4 001 662,419</b>	<b>985 848,018</b>	<b>728 641,898</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>10 626 943,652</b>	<b>332 477 292,685</b>

**ANNEXE N°9**  
**Etat récapitulatif des placements**

Désignation	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins
	Brute	Nette	Valeur	value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 876 282,500	2 587 777,548		-288 504,952
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	111 121 242,611	106 390 938,294		-4 730 304,317
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	128 757 200,000	128 757 200,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	1 139 684,592	1 139 684,592		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	86 700 000,000	86 700 000,000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
<b>Total placements</b>	<b>330 594 409,703</b>	<b>325 575 600,434</b>	<b>0,000</b>	<b>-5 018 809,269</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	287 585 784,966	282 566 975,697		-5 018 809,269
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les				
provisions techniques	11 656 267,735	11 656 267,735		
<b>TOTAL</b>	<b>299 242 052,701</b>	<b>294 223 243,432</b>	<b>0,000</b>	<b>-5 018 809,269</b>

**ANNEXE N° 10 :**  
**Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	Exercice de survenance	
	2 018	
<b>Inventaire 2018</b>		
Règlements cumulés		2 335 682
Provisions pour sinistres		2 054 058
<b>Total charges des sinistres</b>		<b>4 389 739</b>
Primes acquises		31 108 603
<b>% sinistres / primes acquises</b>		<b>14,11%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance	
	2 018	2 019
<b>Inventaire 2019</b>		
Règlements cumulés	2 121 183	2 090 960
Provisions pour sinistres	1 695 808	1 586 259
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>3 816 992</b>	<b>3 677 219</b>
Primes acquises	31 108 603	33 807 424
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>12,27%</b>	<b>10,88%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance		Exercice de survenance	
	2 018	2 019	2 020	
<b>Inventaire 2020</b>				
Règlements cumulés	400 076	1 919 986	1 353 730	
Provisions pour sinistres	1 439 159	1 833 968	3 459 538	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>1 839 235</b>	<b>3 753 954</b>	<b>4 813 268</b>	
Primes acquises	31 108 603	33 807 424	28 253 608	
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>5,91%</b>	<b>11,10%</b>	<b>17,04%</b>	

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 018	2 019	2 020	2 021
<b><i>Inventaire 2021</i></b>				
Réglements cumulés	132 214	689 176	3 094 794	1 935 513
Provisions pour sinistres	158 047	1 180 650	3 583 597	4 677 920
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>290 261</b>	<b>1 869 825</b>	<b>6 678 391</b>	<b>6 613 433</b>
Primes acquises	31 108 603	33 807 424	28 253 608	28 713 707
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>0,93%</b>	<b>5,53%</b>	<b>23,64%</b>	<b>23,03%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b><i>Inventaire 2022</i></b>					
Réglements cumulés	16 611	77 023	1 731 631	4 837 862	1 687 377
Provisions pour sinistres	40 239	311 785	1 463 298	3 419 624	3 746 057
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>56 850</b>	<b>388 809</b>	<b>3 194 929</b>	<b>8 257 487</b>	<b>5 433 434</b>
Primes acquises	31 108 603	33 807 424	28 253 608	28 713 707	32 420 533
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>0,18%</b>	<b>1,15%</b>	<b>11,31%</b>	<b>28,76%</b>	<b>16,76%</b>

**Annexe N°11 :  
Ventilation des charges et des produits des placements**

	placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	& frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		4 055 801,068	4 055 801,068
Revenu des autres placements		17 899 594,297	17 899 594,297
Autres revenus financiers		243 580,922	243 580,922
<b>Total produits des placements</b>	<b>0,000</b>	<b>22 198 976,287</b>	<b>22 198 976,287</b>
Intérêts			
Frais externes		-183 076,876	-183 076,876
Autres frais			
<b>Total charges des placements</b>	<b>0,000</b>	<b>-183 076,876</b>	<b>-183 076,876</b>

**ANNEXE 12 :  
Résultat technique par catégorie d'assurance vie**

ANNEXE 12 AU 31/12/2022	Temporaires Décès	Epargnes	TOTAL
Primes	32 420 532,784	68 197 348,498	100 617 881,282
Charges de prestations	-8 369 804,617	-20 106 788,156	-28 476 592,773
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques			
- Variation Reserves Mathematiques	-4 083 810,755	-52 517 167,628	-56 600 978,383
- Variation RAR	991 879,191	-1 145 348,333	-153 469,142
<b>Solde de souscription</b>	<b>20 958 796,603</b>	<b>-5 571 955,619</b>	<b>15 386 840,984</b>
Frais d'acquisition	-10 900 965,713	-2 260 519,019	-13 161 484,731
Autres charges de gestion nettes	-2 288 183,030	-4 813 246,486	-7 101 429,516
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-13 189 148,743</b>	<b>-7 073 765,505</b>	<b>-20 262 914,247</b>
Produits nets de placements	3 517 214,851	10 732 627,151	14 249 842,003
<b>Solde financier</b>	<b>3 517 214,851</b>	<b>10 732 627,151</b>	<b>14 249 842,003</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	-728 335,498		-728 335,498
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	615 987,388		615 987,388
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	-316 492,392		-316 492,392
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-19 586,522		-19 586,522
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-448 427,024</b>	<b>0,000</b>	<b>-448 427,024</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>10 838 435,688</b>	<b>-1 913 093,972</b>	<b>8 925 341,716</b>

**Informations complémentaires**

Montant des rachats

Intérêts techniques bruts de l'exercice

Provisions techniques brutes à la clôture

Provisions techniques brutes à l'ouverture (\*)

67 491 840,007	206 728 357,081	274 220 197,088
64 399 908,443	153 065 841,119	217 465 749,562

**A déduire**

Provisions devenues exigibles

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO – EUROPEENNE VIE**  
**«ASSURANCES CARTE VIE »**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

***Messieurs les Actionnaires***  
***de la société « ASSURANCES CARTE VIE »***

**I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 360 076 993 dinars et un résultat net de l'exercice de 10 495 383 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Avril 2023

**P/CMC-DFK International**  
**Sofiène BEN AMIRA**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »  
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

**1-** La société « CARTE VIE » a souscrit à un billet trésorerie de 3 000 000 Dinars émis par la société « CARTE » pour une durée de 360 jours et portant des intérêts au taux de 9 % l'an.  
Le montant des produits constatés en 2022 s'élève à 3 745 Dinars

**II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022, (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

**2-** La société « CARTE VIE » a souscrit à un billet trésorerie de 18 050 000 Dinars émis par la société « Serenity Capital Finance Holding SA » pour une durée de 730 jours et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.  
Le montant des produits constatés en 2022 s'élève à 1 463 144 Dinars

**3-** La société « CARTE VIE » a souscrit à un billet trésorerie de 2 500 000 Dinars émis par la société « Serenity Capital Finance Holding SA » pour une durée de 730 jours et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.  
Le montant des produits constatés en 2022 s'élève à 202 653 Dinars

**4-** La société « CARTE VIE » a conclu une convention de placement avec la société « CIIM ». Il s'agit d'une avance en compte courant accordé par la société « CARTE VIE » pour un montant de 1 500 000 Dinars et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.  
Le montant des produits constatés en 2022 s'élève à 68 213 Dinars.

**5-** Au 31 Décembre 2022, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde créditeur de 19 099 Dinars. Ce compte n'est pas rémunéré.

**6-** La société a conclu un contrat de location avec la société mère « ASSURANCES CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011, pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2022, est de 73 659 Dinars.

### **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 553 929 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2022.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 88 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2022.

La rémunération du Comité Permanent d'Audit est fixée à 7 500 Dinars nets, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2022.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 18 Avril 2023

**P/CMC-DFK International**  
**Sofiène BEN AMIRA**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**DELICE HOLDING SA**

**Siège social :** Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (Membre de DELOITTE TOUCHE TOHMASTU Limited) & Mr Faycel DERBEL (FINOR).

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022**  
**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<u>Note</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<u>Note</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements	<b>Moins</b>	(35 218)	(35 218)	Réserve légale		9 978 570	8 907 614
	<b>B-1</b>	-	-	Résultats Reportés		32 479	63 000
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		570 943	624 143	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>559 083 993</b>	<b>558 043 558</b>
Moins : amortissements	<b>Moins</b>	(311 944)	(258 730)				
	<b>B-2</b>	<b>259 000</b>	<b>365 413</b>	Résultat de l'exercice		<b>23 926 803</b>	<b>21 356 122</b>
Immobilisations financières		573 173 188	567 570 688	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>B-7</b>	<b>583 010 796</b>	<b>579 399 680</b>
Moins : Provisions	<b>Moins</b>	-	(2 000 000)	<b>PASSIFS</b>			
	<b>B-3</b>	<b>573 173 188</b>	<b>565 570 688</b>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>573 432 188</b>	<b>565 936 101</b>	Provisions pour risques et charges		455 150	365 804
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés	<b>B-4</b>	1 012 810	3 433 154	Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>B-8</b>	420 700	188 299
Autres Actifs courants	<b>B-5</b>	9 865 280	1 891 894	Autres passifs courants	<b>B-9</b>	2 540 330	2 369 976
Placements et autres actifs financiers		-	2 000 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-6</b>	2 116 698	9 062 610				
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>12 994 788</b>	<b>16 387 658</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>3 416 180</b>	<b>2 924 079</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>586 426 976</b>	<b>582 323 759</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>586 426 976</b>	<b>582 323 759</b>

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dividendes	R-1	23 562 430	20 942 799
Management fees	R-2	2 370 526	5 135 917
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>25 932 956</b>	<b>26 078 716</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats services et prestations	R-3	166 328	108 618
Charges de Personnel	R-4	1 649 635	3 607 506
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	R-5	(1 804 241)	779 749
Autres Charges d'exploitation	R-6	560 525	550 187
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>572 247</b>	<b>5 046 060</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>25 360 709</b>	<b>21 032 656</b>
Produits des placements	R-7	572 136	456 095
Autres gains ordinaires		-	11 462
Autres pertes ordinaires	R-8	(2 000 000)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>23 932 845</b>	<b>21 500 213</b>
Impôt sur les bénéfices		(5 642)	(135 085)
Contribution Sociale de Solidarité		(400)	(9 006)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>23 926 803</b>	<b>21 356 122</b>

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		23 926 803	21 356 122
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	(1 804 241)	779 749
* Variation des :			
Créances	F-1	2 420 344	(1 307 850)
Autres actifs courants	F-1	(7 973 386)	7 680 953
Fournisseurs d'exploitation	F-1	232 401	170 566
Autres passifs courants	F-1	(1 097 980)	847 414
Réduction de valeur titres Zitouna Tamkeen	R-8	2 000 000	-
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<u>17 703 941</u>	<u>29 526 954</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			- (192 580)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-3	(7 602 500)	(8 171 520)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<u>(7 602 500)</u>	<u>(8 364 100)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Placement</b>		<u>2 000 000</u>	<u>7 000 000</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	B-7 et B-9	(19 047 353)	(20 315 688)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<u>(19 047 353)</u>	<u>(20 315 688)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>(6 945 912)</u>	<u>7 847 166</u>
Trésorerie au début de l'exercice	B-6	9 062 610	1 215 444
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-6	2 116 698	9 062 610

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			<b>Total</b>	<b>154 179 204</b>	<b>154 178 880</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

## **II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2022 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

## **III. Respect des normes comptables tunisiennes**

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.

## **IV. Conventions et méthodes comptables appliquées**

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

### ***(1)- Immobilisations financières***

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### ***(2)- Titres de placement***

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

### ***(3)- Les revenus***

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

**V. Notes relatives aux rubriques du bilan :**

**(B-1)-Immobilisations incorporelles :**

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2021	35 218	(35 218)	-
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

**(B-2)-Immobilisations corporelles :**

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2021	624 143	(258 730)	365 413
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
- Cessions de l'exercice	(53 200)	53 200	-
- Amortissements de l'exercice	-	(106 413)	(106 413)
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>570 943</u>	<u>(311 943)</u>	<u>259 000</u>

**(B-3)-Immobilisations financières :**

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2022 à **573 173 188 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	% de détention
Titres CLC	293 831	401 201 740	401 201 740	81,62%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	7 180 154	30,68%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 050 000	50,00%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10,00%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	-	100,00%
Titres CLN	50 000	5 521 400	-	15,63%
Titres Délice Academy	450	4 500	-	90,00%
<b>Total valeurs brutes</b>		<b>573 173 188</b>	<b>567 570 688</b>	
Provision sur titres ZITOUNA TAMKEEN		-	2 000 000	
<b>Total valeurs nettes</b>		<b>573 173 188</b>	<b>565 570 688</b>	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<b><u>Solde au 31 décembre 2021</u></b>	<b><u>567 570 688</u></b>
Souscription au capital de la CLC	7 598 000
Souscription au capital de Délice Academy	4 500
Réduction de valeur titres ZITOUNA TAMKEEN	(2 000 000)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2022</u></b>	<b><u>573 173 188</u></b>

**(B-4)-Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **1 012 810 dinars** contre **3 433 154 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Clients locaux SBC	98 694	416 501
- Clients locaux CLC	-	60 199
- Clients locaux CLN	297 500	1 336 264
- Clients locaux CLSB	-	1 114 439
- Clients locaux DP	89 251	89 251
- Clients locaux SDEM	527 365	416 500
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 012 810</u></b>	<b><u>3 433 154</u></b>

**(B-5)-Autres actifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **9 865 280 dinars** contre **1 891 894 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dividendes à recevoir	7 709 595	1 099
- Etat, retenue à la source	169 444	15 230
- Produits à recevoir	39 508	127 380
- Débiteurs divers – Société de Groupe	591 596	456 115
- Etat report IS	1 097 926	1 087 969
- TVA déductible	107 078	45 303
- Charges constatées d'avance	-	10 793
- Acomptes provisionnels	121 576	129 812
- Prêt au personnel	11 750	9 688
- Prêt CNSS	-	1 507
- Personnel - avances et acomptes	-	7 000
- Fournisseurs - avances et acomptes	16 807	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>9 865 280</u></b>	<b><u>1 891 894</u></b>

**(B-6)-Liquidités et équivalents de liquidités:**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2022 un solde de **2 116 698 dinars** contre **9 062 610 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Banques	2 115 056	9 060 622
- Caisse	1 642	1 988
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 116 698</u></b>	<b><u>9 062 610</u></b>

**(B-7)-Capitaux propres :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **583 010 796 dinars** contre un solde de **579 399 680 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	9 978 570	8 907 614
- Résultats Reportés	32 479	63 000
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>	<b><u>559 083 993</u></b>	<b><u>558 043 558</u></b>
- Résultat de l'exercice	23 926 803	21 356 122
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	<b><u>583 010 796</u></b>	<b><u>579 399 680</u></b>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Résultat de la période	23 926 803	21 356 122
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<b><u>Résultat par action</u></b>	<b><u>0,436</u></b>	<b><u>0,389</u></b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**

	Capital Social	Réserves Légales	Résultats Reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	549 072 620	7 835 052	109 939	324	21 341 311	578 359 246
Affectation résultat PV AGO du 25/06/2021		1 072 562	20 268 749		(21 341 311)	-
Distribution des dividendes (0,370 dinars par action)			(20 315 687)			(20 315 687)
Résultat net de la période au 31/12/2021					21 356 122	21 356 122
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	549 072 620	8 907 614	63 000	324	21 356 122	579 399 680
Affectation résultat PV AGO du 02/02/2022		1 070 956	20 285 165		(21 356 122)	-
Distribution des dividendes (0,370 dinars par action)			(20 315 687)			(20 315 687)
Résultat net de la période au 31/12/2022					23 926 803	23 926 803
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	549 072 620	9 978 570	32 479	324	23 926 803	583 010 796

**(B-8)-Fournisseurs et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **420 700 dinars** contre **188 299 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Fournisseurs d'exploitation	420 700	188 299
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>420 700</u>	<u>188 299</u>

**(B-9)-Autres passifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2022 un solde de **2 540 330 dinars** contre **2 369 976 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Charges à payer	829 517	1 319 844
- Etats impôt sur les sociétés	5 642	135 085
- Contribution Sociale de Solidarité	400	9 006
- CNSS	78 974	161 821
- Etat-Retenu à la source sur salaires	19 092	30 404
- Etat-autres impôts à payer	7 445	11 668
- TVA collectée	248 500	611 441
- Actionnaires dividendes à payer	1 268 334	-
- Crédoeurs divers	82 426	90 707
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>2 540 330</u>	<u>2 369 976</u>

**VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :**

**(R-1)-Dividendes :**

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2022 à **23 562 430 dinars** contre **20 942 799 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	12 978 189	19 558 680
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	6 108 610	-
- Dividendes- Société des boissons du Cap-Bon	3 000 000	-
- Dividendes- Delta plastic	1 475 631	1 384 119
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>23 562 430</u></b>	<b><u>20 942 799</u></b>

**(R-2)-Management fees :**

Les management fees s'élèvent au 31/12/2022 à **2 370 526 dinars** contre **5 135 917 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	467 649	700 143
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	75 000	425 740
- Management fees- Centrale laitière du Nord	500 000	1 673 134
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouزيد	250 000	1 486 727
- Management fees- Delta Plastic	250 000	150 031
Management fees- SDEM	927 877	700 143
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 370 526</u></b>	<b><u>5 135 917</u></b>

**(R-3)-Achats services et prestations :**

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2022 à **166 328 dinars** contre **108 618 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
_ Rémunération d'intermédiaires et honoraires	202 233	157 123
_ Achats d'approvisionnement consommés	26 081	15 186
_ Transferts de charges	(61 985)	(63 691)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>166 328</u></b>	<b><u>108 618</u></b>

**(R-4)-Charges de personnel :**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2022 à **1 649 635 dinars** contre **3 607 506 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Salaires	1 761 497	2 023 556
- Charges connexes aux salaires	(57 717)	97 770
- Autres charges de personnel	(512 490)	896 379
- Charges sociales	458 345	589 801
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 649 635</u></b>	<b><u>3 607 506</u></b>

**(R-5)-Dotations nettes aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2022 à **(1 804 241) dinars** contre **779 749** dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Dotations aux amortissements	106 414	113 945
- Provisions pour risques et charges	89 345	165 804
- Provisions sur titre de participation	-	500 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	(2 000 000)	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>(1 804 241)</u></b>	<b><u>779 749</u></b>

**(R-6)-Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2022 à **560 525 dinars** contre **550 187 dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	15 197	8 092
- Services bancaires et assimilés-Commissions	547	1 044
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	130 000	100 000
- Publicité	19 959	10 011
- Location	65 181	62 304
- Réception	100 036	59 927
- TFP	24 393	43 740
- FOPROLOS	20 993	26 870
- TCL-TIB	5 642	10 795
- Droits d'enregistrement et de timbre	7 308	5 362
- Taxes sur véhicules	2 440	2 040
- Redevance logiciel	381 351	404 107
- Jetons de présence	127 500	125 000
- Voyages et déplacement	41 637	55 751
- Prime d'assurance	11 103	11 764
- Charges diverses ordinaires	531 713	317 861
- Transfert charge-Autre charges	(924 475)	(694 481)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>560 525</u></b>	<b><u>550 187</u></b>

**(R-7)-Produits des placements :**

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2022 à **572 136 dinars** contre **456 095 dinars** durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Intérêts/ Placements	417 236	388 753
- Intérêts créditeurs	154 900	67 620
- Autres	-	(278)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>572 136</u></b>	<b><u>456 095</u></b>

**(R-8)- Autres pertes ordinaires :**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31/12/2022 à **2 000 000 dinars**, contre un solde nul durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
- Réduction de valeur titres Zitouna Tamkeen	2 000 000	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 000 000</u></b>	<b><u>-</u></b>

**VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie****(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :**

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>	
- Clients et comptes rattachés	1 012 810	3 433 154	(2 420 344)
- Fournisseurs et comptes rattachés	420 700	188 299	232 401
- Autres actifs courants	9 865 280	1 891 894	7 973 386
- Autres passifs courants	1 271 996	2 369 975	(1 097 980)
- Dividendes à payer	1 268 334	-	1 268 334

**VIII. Engagements hors bilan****- Engagement donné à SICAR AMEN**

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

**IX. Autres notes****- Parties liées**

Le conseil d'administration réuni le 26 Avril 2022 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 2.000.000 dinars, souscrit le 02 Mars 2021 et échéant le 31 Janvier 2022 rémunéré à 6,23% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2022 s'élève à 10 729 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOURMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1er Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.  
La charge constatée, à ce titre, en 2022 s'élève à 43 981 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1er Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2022, s'élève, en hors taxes à 927 877 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2022, s'élèvent, en hors taxes, à 825 000 dinars répartis comme suit :

- 75 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 500 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 250 000 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1er août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2022, s'élèvent, en hors taxes à 617 649 dinars, à hauteur de 467 649 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 986 460 dinars répartis comme suit :

- 136 335 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 179 059 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 153 241 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 203 089 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 202 319 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 56 741 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 18 012 dinars pour « la DELTA PLASTIC » ; et
- 37 664 dinars pour « la Société tunisienne des industries alimentaires ».

La société Délice Holding a procédé à des formations au profit de son personnel auprès de la société Délice Academy.  
La charge constatée, à ce titre, en 2022 s'élève à 38 662 dinars.

La société « la Centrale Laitière du Cap-Bon » a facturé diverses charges d'exploitation à la société Délice Holding.  
La charge totale constatée, à ce titre, en 2022 s'élève à 22 677 dinars.

L'AGO de la STIAL tenue le 24 Mai 2022 a décidé de distribuer des dividendes pour 30 175 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 12 978 189 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 8 Mars 2022 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 475 760 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 475 631 dinars.

L'AGO de la CLN tenue le 25 Janvier 2022 a décidé de distribuer des dividendes pour 19 200 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 3 000 000 dinars.

L'AGO de la CLC tenue le 28 Décembre 2022 a décidé de distribuer des dividendes pour 6 120 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 6 108 610 dinars.

# DELICE HOLDING SA

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 586 426 976 dinars, un bénéfice net de 23 926 803 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Questions clé de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### **Immobilisations financières**

#### **➤ Risque identifié**

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (B-3), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2022 à 573 173 188 dinars et représente 98% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (IV), la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu l'importance de la rubrique immobilisations financières et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

#### **➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des

lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## ***II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 avril 2023**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**FINOR**

**Jaouhar Ben ZID**

**Faycel DERBEL**

# DELICE HOLDING SA

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Nous vous informons que votre conseil ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**B-1** Le conseil d'administration réuni le 26 Avril 2022 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 2.000.000 dinars, souscrit le 02 Mars 2021 et échéant le 31 Janvier 2022 rémunéré à 6,23% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2022 s'élève à 10 729 dinars.

**B-2** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1<sup>er</sup> Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2022 s'élève à 43 981 dinars.

**B-3** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2022, s'élève, en hors taxes à 927 877 dinars.

**B-4** Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2022, s'élèvent, en hors taxes, à 825 000 dinars répartis comme suit :

- 75 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 500 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 250 000 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2022, s'élèvent, en hors taxes à 617 649 dinars, à hauteur de 467 649 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C-1** Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité du Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni le 2 juin 2022 a décidé de renouveler Monsieur Mohamed MEDDEB en sa qualité du Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2022.

**C-2** Votre conseil réuni le 2 Juin 2022 décide de nommer Madame Nadia MEDDEB DJILANI en tant que Directeur Général de la société, pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 a décidé de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel fixé par le comité des rémunérations.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2022 est de 398 679 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 227 556 dinars ;

- Diverses charges sociales et fiscales : 59 175 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 111 948 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-3** Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Madame Cyrine MEDDEB ABIDI en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2022 est de 382 900 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 215 074 dinars
- Diverses charges sociales et fiscales : 55 878 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 111 948 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-4** Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7 000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau de réalisation des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2022 est de 288 899 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 170 045 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 43 988 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 74 866 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-5** Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2022 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 861 078	449 410
La Centrale Laitière du Cap-Bon	720 635	125 000
La Centrale Laitière du Nord	343 716	0
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505 295	156 250
La Société des Boissons du Cap-Bon	617 063	109 375
La Compagnie Fromagère	303 751	0

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Directeur Général, Mme Nadia Meddeb, par les filiales au titre de 2022 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	299 473	139 535
La Centrale Laitière du Nord	297 196	0

- Les rémunérations brutes et avantages servis à l'administrateur, Mr Ahmed Meddeb, par les filiales au titre de 2022 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
Société Délice des Eaux Minérales	217 766	110 259
La Société des Boissons du Cap-Bon	223 523	111 894
SOCOGE	250 735	101 686

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 639 947 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 28 avril 2023**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S. Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Jaouhar Ben ZID**

**FINOR**

**Faycel DERBEL**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 -  
Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 Juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (Membre de DELOITTE TOUCHE TOHMASTU Limited) & Mr Fayçal DERBEL (FINOR).

**Groupe DELICE**  
**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles		6 899 131	6 499 706
-Amortissements Immobilisations incorporelles		(5 760 424)	(5 266 185)
	(1)	<b>1 138 707</b>	<b>1 233 521</b>
Immobilisations corporelles		694 675 010	666 117 891
-Amortissements immobilisations corporelles		(407 376 770)	(362 296 575)
	(2)	<b>287 298 240</b>	<b>303 821 316</b>
Immobilisations financières		3 552 821	5 584 110
-Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(82 122)	(2 027 572)
	(3)	<b>3 470 699</b>	<b>3 556 538</b>
Autres actifs non courants	(4)	-	77 450
Actifs d'impôts différés	(5)	4 989 105	4 610 375
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>296 896 751</b>	<b>313 299 200</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		145 867 993	140 848 268
- Provisions pour dépréciation des stocks		(13 878 752)	(14 020 326)
	(6)	<b>131 989 241</b>	<b>126 827 942</b>
Clients et comptes rattachés		36 229 219	42 570 921
-Provisions dépréciation des clients		(6 089 530)	(7 501 854)
	(7)	<b>30 139 689</b>	<b>35 069 067</b>
Autres actifs courants		248 244 453	154 107 169
-Provisions dépréciation des autres actifs courants		(2 875 224)	(2 473 424)
	(8)	<b>245 369 229</b>	<b>151 633 745</b>
Placements et autres actifs financiers	(9)	51 547 110	17 632 453
Liquidités et équivalents de liquidités	(10)	59 162 798	63 946 637
<b>Total des actifs courants</b>		<b>518 208 067</b>	<b>395 109 844</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>815 104 818</b>	<b>708 409 044</b>

**Groupe DELICE**  
**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
Capital social		549 072 620	549 072 620
Réserves de restructuration		(472 190 804)	(472 190 804)
Réserves consolidés		193 021 304	143 147 025
<b>Total Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice</b>		<b>269 903 120</b>	<b>220 028 841</b>
Résultat de l'exercice		78 543 635	70 352 493
<b>Total Capitaux propres consolidés</b>		<b>348 446 755</b>	<b>290 381 334</b>
Intérêts des minoritaires		15 742 514	13 765 850
<b>Total Capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires</b>	<b>(11)</b>	<b>364 189 269</b>	<b>304 147 184</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	(12)	121 411 794	128 812 489
Provisions	(13)	37 117 820	27 934 475
Passifs d'impôts différés	(14)	9 977 535	6 227 650
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>168 507 149</b>	<b>162 974 614</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(15)	152 436 335	144 756 817
Autres passifs courants	(16)	47 902 007	45 756 425
Concours bancaires et autres passifs financiers	(10)	82 070 058	50 774 004
<b>Total des passifs courants</b>		<b>282 408 400</b>	<b>241 287 246</b>
<b>Total passifs</b>		<b>450 915 549</b>	<b>404 261 860</b>
<b>Total Capitaux propres et passifs</b>		<b>815 104 818</b>	<b>708 409 044</b>

**Groupe DELICE**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2022	2021
Revenus	(17)	1 266 872 997	1 164 933 467
Autres produits d'exploitation	(18)	17 938 770	21 248 618
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>1 284 811 767</b>	<b>1 186 182 085</b>
Variation des stocks des produits finis et des encours		(24 947 552)	(10 496 965)
Achats consommés	(19)	(921 637 007)	(849 093 144)
Charges de personnel	(20)	(99 001 361)	(98 882 015)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(21)	(55 025 595)	(58 002 228)
Autres charges d'exploitation	(22)	(84 907 408)	(86 443 206)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(1 185 518 923)</b>	<b>(1 102 917 558)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>99 292 844</b>	<b>83 264 527</b>
Charges financières nettes	(23)	(11 990 126)	(9 835 686)
Produits financiers	(24)	6 945 805	2 985 233
Autres gains ordinaires	(25)	1 105 807	4 487 640
Autres pertes ordinaires	(26)	(2 145 705)	(1 086 704)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>93 208 625</b>	<b>79 815 009</b>
Impôts sur les bénéfices		(7 605 896)	(4 975 441)
Impôt différé		(3 371 155)	(2 491 336)
Contribution sociale de solidarité		(1 360 972)	(301 694)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>80 870 602</b>	<b>72 046 538</b>
Eléments extraordinaires		-	(41 964)
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>80 870 602</b>	<b>72 004 574</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	2 326 967	1 652 081
<b>Résultat net consolidé (part revenant au groupe)</b>		<b>78 543 635</b>	<b>70 352 493</b>
Nombre moyen des actions		54 907 262	54 907 262
	(28)	<b>1,430</b>	<b>1,281</b>

**Groupe DELICE**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2022	2021
<b>Résultat net (Groupe)</b>		<b>78 543 635</b>	<b>70 352 493</b>
<u>Ajustement pour :</u>			
* Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	2 326 967	1 652 081
* Amortissements, Provisions & Reprises de provisions	(21)	55 025 595	58 002 228
* Variation des :			
- Stocks		(5 019 725)	15 384 555
- Créances clients		6 341 702	(6 951 319)
- Autres actifs		(94 137 284)	(47 528 073)
- Fournisseurs et autres dettes		8 181 629	11 889 599
- Autres passifs courants		2 145 584	(847 731)
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		1 662 093	5 038 908
- Quote-part subvention d'investissement		1 414 748	1 982 745
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>56 484 944</b>	<b>108 975 488</b>
Variation de trésorerie provenant de l'acquisition et des cessions des immobilisations corp. & incorporelles		(25 214 452)	(32 067 034)
Variation de trésorerie provenant des immobilisations financières		31 289	(1 477 728)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(25 183 163)</b>	<b>(33 544 763)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement</b>		<b>(33 546 913)</b>	<b>(17 000 000)</b>
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	2 500 120
Dividendes et autres distributions		(23 937 268)	(20 315 687)
Variation de trésorerie provenant des emprunts		21 101 503	(36 147 555)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement</b>		<b>(2 835 765)</b>	<b>(53 963 122)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(5 080 897)</b>	<b>4 467 603</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>59 187 800</b>	<b>54 720 197</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(27)	<b>54 106 903</b>	<b>59 187 800</b>

## I. PRESENTATION DU GROUPE

Le **Groupe DELICE** est composé de douze sociétés : DELICE Holding, CLC, CLN, CLSB, SBC, CF, Delta Plastic, STIAL, SOCOGES, SDEM, GDI LISSADIRAT et DELICE Academy.

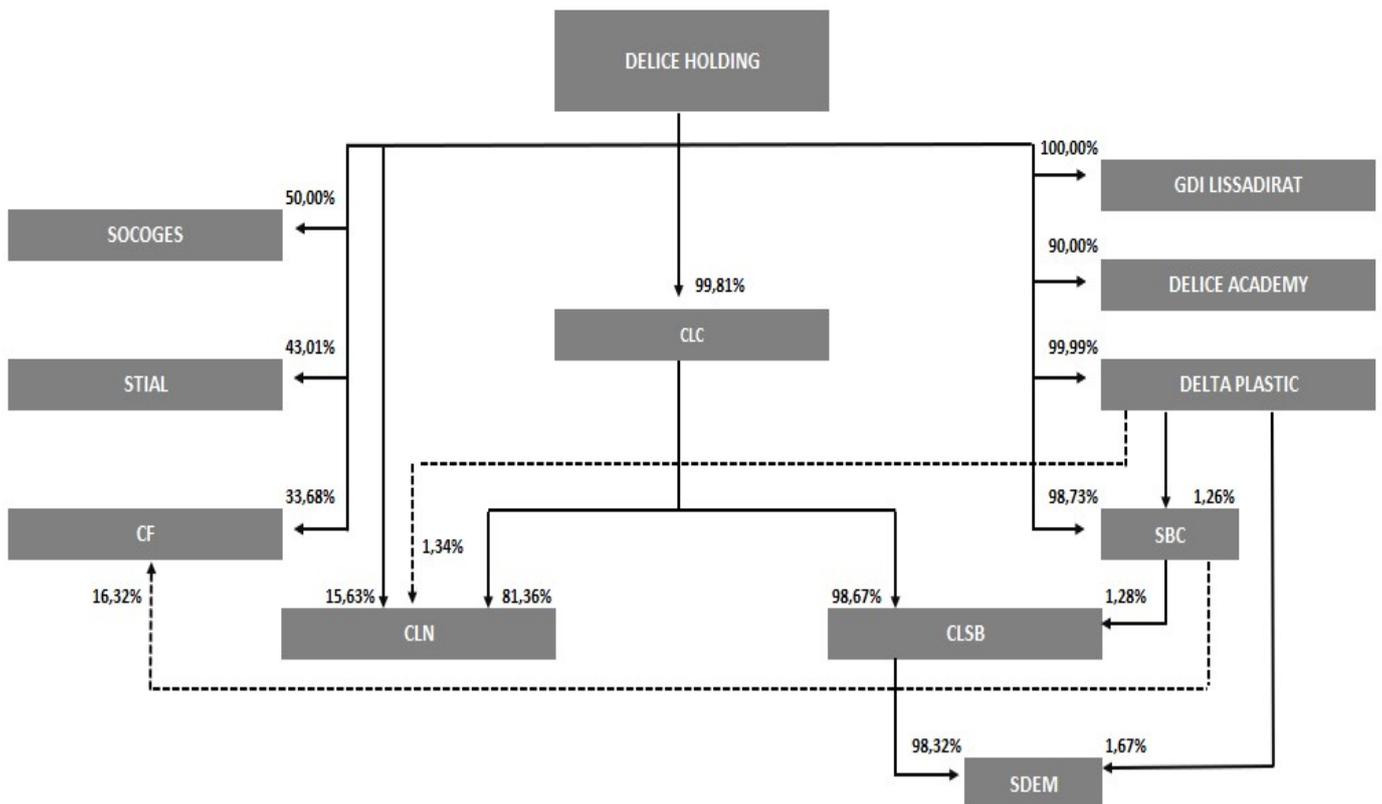
- ✓ La société « DELICE Holding » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2014. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune. Conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 Août 2013, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.
- ✓ La société Centrale Laitière du Cap-Bon « CLC » est une société anonyme créée en 1993, spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés.
- ✓ La société Centrale Laitière Du Nord « CLN » est une société anonyme spécialisée dans la transformation du lait et la production de ses dérivés ainsi que la commercialisation des produits laitiers et ses dérivés ainsi que tous produits agroalimentaires.
- ✓ La Centrale Laitière de Sidi-Bouzyd « CLSB » est une société anonyme de droit tunisien. Elle a été créée le 13 Juin 2011 et a pour objet la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.
- ✓ La société des boissons du Cap-Bon « SBC » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de toute nature de boisson principalement le jus et les boissons gazeuses et non gazeuses.
- ✓ La société Compagnie Fromagère « CF » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication de produits de fromage.
- ✓ DELTA Plastic est une société à responsabilité limitée créée en 2002 spécialisée dans la production des bouteilles et des emballages en plastique. L'activité de DELTA Plastic consiste exclusivement dans le travail à façon pour le compte de la société du groupe STIAL. Elle produit les bouteilles en plastique pour l'emballage des produits DUNUP.
- ✓ La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » est une société anonyme créée en 1978 spécialisée dans la fabrication et la vente de yaourt et autres dérivés de produits laitiers.
- ✓ La société de commerce et de gestion « SOCOGES » est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la réalisation de toutes opérations relatives au groupement au stockage et à la

livraison de marchandises, ainsi que toutes les activités se rapportant au transport, au chargement, au déchargement, à l'emballage, au montage, au contrôle de la qualité et au suivi de la clientèle. La SOCOGES assure la distribution des produits des sociétés du groupe.

- ✓ La Société Délice des Eaux Minérales S.A est une société anonyme de droit tunisien créée le 2 mai 2019 spécialisée dans la mise en bouteilles d'eau de source minérale.
- ✓ La Société Tunisienne GDI LISSADIRAT est une société SUARL créée en 2021 avec un capital de 150 000 TND spécialisée dans le commerce international.
- ✓ La Société Délice Academy est une société SARL créée en 2022 avec un capital de 5 000 TND spécialisée dans le domaine de la formation.

## II. Périmètre de consolidation au 31/12/2022

Le périmètre de consolidation du groupe DELICE Holding est présenté au niveau du schéma suivant :



### **III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION**

#### **A. Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés du groupe DELICE Holding sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés regroupent également toutes les coentreprises dont le groupe exerce un contrôle conjoint.

##### **a. Contrôle exclusif**

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Il est à noter que pour la détermination du périmètre de consolidation, le Groupe DELICE Holding a opté pour la prise en compte des contrats de rétrocessions dans le calcul du pourcentage de contrôle et d'intérêts. Ces contrats constituent un engagement de la part de l'une des sociétés du Groupe de racheter des titres qui font l'objet d'une convention de rétrocession ou d'un pacte d'actionnaires.

Ayant pour objet de décrire la réalité économique du groupe et conformément au principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'hypothèse de base retenue, consiste à retraiter les participations qui font l'objet de ces contrats au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquises à crédit.

Par conséquent le groupe a décidé de comptabiliser ces titres dans le compte « Titres de participation » par le crédit du compte « Emprunts ».

## b. Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint tel que défini par la NCT 37 est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

### B. Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société DELICE Holding et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose d'un contrôle.

La société STIAL est détenue à concurrence de 50% par le partenaire stratégique étranger Compagnie Gervais Danone (CGD) et 43,01% par DELICE Holding.

Le pacte d'actionnaires de la société STIAL stipule que :

- Les principales décisions stratégiques et opérationnelles sont prises au niveau du conseil d'administration de la STIAL qui est composé de 4 administrateurs, dont 2 sont désignés par DELICE Holding et 2 désignés par le partenaire étranger. Les décisions ne peuvent être prises qu'en cas d'accord entre les deux actionnaires DELICE Holding et le Partenaire étranger.
- Le conseil délègue au directeur général à l'intérieur des lignes directrices la gestion quotidienne de la société dont la finalité est la réalisation des objectifs assignés.

La société SOCOGES est détenue à concurrence 50% par le partenaire stratégique étranger CGD, 50% par DELICE Holding.

La structure de capital des deux sociétés et le partage des décisions stratégiques financières et opérationnelles prouvent l'existence d'un contrôle conjoint sur les deux sociétés. Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Société</b>	<b>% contrôle</b>	<b>% d'intérêts</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Méthode de comptabilisation</b>
DH	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLN	98,33%	98,18%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLC	99,81%	99,81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SDEM	99,99%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SBC	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Delta plastic	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CF	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLSB	99,95%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration globale
STIAL	43,01%	43,01%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOCOGES	50,00%	50,00%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
GDI LISSADIRAT	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DELICE ACADEMY	90,00%	90,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale

## **a. L'intégration globale**

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère DELICE Holding et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

## **b. L'intégration proportionnelle**

L'application de la consolidation proportionnelle signifie que le bilan consolidé du Co-entrepreneur inclut sa quote-part des actifs contrôlés conjointement et sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable. L'état de résultat consolidé du Co-entrepreneur comprend sa quote-part des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

## **c. Traitement de l'écart d'acquisition**

Conformément à la norme comptable nationale (NCT 38) et internationale (IFRS 3)<sup>1</sup>, le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société DELICE Holding est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de ces deux normes. De ce fait il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :

- Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
- Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées (réserves de restructuration).

---

<sup>1</sup> Selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

## IV. Principales méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

### A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel industriel	10%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureaux	10%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

### B. Titres de participation

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur attribution.

## **C. Stocks**

Les stocks du groupe sont essentiellement composés de stocks de matières premières, stocks d'emballages, pièces de rechange, matières consommables, des encours et des produits finis.

Les stocks de produits finis sont valorisés selon la méthode du coût de production incluant :

- Le coût des consommations de matières premières et emballages ;
- Les coûts directement attribuables à la production (principalement consommations d'énergie, consommation de pièces de rechange et de consommables, les charges de personnel directes, les amortissements des immobilisations directement rattachés au cycle de production...);
- Une quote-part des coûts indirects de production ;

Les stocks de matières premières, d'emballages et de pièces de rechange sont valorisés au coût d'achat incluant le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

## **D. Revenus**

Les revenus résultent de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

## **E. Impôt différé**

Les sociétés du Groupe DELICE Holding sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## F. Notes relatives aux rubriques du bilan :

### Notes 1 : Immobilisations incorporelles :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels	6 596 266	6 303 358
Concessions de marques et brevets	79 890	79 890
Immobilisations incorporelles en cours	222 976	116 459
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 899 131</b>	<b>6 499 706</b>
Amortissements Logiciels	(5 706 914)	(5 219 266)
Amortissements Concessions de marques et brevets	(53 510)	(46 920)
<b>Amortissements Immobilisations incorporelles</b>	<b>(5 760 424)</b>	<b>(5 266 185)</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 138 707</b>	<b>1 233 521</b>

### Notes 2 : Immobilisations corporelles :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Terrains	11 285 167	11 387 767
Constructions	86 890 680	86 048 561
Matériel industriel	377 689 955	372 505 237
Outillage industriel	13 094 068	11 748 724
Matériel de transport	62 893 110	57 286 019
Installations Techniques, agencements, aménagements	97 300 635	89 848 174
Equipements de bureau	3 455 379	3 351 784
Matériel informatique	11 531 124	11 681 730
Matériel d'emballage	4 350 904	4 015 488
Autres Equipements	2 219 749	2 203 095
Immobilisations en cours	23 964 239	16 041 314
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>694 675 010</b>	<b>666 117 891</b>
Amortissements Constructions	(35 540 848)	(31 473 362)
Amortissements Matériel industriel	(239 003 840)	(210 743 659)
Amortissements Outillage industriel	(8 611 017)	(7 547 851)
Amortissements Matériel de transport	(46 581 287)	(41 017 319)
Amortissements installations Techniques, agencements	(57 734 109)	(52 353 982)
Amortissements Equipements de bureau	(2 597 454)	(2 316 456)
Amortissements Matériel informatique	(9 830 239)	(9 887 107)
Amortissements Matériel d'emballage	(3 587 898)	(2 984 685)
Amortissements Autres Equipements	(2 176 444)	(2 158 492)
Provisions sur immobilisations corporelles	(1 713 633)	(1 813 662)
<b>Amortissements Immobilisations corporelles</b>	<b>(407 376 770)</b>	<b>(362 296 576)</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>287 298 240</b>	<b>303 821 316</b>

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à **288 436 947** dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Montants en TND	VB Dec21	Entrées	Cession	reclassements & retraitements	VB Decembre 22	AMORT 2021	Dotations 2022	Amortissements/ Cession	Reprise & retraitements	Amortissements Cumulés 22	VCN 2021	VCN 2022
Logiciels	6 303 358	241 064	-	274 525	6 818 948	5 219 266	467 095	-	27 144	5 713 504	1 084 093	1 105 443
Concessions de marques et brevets	79 890	30 695	-	(30 695)	79 890	46 920	29 163	-	(29 163)	46 920	32 970	32 970
Immobilisations incorporelles en cours	116 459	97 343	-	(213 508)	294	-	-	-	-	-	116 459	294
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>6 499 707</b>	<b>369 102</b>	<b>-</b>	<b>30 322</b>	<b>6 899 131</b>	<b>5 266 185</b>	<b>496 258</b>	<b>-</b>	<b>(2 019)</b>	<b>5 760 424</b>	<b>1 233 521</b>	<b>1 138 707</b>
Terrains	11 387 767	-	(102 600)	-	11 285 167	-	-	-	-	-	11 387 767	11 285 167
Constructions	86 048 561	990 000	(235 875)	87 994	86 890 680	31 473 362	4 068 298	-	(812)	35 540 848	54 575 198	51 349 831
Matériel industriel	372 505 237	679 261	(187 056)	4 692 514	377 689 955	210 743 659	28 210 557	177 437	227 063	239 003 840	161 761 578	138 686 115
Outils industriels	11 748 724	364 784	(16 881)	997 441	13 094 068	7 547 851	904 816	16 881	175 232	8 611 017	4 200 873	4 483 050
Matériel de transport	56 832 671	3 798 085	(1 134 892)	2 875 690	62 371 554	40 960 650	6 273 977	872 492	-	46 362 134	15 872 021	16 009 420
Agencements, aménagements et installations divers	89 848 174	5 165 919	(1 153 867)	3 440 409	97 300 635	52 353 982	7 013 244	1 153 867	(479 250)	57 734 109	37 494 192	39 566 526
Equipements de bureau	3 351 784	132 730	(35 407)	6 272	3 455 379	2 316 456	310 456	35 407	5 949	2 597 454	1 035 328	857 925
Matériel informatique	11 681 730	562 652	(1 048 065)	334 803	11 531 124	9 887 107	993 086	1 048 065	(1 890)	9 830 239	1 794 623	1 700 885
Matériel d'emballage	4 015 488	12 173	(214 640)	537 883	4 350 904	2 984 685	817 853	214 640	-	3 587 898	1 030 803	763 006
Autres Equipements	2 203 095	-	-	16 655	2 219 749	2 158 492	17 951	-	-	2 176 444	44 602	43 306
Immobilisation à statut juridique particulier	453 348	68 208	-	-	521 556	56 669	162 484	-	-	219 153	396 679	302 403
Immobilisations en cours	16 041 314	22 036 869	(259 602)	(13 854 340)	23 964 239	-	-	-	-	-	16 041 314	23 964 239
Provisions constituées	-	-	-	-	-	1 813 662	211 275	-	(311 303)	1 713 633	(1 813 662)	(1 713 633)
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>666 117 891</b>	<b>33 810 681</b>	<b>(4 388 886)</b>	<b>(864 677)</b>	<b>694 675 010</b>	<b>362 296 576</b>	<b>48 983 997</b>	<b>3 518 789</b>	<b>(385 012)</b>	<b>407 376 770</b>	<b>303 821 316</b>	<b>287 298 240</b>
<b>Total immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>672 617 597</b>	<b>34 179 783</b>	<b>(4 388 886)</b>	<b>(834 355)</b>	<b>701 574 141</b>	<b>367 562 761</b>	<b>49 480 255</b>	<b>3 518 789</b>	<b>(376 205)</b>	<b>413 137 194</b>	<b>305 054 838</b>	<b>288 436 947</b>

**Note 3 : Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières présentent un solde net de **3 470 699** dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Titres de participation*	254 472	2 254 472
Dépôts et cautionnements	2 060 726	2 062 676
Emprunt National	1 000 000	1 000 000
Prêts au personnel	237 623	266 962
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>3 552 821</b>	<b>5 584 110</b>
Provisions sur titres de participation	-	(2 000 000)
Provisions sur dépôts et cautionnements	(82 122)	(27 572)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>3 470 699</b>	<b>3 556 538</b>

(\*) Les titres de participations se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Titres de participation Zitouna Tamkeen	-	2 000 000
Titres de participation SMADEA	173 770	173 770
Titres de participation BTS	43 602	43 602
Titres de participation Attijari SICAR	22 050	22 050
Titres de participation SODINO	15 000	15 000
Titres de participation UNITED	50	50
	<b>254 472</b>	<b>2 254 472</b>

**Note 4 : Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants présentent un solde nul au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Charges à répartir	-	77 450
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>77 450</b>

**Note 5 : Actifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de **4 989 105** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Actifs d'impôts différés CLC	1 896 901	1 300 167
Actifs d'impôts différés CLN	90 977	359 249
Actifs d'impôts différés CF	761 759	1 021 134
Actifs d'impôts différés STIAL	1 338 973	1 005 531
Actifs d'impôts différés SBC	376 803	319 617
Actifs d'impôts différés SOCOGES	400 842	526 233
Actifs d'impôts différés Delta plastic	122 850	78 445
<b>Total</b>	<b>4 989 105</b>	<b>4 610 375</b>

**Note 6 : Stocks**

Les stocks présentent un solde net de **131 989 241** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Produits finis	16 888 196	41 405 182
Produits en cours	451 980	882 546
Matières premières	37 664 833	31 178 620
Emballages	51 680 711	32 360 026
Pièces de rechanges	32 662 097	28 537 527
Matière consommable	3 664 493	2 600 137
Produits de nettoyage	1 283 883	512 763
Stocks divers	1 571 800	3 371 466
<b>Total du stock brut</b>	<b>145 867 993</b>	<b>140 848 268</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	(13 878 752)	(14 020 326)
<b>Total du stock net</b>	<b>131 989 241</b>	<b>126 827 942</b>

**Note 7 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de **30 139 689** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Clients	32 283 516	37 956 069
Clients douteux	3 945 703	4 614 853
<b>Total brut</b>	<b>36 229 219</b>	<b>42 570 921</b>
Provisions sur créances clients	(6 089 530)	(7 501 854)
<b>Total net</b>	<b>30 139 689</b>	<b>35 069 067</b>

**Note 8 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants présentent un solde net de **245 369 229** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Produits et subventions à recevoir	169 612 377	106 591 732
Fournisseurs avances et acomptes	42 962 616	12 542 444
Etat impôts et taxes	23 822 863	24 581 862
Personnel avances et prêts	1 250 200	1 296 964
Charges constatées d'avance	530 800	232 722
Débiteurs divers	10 065 597	8 861 444
<b>Total brut</b>	<b>248 244 453</b>	<b>154 107 169</b>
Provisions dépréciation des autres actifs courants	(2 875 224)	(2 473 424)
<b>Total net</b>	<b>245 369 229</b>	<b>151 633 745</b>

**Note 9 : Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à **51 547 110** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Placements / Certificats de dépôt	50 546 913	17 000 000
Autres actifs financiers	1 000 197	632 453
<b>Total</b>	<b>51 547 110</b>	<b>17 632 453</b>

**Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **59 162 798** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Banques	43 390 122	48 674 788
Caisses	18 769	18 563
Valeurs à l'encaissement	15 753 907	15 253 286
<b>Total</b>	<b>59 162 798</b>	<b>63 946 637</b>

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de **82 070 058** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Concours bancaires	5 055 895	4 758 837
Crédits financement cycle d'exploitation	36 000 000	3 000 000
Emprunts échéance à moins d'un an	11 945 706	12 627 105
Financement en devises	11 984 877	15 801 280
Intérêts courus	17 083 580	14 586 783
<b>Total</b>	<b>82 070 058</b>	<b>50 774 004</b>

**Note 11 : Capitaux propres**

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
Exercice clos le 31 Décembre 2022

	Capital social	Réserves de restructuration	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts des minoritaires/ réserves	Intérêts des minoritaires/ résultat	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020</b>	<b>549 072 620</b>	<b>(472 190 804)</b>	<b>106 449 965</b>	<b>57 816 018</b>	<b>241 147 799</b>	<b>9 128 930</b>	<b>417 611</b>	<b>250 694 340</b>
Affectation résultat			57 816 018	(57 816 018)		417 611	(417 611)	-
Distribution des dividendes			(20 315 688)		(20 315 688)	(121)		(20 315 809)
Subvention d'investissement			(806 015)		(806 015)	25 976		(780 040)
Variation du pourcentage d'intérêt			2 746		2 746	41 253		43 999
Augmentation du capital						2 500 120		2 500 120
Résultat consolidé de l'exercice 2021				70 352 493	70 352 493		1 652 081	72 004 574
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021</b>	<b>549 072 620</b>	<b>(472 190 804)</b>	<b>143 147 025</b>	<b>70 352 493</b>	<b>290 381 334</b>	<b>12 113 769</b>	<b>1 652 081</b>	<b>304 147 184</b>
Affectation résultat			70 352 493	(70 352 493)		1 652 081	(1 652 081)	-
Distribution des dividendes			(19 082 813)		(19 082 813)	(330 957)		(19 413 770)
Subvention d'investissement			(1 395 402)		(1 395 402)	(19 346)		(1 414 748)
Résultat consolidé de l'exercice 2022				78 543 635	78 543 635		2 326 967	80 870 602
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022</b>	<b>549 072 620</b>	<b>(472 190 804)</b>	<b>193 021 304</b>	<b>78 543 635</b>	<b>348 446 755</b>	<b>13 415 547</b>	<b>2 326 967</b>	<b>364 189 269</b>

**Note 12 : Emprunts**

Les emprunts présentent un solde de **121 411 794** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Emprunts	121 411 794	128 812 489
<b>Total</b>	<b>121 411 794</b>	<b>128 812 489</b>

**Note 13 : Provisions**

Les provisions présentent un solde de **37 117 820** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Provision pour risques et charges	22 547 926	17 177 553
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	14 569 894	10 756 922
<b>Total</b>	<b>37 117 820</b>	<b>27 934 475</b>

**Note 14 : Passifs d'impôts différés**

Les passifs d'impôts différés présentent un solde de **9 977 535** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
CLC-Passif d'impôt différé	6 957 492	4 591 082
CLN-Passif d'impôt différé	3 020 043	1 636 568
<b>Total</b>	<b>9 977 535</b>	<b>6 227 650</b>

**Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de **152 436 335** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Fournisseurs d'exploitation	92 115 706	80 509 060
Fournisseurs effets à payer	36 055 139	32 169 740
Fournisseurs d'immobilisations	11 089 298	11 591 410
Fournisseurs factures non parvenues	13 176 192	20 486 606
<b>Total</b>	<b>152 436 335</b>	<b>144 756 817</b>

**Note 16 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants présentent un solde de **47 902 007** dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Charges à payer	16 011 590	17 950 239
Clients avances et acomptes	2 204 156	1 639 442
Comptes de personnel	5 827 692	7 714 746
Cotisations sociales	3 850 665	3 327 271
Etat impôts/taxes	12 236 433	7 836 240
Actionnaires, dividendes à payer	1 439 293	890 740
Créditeurs divers	6 332 178	6 397 747
<b>Total</b>	<b>47 902 007</b>	<b>45 756 425</b>

## G. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

### Note 17 : Revenus

Les revenus s'élèvent à **1 266 872 997** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Ventes locales	1 109 593 468	995 056 339
Ventes à l'export	29 028 808	40 881 000
Ristournes et rabais	(10 479 747)	(9 099 857)
Subventions d'exploitation	138 730 468	138 095 985
<b>Total</b>	<b>1 266 872 997</b>	<b>1 164 933 467</b>

### Note 18 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à **17 938 770** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Subventions stockage de lait	4 180 813	12 838 030
Autres produits d'exploitation	12 343 209	6 427 844
Quote part subvention d'investissement	1 414 748	1 982 745
<b>Total</b>	<b>17 938 770</b>	<b>21 248 618</b>

### Note 19 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent à **921 637 007** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Achats matières premières	646 011 198	550 902 731
Achats matières consommables et emballages	249 996 109	174 549 375
Variation des stocks	(3 778 227)	96 635 079
Achats non stockés de matières, fournitures et consommables	30 370 930	26 158 210
Achat de prestation de services	2 784 559	2 831 042
Achats de marchandises consommées	96 627	37 086
Rabais et ristournes sur achats	(3 844 189)	(2 020 379)
<b>Total</b>	<b>921 637 007</b>	<b>849 093 144</b>

### Note 20 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **99 001 361** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	83 017 451	83 942 923
Charges sociales	13 490 582	11 805 019
Autres charges de personnel	2 493 328	3 134 072
<b>Total</b>	<b>99 001 361</b>	<b>98 882 015</b>

**Note 21 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **55 025 595** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	48 862 349	47 786 534
Dotations (nettes) aux provisions pour risques et charges	9 183 345	5 248 596
Dotations (nettes) aux provisions /des titres de participations	(1 945 450)	498 080
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation du stock	(141 574)	2 131 235
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciations des créances / autres actifs	(1 010 525)	2 004 483
Dotations (nettes) aux résorptions des frais préliminaires	77 450	333 300
<b>Total</b>	<b>55 025 595</b>	<b>58 002 228</b>

**Note 22 : Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **84 907 408** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Publicité	14 693 396	19 841 069
Honoraires & rémunération d'intermédiaire	8 456 839	7 269 384
Entretien & réparation	11 264 721	13 061 422
Locations	8 668 140	8 206 789
Charges d'assurance	2 387 712	2 363 902
Redevances	3 572 432	3 093 885
Services extérieurs	107 615	192 692
Transport de biens	21 713 555	19 083 114
Voyages et déplacements	1 533 211	1 216 139
Services bancaires	782 902	368 827
Frais de télécommunications	781 870	578 070
Sous-traitance	365 478	453 991
Impôts et taxes	3 879 212	3 194 315
Jetons de présence	171 000	183 750
Charges diverses ordinaires	2 800 208	3 052 239
Autres charges d'exploitation	3 729 117	4 283 619
<b>Total</b>	<b>84 907 408</b>	<b>86 443 206</b>

**Note 23 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent à **11 990 126** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Charges d'intérêts	11 631 102	9 501 947
Pertes de changes	359 024	333 740
<b>Total</b>	<b>11 990 126</b>	<b>9 835 686</b>

**Note 24 : Produits financiers**

Les produits financiers s'élèvent à **6 945 805** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Produits des placements / Pensions livrées	6 945 805	2 985 233
<b>Total</b>	<b>6 945 805</b>	<b>2 985 233</b>

**Note 25 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **1 105 807** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Produits sur cession d'immobilisations	117 017	547 374
Autres gains ordinaires	988 790	3 940 266
<b>Total</b>	<b>1 105 807</b>	<b>4 487 640</b>

**Note 26 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **2 145 705** dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Pertes sur cession d'immobilisations	2 025 536	967 234
Autres pertes ordinaires	120 169	119 470
<b>Total</b>	<b>2 145 705</b>	<b>1 086 704</b>

## H. Notes relatives aux rubriques de l'état des flux de trésorerie :

### Note 27 : Trésorerie nette

<u>Liquidités, équivalents de liquidités (A)</u>	<u>Solde au 31/12/2022</u>	<u>Solde au 31/12/2021</u>
Banques	43 390 122	48 674 788
Valeurs à l'encaissement	15 753 907	15 253 286
Caisses	18 769	18 563
<b>Total (A)</b>	<b>59 162 798</b>	<b>63 946 637</b>

<u>Concours bancaires et autres passifs financiers (B)</u>	<u>Solde au 31/12/2022</u>	<u>Solde au 31/12/2021</u>
Concours bancaires	5 055 895	4 758 837
<b>Total (B)</b>	<b>5 055 895</b>	<b>4 758 837</b>

<b>Trésorerie nette (A-B)</b>	<b>54 106 903</b>	<b>59 187 800</b>
-------------------------------	-------------------	-------------------

## I. Autres notes :

### Note 28 : Détermination du résultat par action :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Résultat net consolidé (A)</b>	<b>78 543 635</b>	<b>70 352 493</b>
Nombre des actions en début de période	54 907 262	54 907 262
Nombre des actions en fin de période	54 907 262	54 907 262
Nombre moyen des actions (B)	54 907 262	54 907 262
<b>Résultat par action en dinars (A/B)</b>	<b>1,430</b>	<b>1,281</b>

**Note 29 : Engagements hors bilan :**

Les engagements hors bilan donnés se présentent au 31 décembre 2022 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Société</b>	<b>Montant</b>
Crédits documentaires	CLN	139 837 €
Crédits documentaires	CLSB	156 942 DT
Engagements par Signature	CLSB	232 300 DT
Effets transactions/Tunisie	CLSB	439 231 DT
Engagements donnés à la douane	SOCOGES	67 501 DT
Nantissement de 1 <sup>er</sup> rang sur matériel	STIAL	15 000 000 DT
Cautions Attijari BANK	STIAL	7 817 721 DT
Engagements par signature Attijari BANK	STIAL	12 618 000 DT
Engagements par signature BIAT	STIAL	14 954 978 DT

Par ailleurs les sociétés du groupe ont donné des nantissements sur Titres Fonciers, sur Fonds de Commerce et Matériel qui se détaillent comme suit :

- Pour l'obtention de certains crédits auprès des établissements financiers, la Compagnie Fromagère a accordé des garanties se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant en DT</b>
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
Nantissement de fonds de commerce et matériel au profit de l'Amen Bank	6 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>14 000 000</b>

- En garantie de l'emprunt contracté, la Société des Boissons du Cap Bon a accordé des hypothèques immobilières et des nantissements de fonds de commerce et du matériel au profit d'Attijari Bank en vue de l'obtention d'un emprunt contracté en 2018 pour un montant de 6.000.000 Dinars au TMM+1% remboursable sur 7 ans.
- La « CLC » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre de ses crédits de gestion accordés.

Les hypothèques et nantissements accordés au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<b>Banque</b>	<b>Valeur de l'hypothèque ou du nantissement en DT</b>
Attijari Bank	43 000 000
Amen Bank	12 500 000
ATB	12 500 000
Zitouna Bank	4 000 000
BIAT	31 500 000
<b>Total</b>	<b>103 500 000</b>

**Note 30 : Evènements postérieurs à la date de clôture :**

1- La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » a reçu en Janvier 2023, une notification d'une vérification fiscale approfondie sur les différents impôts et taxes relative à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2021.

2- La société la Compagnie Fromagère « CF » a reçu en Mars 2023, une notification d'une vérification fiscale approfondie sur les différents impôts et taxes relative à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2021.

## **DELICE HOLDING**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

***Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,***

#### ***I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés***

##### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Délice Holding » pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 815 104 818 dinars, un bénéfice net de 78 543 635 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « Délice Holding », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 30 des états financiers qui décrit que la Société Tunisienne des Industries Alimentaires « STIAL » et la société la Compagnie Fromagère « CF » ont reçu, respectivement en Janvier et Mars 2023, des notifications de vérifications fiscales approfondies relatives à la période allant du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2021.

A la date du présent rapport, les opérations de contrôle ont démarré et les issues finales ne peuvent ainsi être déterminées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Questions clé de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### ***Rapport de gestion du Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 avril 2023.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du Groupe à poursuivre leurs exploitations. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernances une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

***Tunis, le 16 Mai 2023***

**Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir**

**FINOR**

**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Jaouhar Ben ZID**

**Fayçal DERBEL**

**AVIS DES SOCIETES**

**ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

***SOCIETE EURO -CYCLES***

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société «EURO- CYCLES» publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme YOSRA CHELLY et M. AHMED EL KAFSI.

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Au 31 Décembre

	Notes	2022	2 021
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>	<b>2</b>		
Immobilisations Incorporelles	2.1	91930,048	88 683,473
<i>Moins Amortissements</i>		-84 909,652	-78 885,206
		<b>7 020,396</b>	<b>9 798,267</b>
Immobilisations Corporelles	2.2	26 193 307,248	22 921 657,583
<i>Moins Amortissements</i>		-10 750 357,529	-9 440 936,186
		<b>15 442 949,719</b>	<b>13 480 721,397</b>
Immobilisations Financières	3	312 732,000	171 450,000
<i>Moins Provisions</i>		0,000	0,000
		<b>312 732,000</b>	<b>171 450,000</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>15 762 702,115</b>	<b>13 661 969,664</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		0,000	0,000
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>15 762 702,115</b>	<b>13 661 969,664</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	4.1	158 460 908,490	120 012 419,940
<i>Moins Provisions</i>		-861 703,584	-1 204 219,429
	4.2	<b>157 599 204,906</b>	<b>118 808 200,511</b>
Clients et Comptes Rattachés		21 150 067,845	33 324 300,881
<i>Moins Provisions</i>		-3 120 938,782	-104 866,004
		<b>18 029 129,063</b>	<b>33 219 434,877</b>
Autres actifs courants	4.3	10 269 789,054	10 533 985,569
<i>Moins Provisions</i>		-	-
		<b>10 269 789,054</b>	<b>10 533 985,569</b>
Placements & autres actifs financiers	4.4	77 218,589	3 113 200,000
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.5	7 060 031,276	22 585 391,407
<b>Total des actifs courants</b>		<b>193 035 372,888</b>	<b>188 260 212,364</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>208 798 075,003</b>	<b>201 922 182,028</b>

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Au 31 Décembre

	Notes	2022	2 021
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b>5</b>		
Capital social		9801 000,000	8 910 000,000
Réserves		891 000,000	891 000,000
Résultats reportés		31 746 668,407	20 558 472,698
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>42 438 668,407</b>	<b>30 359 472,698</b>
Résultat de l'exercice		16386609,276	26 958 895,709
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u></b>		<b>58 825 277,683</b>	<b>57 318 368,407</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>Passifs non courants</b>	<b>6</b>		
Emprunts		17049,297	46 851,421
Provisions	<b>6.1</b>	280 838,991	280 838,991
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>297 888,288</b>	<b>327 690,412</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>7</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>7.1</b>	23 690 003,891	66 350 875,167
Autres passifs courants	<b>7.2</b>	15 557 788,024	13 920 398,494
Autres passifs financiers	<b>7.3</b>	101 592 036,564	63 815 609,311
Concours bancaires	<b>7.4</b>	8 835 080,553	189 240,237
<b>Total des passifs courants</b>		<b>149 674 909,032</b>	<b>144 276 123,209</b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b>149 972797,320</b>	<b>144 603 813,621</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>208 798 075,003</b>	<b>201 922 182,028</b>

**Etat de Résultat**  
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2022	2021
<b>Produits d'exploitation</b>			
	<b>8.1</b>		
Revenus	<b>8.1.1</b>	161413072,231	147 278 992,034
Autres produits d'exploitation	<b>8.1.2</b>	1501981,699	2 013 628,051
Production immobilisée		0,000	0,000
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>162 915 053,930</b>	<b>149 292 620,085</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
	<b>8.2</b>		
Variation des stocks des PF et des encours		-2 689 001,693	1 545 980,868
Achats de marchandises consommées		0,000	0,000
Achats d'approvisionnements consommés		-110185396,777	-101 996 072,153
Charges de personnel		- 8 576 446,770	-7 094 476,249
Dotations aux amort. et aux provisions		-5 193 222,151	-2 442 920,895
Autres charges d'exploitation		-12 707 409,857	-9 142 739,307
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>- 139 351 477,248</b>	<b>- 119 130 227,736</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>23 563 576,682</b>	<b>30 162 392,349</b>
<b>Charges financières nettes</b>			
	<b>8.3</b>	-5 654 381,259	-616 521,363
Produits des placements	<b>8.4</b>	1 723 668,276	2 274 423,037
Autres gains ordinaires	<b>8.5</b>	35 715,694	20 490,397
Autres pertes ordinaires		-30 044,817	-6,967
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>19 638 534,576</b>	<b>31 840 777,453</b>
Impôt sur les bénéfices *	<b>8.6</b>	-3 251 925,300	-4 881 881,744
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>16 386 609,276</b>	<b>26 958 895,709</b>
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0,000	0,000
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>16 386 609,276</b>	<b>26 958 895,709</b>
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		0,000	0,000
<b>Résultats après modifications comptables</b>		<b>16 386 609,276</b>	<b>26 958 895,709</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>	9.1	<b>16 386 609,276</b>	<b>26 958 895,709</b>
Ajustements pour :			
*Amortissements et provisions		5 193 222,151	2 442 920,895
*Reprise Provisions		- 1 204 219,429	-1 771 883,809
*Plus-value de cession d'immobilisations Corporelles et incorporelles		0,000	0,000
* Variation des :			
- stocks		- 38 448 488,550	-77 835 457,448
- créances		12 174 233,036	5 058 822,078
- autres actifs		264 196,515	-9 770 339,703
- fournisseurs et autres dettes		-40 597 194,802	50 530 785,841
* Plus ou moins-values de cession		0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-46231641,803</b>	<b>-4 386 256,437</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-3 274 896,240	-2 907 068,339
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,000	0,000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		- 141 282,000	-39 650,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0,000	19 500,000
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement</b>		<b>-3 416 178,240</b>	<b>-2 927 218,339</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Placements		3 000 000,000	-3 035 800,000
Dividendes et autres distributions		- 14879700,000	-13 498 650,000
Encaissements provenant des emprunts		112 358 486,147	77 274 206,263
Remboursement d'emprunts		- 75 002 166,551	-49 389 154,014
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités de financement</b>		<b>25 476 619,596</b>	<b>11 350 602,249</b>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-24 171 200,447</b>	<b>4 037 127,473</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>22 396 151,170</b>	<b>18 359 023,697</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	9.2	<b>-1 775 049,277</b>	<b>22 396 151,170</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

### NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE ET FISCAL

#### 1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « EURO-CYCLES » est une entité du droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle été subséquentement amendée et complétée,

Suite au procès-verbal de l'AGE du 22 Avril 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 8 910 000 DT à 9 801 000 DT, par incorporation des réserves d'un montant de 891 000 DT à prélever sur les résultats reportés, et ce par l'émission de 891 000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 TND chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle gratuite pour 10 actions anciennes.

Les comptes de la société " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état de flux de trésoreries et les notes annexes,

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2021.

#### 1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la société " EURO-CYCLES" est tenue par moyen informatique.

La société " EURO-CYCLES" utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par ladite société.

### **1.3. UNITE MONETAIRE**

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES", sont établis en Dinar Tunisien.

### **1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIES ETRANGERES**

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en Dinar Tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et les gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou de la dette libellées en monnaie étrangère sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

Les soldes des créances et des dettes de la société " EURO-CYCLES "arrêtés au 31 Décembre 2022, libellés en devise sont convertis pour leur contre-valeur en dinars, sur la base du cours de change à la date de la clôture du mois de Décembre 2022, soit **1 € = 3,3102TND** et **1 \$ = 3,1101 TND**. En application de la Norme Comptable Tunisienne « **NC 15 Norme comptable relative aux opérations en monnaies étrangères** », les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

### **1.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs couts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie probable des immobilisations.

La valeur résiduelle dégagée, le cas échéant à la fin de la période d'utilisations des immobilisations est considéré comme non significative.

Les immobilisations ayant une valeur inférieure à **500 TND** sont amorties intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Logiciel	33,33 %
- Site Web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %

- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Equipements du bloc social	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

## **1.6. VALORISATION DES STOCKS**

Les matières premières, le stock décors et les emballages ont été valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés au coût de production.

La société a opté pour la méthode de l'inventaire intermittent.

## **1.7. REGIME FISCAL**

**I-** A partir de l'exercice 2021, les bénéfices réalisés par la société « EURO-CYCLES-SA » sont devenus imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de 15% avec un minimum légal de 0.2% du CA TTC.

**II-** La société « EURO-CYCLES » est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- La TCL au taux de 0,1% sur le chiffre d'affaires provenant de l'exportation et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
- Taxe unique de compensation sur les transports routiers.

**III-** La loi n°2017- 66 du 18 Décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une contribution sociale solidaire au profit des caisses sociales de taux 1% sur les bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés à partir de l'exercice 2018.

En vertu de la loi de finances pour l'année 2023, ce taux a été ramené à 3% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 15%.

## **NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS**

### **2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN TND)**

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2022 un montant net de **7020,396 TND** contre **9 798,267TND** au 31 décembre 2021, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Logiciels	89529,548	86 282,973
Site Web	2 400,500	2 400,500
<b>VALEURS BRUTS</b>	<b>91 930,048</b>	<b>88 683,473</b>
Amortissements immobilisations incorporelles	84 909,652	78 885,206
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>7 020,396</b>	<b>9 798,267</b>

## 2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2022 un montant net de **15 442 949,719TND** contre **13 480 721,397 TND** au 31 décembre 2021, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Terrain	3 189 845,637	3 189 845,637
Construction	10 488 910,281	10 510 510,367
Matériel industriel	5 112 699,599	5 055 347,227
Outillage industriel	322 821,875	322 821,875
Matériel de transport	2 229 276 ,725	1 576 983,675
AAI divers	1 677434,958	1 663 683,988
Mobilier& matériel de bureau	208 168,897	204 281,829
Équipement du bloc social	53 965,933	53 965,933
Matériels informatiques	380 327,222	344 217,052
Construction en cours	2 529 856,121	0.000
<b>VALEURS BRUTS</b>	<b>26 193 307,248</b>	<b>22 921 657,583</b>
Amortissements immob corp	10 750 357,529	9 440 936,186
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>15 442 949,719</b>	<b>13 480 721,397</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimé en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2022
	V. brute au 31/12/2021	Acquisitions & ajouts 31/12/2022	Reclassements & Cessions 31/12/2022	V. brute au 31/12/2022	C. Amort. Au 31/12/2021	Dotations 31/12/2022	Reprises 31/12/2022	C. Amort. Au 31/12/2022	
	(1)	(2)	(3)	(4) =(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)-(7)	
- Logiciels	86 282,973	3 246,575	-	89 529,548	76 484,706	6 024,446		82 509,152	7 020,396
- Site web	2 400,500	-	-	2 400,500	2 400,500	-	-	2 400,500	0,000
<b>TOTAL IMMO. INCORPORELLES</b>	<b>88 683,473</b>	<b>3 246,575</b>	<b>0,000</b>	<b>91 930,048</b>	<b>78 885,206</b>	<b>6 024,446</b>	<b>0,000</b>	<b>84 909,652</b>	<b>7 020,396</b>
- Terrain	3 189 845,637			3 189 845,637	-	-	-	-	3 189 845,637
- Constructions	10 510 510,367		-21 600,086	10 488 910,281	2 718 503,020	531 160,547		3 249 663,567	7 239 246,714
- Matériel industriel	5 055 347,227	57 352,372		5 112 699,599	3 835 790,155	361 699,895		4 197 490,050	915 209,549
- Outillage industriel	322 821,875			322 821,875	246 821,484	23 690,117		270 511,601	52 310,274
- Matériel de transport	1 441 337,311	652 293,050		2 093 630,361	1 201 645,721	184 630,901		1 386 276,622	707 353,739
- Installations générales, A. & A. divers	1 663 683,988	13 750,970		1 677 434,958	869 404,960	128 050,803		997 455,763	679 979,195
- Mobilier et matériel de bureau	204 281,829	3 887,068		208 168,897	179 073,749	16 431,221		195 504,970	12 663,927
- Equipement du bloc social	53 965,933			53 965,933	42 627,947	7 437,000		50 064,947	3 900,986
- Matériel informatique	344 217,052	36 110,170		380 327,222	306 375,350	29 191,659		335 567,009	44 760,213
- Matériel de transport à statut juridique particulier	135 646,364			135 646,364	40 693,800	27 129,200		67 823,000	67 823,364
- Constructions en cours	-	2 508 256,035	21 600,086	2 529 856,121		0,000		0,000	2 529 856,121
<b>TOTAL IMMO. CORPORELLES</b>	<b>22 921 657,583</b>	<b>3 271 649,665</b>	<b>0,000</b>	<b>26 193 307,248</b>	<b>9 440 936,186</b>	<b>1 309 421,343</b>	<b>0,000</b>	<b>10 750 357,529</b>	<b>15 442 949,719</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 010 341,056</b>	<b>3 274 896,240</b>	<b>0,000</b>	<b>26 285 237,296</b>	<b>9 519 821,392</b>	<b>1 315 445,789</b>	<b>0,000</b>	<b>10 835 267,181</b>	<b>15 449 970,115</b>

### **NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES (EN DT)**

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **312732,000 TND** contre **171 450,000 TND** au 31 décembre 2021, elles sont détaillées comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Participation « TUNINDUSTRIES »	99 900,000	99 900,000
Participation « AFRICA PACK »	32 000,000	25 500,000
Prêts aux personnels à plus d'un an	140 432,000	31 650,000
Cautionnement	40 400,000	14400,000
<b>TOTAL</b>	<b>312 732,000</b>	<b>171450,000</b>

- **PARTICIPATION « TUNINDUSTRIES »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice.

Cette participation concerne 7 992 parts sociales (dont 6 993 parts distribuées gratuitement suite à l'augmentation du capital du 28/04/2022) de 100 TND chacune, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à **1 498 500 TND**.

- **PARTICIPATION « AFRICA PACK »**

Au 30/08/2022 et suivant le PV de l'AGE de la société « AFRICA PACK » enregistré à la recette de finances le 27/10/2022, suivant quittance n° M025094, il a été décidé d'augmenter le capital en numéraire. La société « EUROCYCLES » a participé à cette augmentation à concurrence de sa part dans le capital (1%), soit 65 parts nouvelles totalement libérées en numéraires.

De ce fait, la valeur des titres de participation détenus par « EUROCYCLES » dans le capital de « AFRICA PACK » s'élève à **320 000 TND** représentant 320 parts sociales.

#### **NOTE 4 - ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2022 un solde de **193 035 372,888 TND** contre un solde de **188 260 212,364 TND** au 31 décembre 2021 s'analysant ainsi comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Stocks	158 460 908,490	120 012 419,940
Clients et Comptes Rattachés	21 150 067,845	33 324 300,881
Autres actifs courants	10 269 789,054	10 533 985,569
Placements et autres actifs financiers	77 218,589	3 113 200,000
Liquidités et Equivalents de Liquidités	7 060 031,276	22 585 391,407
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>197 018 015,254</b>	<b>189 569 297,797</b>
➤ Moins Provisions	-3 982 642,366	- 1 309 085,433
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>193 035 372,888</b>	<b>188 260 212,364</b>

#### **4.1. STOCKS**

Les valeurs en stocks net s'élèvent à la clôture de l'exercice 2022 à **157 599 204,906 TND** contre **118 808 200,511 TND** au 31-12-2021 et se ventilent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
- Stock matières premières	145 713 457,000	65 331 496,000
- Stock Peintures	1 409 277,000	0,000
- Stock MP en transit	6 809 788,773	51 085 897,730
- Stock décors	1 191 840,000	0,000
- Stock emballages	2 437 050,000	6 528,800
- Stock de produit finis	899 296,714	3 588 497,410
- Stock de produit finis en transit	0,000	0,000
- Stock Accessoires	199,003	0,000
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>158 460 908,490</b>	<b>120 012 419,940</b>
➤ Moins provision pour dépréciation stock des matières premières	- 861 703,584	-1 204 219,429
<b>TOTAL NET</b>	<b>157 599 204,906</b>	<b>118 808 200,511</b>

#### **4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique présente un solde net au 31 Décembre 2022 de **18 029 129,063 TND** contre un solde de **33 219 434,877 TND** au 31 Décembre 2021 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Clients ordinaires	18 029 129,063	33 219 434,877
Clients douteux ou litigieux	3 120 938,782	104 866,004
<b>Solde du compte " Clients "</b>	<b>21 150 067,845</b>	<b>33 324 300,881</b>
PV pour dépréciation des clients	-3 120 938,782	- 104 866,004
<b>TOTAL</b>	<b>18 029 129,063</b>	<b>33 219 434,877</b>

#### **4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants totalisant **10 269789,054 TND** au 31 décembre 2022 se répartissent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Fournisseurs avances et acomptes	2731 461,150	8 607 556,697
Etat impôts et taxes	4631336,179	1 327 470,110
Produit à recevoir	980 488,260	99 505,126
Débiteurs divers	1 876 313,930	369 930,853
Charges constatées d'avance	50 189,535	129 522,783
<b>TOTAL</b>	<b>10 269 789,054</b>	<b>10 533 985,569</b>

#### **4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Cette rubrique présente un solde de **77 218,589 TND** au 31 décembre 2022 contre un solde de **3 113 200,000 TND** au 31 décembre 2021 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
B trésor + B caisse court terme	0,000	3 000 000,000
FCP CAPITAL	28 392,589	0,000
Échéance à moins d'un an sur prêt NC	48826,000	113 200,000
<b>TOTAL</b>	<b>77 218,589</b>	<b>3 113 200,000</b>

#### **4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Cette rubrique totalise un solde de **7 060 031,276 TND** au 31 décembre 2022, contre **22 585 391,407 TND** au 31-12-2021 :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Banques	6 691 669,457	20 717 711,375
Régies d'avance et accreditifs	366 532,747	1 857 596,395
Caisse	1 798,103	8 733,700
Autres organismes financiers	30,969	1 349,937
<b>TOTAL</b>	<b>7 060 031,276</b>	<b>22 585 391,407</b>

## **NOTE5- CAPITAUX PROPRES**

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2022 à **58825277,683** TND contre **57 318 368,407** TND au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Capital social	9 801 000,000	8 910 000,000
Réserves	891 000,000	891 000,000
Résultat reporté	31 746 668,407	20 558 472,698
Résultat de l'exercice	16 386 609,276	26 958 895,709
<b>TOTAL</b>	<b>58 825 277,683</b>	<b>57 318 368,407</b>

\* Suivant le procès-verbal de l'AGO du 22 Avril 2022, l'assemblée générale ordinaire a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2021 ainsi que les résultats reportés comme suit :

- Bénéfice exercice 2021 : 26 958 895,709 TND
- Résultats reportés 2020 : 20 558 472,698 TND

**Résultat distribuable :** **47 517 368,407 TND**

- Dividendes en dinar tunisien : (1,670 DT/action) 14 879 700,000 TND

**Résultats reportés après affectation** **32 637 668,407 TND**

- Suivant le procès-verbal de l'AGE du 22 Avril 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 8 910 000 DT à 9 801 000 DT, par incorporation des réserves d'un montant de 891 000 DT à prélever sur les résultats reportés, et ce par l'émission de 891 000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1TND chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle gratuite pour 10 actions anciennes.

### **5.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

Désignation	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
	1	2	3	4	(1)+(2)+(3)+(4)
♣ Solde au 31 Décembre 2021	8 910 000	891 000	20 558 472	26 958 896	57 318 368
- Affectation du résultat 2021			26 958 896	-26 958 896	0
- Augmentation du capital	891 000		-891 000		0
- Distribution des dividendes			-14 879 700		-14 879 700
- Résultat de l'exercice 2022				16 386 609	16 386 609
♣ Solde au 31 Décembre 2022	9801 000	891 000	31 746 668	16 386 609	58 825 277

## **NOTE 6–PASSIFS NON COURANTS**

Au 31 décembre 2022 le solde de cette rubrique est de **297 888,288 TND** se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Emprunts	17 049,297	46 851,421
Provisions pour risques et charges	280 838,991	280 838,991
<b>TOTAL</b>	<b>297 888,288</b>	<b>327 690,412</b>

### **6.1 Provisions pour risques et charges**

Cette rubrique portant sur un montant de **280 838.991 TND** au 31 décembre 2022 sans enregistrer aucune variation :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Affaire Incendie	280 838,991	280 838,991
<b>TOTAL</b>	<b>280 838,991</b>	<b>280 838,991</b>

## **NOTE 7 PASSIFS COURANTS**

Au 31 décembre 2022, les passifs courants présentent un solde de **149 674 909,032TND** contre un solde de **144 276 123,209TND** au 31 décembre 2021, Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	23 690 003,891	66 350 875,167
Autres passifs courants	15 557 788,024	13 920 398,494
Autres passifs financiers	101 592 036,564	63 815 609,311
Concours bancaires	8 835 080,553	189 240,237
<b>TOTAL</b>	<b>149 674 909,032</b>	<b>144 276 123,209</b>

### **7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2022 un solde de **23 690 003,891 TND** contre **66 350 875,167 TND** au 31 Décembre 2021, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Fournisseurs d'exploitation	18 318 276,628	63 479 101,321
Fournisseurs d'exploitation-effets à payer	4 983 867,993	2 859 976,622
Fournisseurs d'immobilisations	387 859,270	11 797,224
<b>Total</b>	<b>23 690 003,891</b>	<b>66 350 875,167</b>

## **7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants totalisant **15557788,024TND**, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Client avance et acompte	3 717 921,727	4 178 412,315
-Etat impôts et taxes	4 435 408,814	5 951 593,476
Personnel rémunérations dues	766 220,288	726 541,094
CNSS	497 485,073	482 521,699
Créditeurs divers	506 913,333	531 443,339
Charges à payer	3 350 306,026	1 980 923,741
Dividendes à payer	2 283 532,763	68 962,830
<b>TOTAL</b>	<b>15 557 788,024</b>	<b>13 920 398,494</b>

## **7.3 AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2022 un solde de **101 592 036,564 TND** contre **63 815 609,311 TND** au 31 Décembre 2021 enregistrant ainsi une augmentation de **37 776 427,253 TND**, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Emprunts liés au cycle d'exploitation	101 128 353,699	63 420 199,545
Échéances à moins d'un an	32 084,640	354 117,074
Intérêts courus	431 598,225	41 292,692
<b>TOTAL</b>	<b>101 592 036,564</b>	<b>63 815 609,311</b>

## **7.4 CONCOURS BANCAIRES**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2022 un solde de **8 835 080,553 TND** contre **189 240,237 TND** au 31 Décembre 2021 enregistrant ainsi une augmentation de **8 645 840,316 TND**, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021
Banques	8 835 080,553	189 240,237
<b>TOTAL</b>	<b>8 835 080,553</b>	<b>189 240,237</b>

## **NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT**

L'analyse comparative des états de résultat des exercices 2022 et 2021 se présente comme suit :

### **8.1. REVENU :**

Le détail de cette rubrique se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Revenus	161 413 072,231	147 278 992,034
Autres produits	1 501 981,699	2 013 628,051
<b>TOTAL</b>	<b>162 915 053,930</b>	<b>149 292 620,085</b>

#### **8.1.1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est passé de **147 278 992,034 TND** à la clôture de l'exercice 2021 à **161 413 072,231 TND** au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une augmentation de **14 134 080,197 TND**, soit **(9.59 %)** qui se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Ventes vélos	144 026 422,641	130 256 156,758
Ventes accessoires	17 386 649,590	17 022 835,276
<b>TOTAL</b>	<b>161 413 072,231</b>	<b>147 278 992,034</b>

#### **8.1.2 Autres Produits**

Les autres produits d'exploitation sont passés de **2 013 628,051 TND** à la clôture de l'exercice 2021 à **1 501 981,699 TND** au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une diminution de **511 646,352 TND**.

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Loyers bâtiment à TUNINDUSTRIES	29 400,000	28 000,000
Frais administratifs à TUNINDUSTRIES	172 101,480	149 069,340
Reprise sur provision Taxation d'office	0,000	750 000,000
Reprise sur provision Stock Matières premières	1 204 219,429	1 021 883,809
Transfert des charges convertisseurs	96 260,790	64 674,902
<b>TOTAL</b>	<b>1 501 981,699</b>	<b>2 013 628,051</b>

## **8.2. CHARGES D'EXPLOITATION**

Au 31 décembre 2022, Les charges d'exploitation sont de l'ordre de 139 351 477,248 TND contre un solde de 119 130 227,736 TND au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
<u>Variation stocks PF et encours</u>	<b>2 689 001,693</b>	<b>-1 545 980,868</b>
<u>Achat matières consommés :</u>	<b>110 185 396,777</b>	<b>101 996 072,153</b>
• Achat MP	141 655 379,751	167 376 742,978
• Achat emballage	6 466 765,119	7 761 766,745
• Achat décors	1 669 662,779	1 978 573,251
• Variation stock MP	- 37 515 129,043	-77 507 588,780
• Variation emballage	-2 437 050,000	744 603,000
• Variation Décors	-1 191 840,000	480 038,000
• Achats non stockés des matières et fournitures	2 042 981,465	1 485 941,709
• Rabais, remises, ristournes obtenues sur achats	-505373,294	-324 004,750
<u>Charges de personnel :</u>	<b>8 576 446,770</b>	<b>7 094 476,249</b>
• Charge de personnel	7 076 222,454	5 662 036,965
• Charges sociales légales	1 156 717,401	821 749,144
• Autres charges	343 506,915	610 690,140
<u>Dotations aux amortissements et provisions :</u>	<b>5 193 222,151</b>	<b>2 442 920,895</b>
• Dot immob incorporelle	6 024,446	6 853,022
• Dot immob corporelle	1 309 421,343	1 231 848,444
• Dot aux provisions pour dépréciation des comptes clients	3 016 072,778	0,000
• Dot aux provisions pour dépréciation de stocks	861 703,584	1 204 219,429
<u>Autres charges d'exploitation</u>	<b>12 707 409,857</b>	<b>9 142 739,307</b>
• charges locatives	73 512,605	0,000
• Entretien et réparations	669 113,295	407 918,247
• Primes d'assurances	285 690,617	121 356,490
• Etudes et recherches	228 934,449	222 463,361
• Transports et autres services extérieurs	6 842 277,187	3 961 716,676
• Commissions sur ventes	1 218 173,758	1 836 772,338
• Rémunérations d'intermédiaires	312 085,685	264 118,866
• Publicités	147 123,546	28 568,900
• Transports / achats	9 753,769	5 563,577
• Divers	8 122,218	8 040,743
• Réceptions, voyages et déplacements	358 938,219	130 353,274
• Frais de télécommunications	70 553,359	66 040,299
• Commissions bancaires	720 287,770	302 467,476
• Charges diverses ordinaires	315 472,905	338 859,680
• Etats, impôts et taxes	1 447 365,475	1 442 696,823
• Autres charges liées à une modification comptable	5,000	5 802,557
<b>TOTAL</b>	<b>139 351 477,248</b>	<b>119 130 227,736</b>

### **8.3. CHARGES FINANCIERES NETTES**

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2022 un solde de **5 654 381,259 TND** contre un solde de **616 521,363TND** au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Intérêts des emprunts et autres opérations de financement	1 670 914,817	302 325,883
Intérêts des comptes courants	471 937,067	84 168,009
Pertes de change	9 340 173,132	5 721 843,995
Gains de change	-5 828 643,757	-5 491 816,524
<b>TOTAL</b>	<b>5 654 381,259</b>	<b>616 521,363</b>

### **8.4. PRODUITS DES PLACEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS**

Les produits des placements et financiers d'une valeur de **1 723 668,276TND** au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Produits des participations TUNINDUSTRIES	1 498 500,000	1 998 000,000
Intérêts créditeurs	225 168,276	275 318,391
Produits emprunt national	0,000	1 104,646
<b>TOTAL</b>	<b>1 723 668,276</b>	<b>2 274 423,037</b>

### **8.5. AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Cette rubrique d'une valeur de **35 715,694TND**, s'analyse au 31 décembre 2022 comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Produits divers ordinaires	15 608,047	20 490,397
Gains ordinaires	20 107,647	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>35 715,694</b>	<b>20 490,397</b>

### **8.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES**

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Impôts sur les bénéfices	3 251 925,300	4 853 149,686
Retenu à la source libératoire d'impôt	0,000	28 732,058
<b>Total</b>	<b>3 251 925,300</b>	<b>4 881 881,744</b>

## **NOTE 9 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

### **9.1. VARIATION DES ELEMENTS DU BFR**

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
Stocks	-38 448 488 ,550	- 77 835 457,448
Clients et comptes rattachés	12 174 233,036	5 058 822,078
Autres actifs courants	264 196,515	- 9 770 339,703
Fourni et comptes rattachés et autres dettes	-40 597 194,802	50 530 785,841

### **9.2. TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2022**

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2022</b>	<b>DECEMBRE 2021</b>
- Liquidités et Équivalents de Liquidités	7 060 031,276	22 585 391,407
- Concours bancaires	8 835 080,553	189 240,237
	<b>-1 775 049,277</b>	<b>22 396 151,170</b>

## NOTE 10 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	Montant 2022	Charges	Montant 2022	Soldes	2022	2021
Revenus et autres produits d'exploitation	161 413 072,231	Achats Consommés	110 185 396,777			
Autres produits	1 501 981,699					
Production stockée Production immobilisée	-2 689 001,693					
<b>Total</b>	<b>160 226 052,237</b>	<b>Total</b>	<b>110 185 396,777</b>	<b>Production</b>	<b>160 226 052,237</b>	<b>150 838 600,953</b>
<b>Production</b>	<b>160 226 052,237</b>	<b>Achats Consommés</b>	<b>110 185 396,777</b>	<b>Marge sur cout Matières</b>	<b>50 040 655,460</b>	<b>48 842 528,799</b>
Marge commerciale		Autres charges externes	11 388 404,089			
Marge sur coût matière	50 040 655,460					
Subvention d'exploitation						
<b>Total</b>	<b>50 040 655,460</b>	<b>Total</b>	<b>11 388 404,089</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>38 652 251,371</b>	<b>41 140 228,835</b>
Valeur Ajoutée Brute	38 652 251,371	Impôts et taxes	1 319 005,768			
		Charges de personnel	8 576 446,770			
<b>Total</b>	<b>38 652 251,371</b>	<b>Total</b>	<b>9 895 452,538</b>	<b>Excédent Brut D'exploitation</b>	<b>28 756 798,833</b>	<b>32 605 313,244</b>
Excédent brut d'exploitation	28 756 798,833	Charges ordinaires	30 044,817			
Autres produits ordinaires	35 715,694	Charges financières	5 654 381,259			
Produits financiers	1 723 668,276	Dotations aux amortissements et aux prov	5 193 222,151			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	3 251 925,300			
<b>Total</b>	<b>30 516 182,803</b>	<b>Total</b>	<b>14 129 573,527</b>	<b>Résultat des activités Ordinaires après IS</b>	<b>16 386 609,276</b>	<b>26 958 895,709</b>
Résultat positif des activités ordinaires après Impôt	16 386 609,276					
<b>Total</b>	<b>16 386 609,276</b>	<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>Résultat net après modification comptable</b>	<b>16 386 609,276</b>	<b>26 958 895,709</b>

**NOTE 11 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION**

**Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination**

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2022	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	2 689 001,693	2 689 001,693	-	-	-	-	2 689 001,693
- Achats consommés	-110 185 396,777	-110 185 396,777	-	-	-	-	-110 185 396,777
- Charges de personnel	-8 576 446,770	-6 003 512,739	-2 491 457,787	-81 476,244	-	-	-8 576 446,770
- Dotations aux amort. Et aux provisions	-5 193 222,151	-4 199 239,431	-292 378,407	-701 604,313	-	-	-5 193 222,151
- Autres charges d'exploitation	-12 707 409,857	-1 524 889,183	-1 127 147,254	-9 062 924,710	-304 977,837	-687 470,873	-12 707 409,857
- Charges financières nettes	-5 654 381,259	-	-	-	-5 654 381,259	-	-5 654 381,259
- Autres pertes ordinaires nettes	-30 044,817	-	-	-	-	-30 044,817	-30 044,817
<b>Total</b>	<b>-139 657 899,938</b>	<b>-119 224 036,437</b>	<b>-3 910 983,448</b>	<b>-9 846 005,267</b>	<b>-5 959 359,096</b>	<b>-717 515,690</b>	<b>-139 657 899,938</b>

## **NOTE 12 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Au cours de l'exercice 2022, la société « EURO-CYCLES » a conclu diverses transactions avec des parties liées.

Toutes les transactions ont été réalisées aux conditions du marché.

Sociétés	Solde	Note	Achats	Ventes	Produit de participation	Participation	Règlements	Solde
	Au		Au	Au	Au	Au	Au	Au
	31/12/2021		2022	2022	2022	2022	2022	31/12/2022
	(1)		(2)	(3)			(4)	(1) +(2) +(3) +(4)
- Fournisseur TUNINDUSTRIES	3 499 672		12 679 668				-9 404 040	6 775 300
- Compte débiteurs divers TUNINDUSTRIES	358 431			201 501	1 498 500		-196 618	1 861 814
PARTICIPATION TUNINDUSTRIES	99 900							99 900
PARTICIPATION AFRICA PACK	25 500					6 500		32 000
-Fournisseur MDS AGIL Hergla	18 732		290 052				-287 538	21 246
<b>TOTAL</b>	<b>4 002 235</b>		<b>12 969 720</b>	<b>0</b>	<b>1 498 500</b>	<b>0</b>	<b>-9 888 196</b>	<b>8 790 260</b>

## NOTE 13–NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 Décembre 2022, les engagements hors bilan de la société « Euro-cycles » sont :

### I- ENGAGEMENTS DONNES

#### I.1 Engagements bancaires donnés

Banques	Engagement	Montant en DT	Hypothèque	Superficie en m <sup>2</sup>	Rang
STB	CREDIT DE GESTION : Accréditifs + F import	30 337 000,000	Totalité du Lot 44 ( ancien lot 25 ) TF 177063 Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 ) TF 177062	6 424 5 909	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>
	CREDIT DE GESTION (Financement import)	30 000 000,000	Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 D		
	CREDIT DE GESTION : Facilité de caisse	2 800 000,000	Nantissement sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis à la Z.I KALAA KEBIRA Sousse		
UIB	CREDIT DE GESTION : (Financement import)	8 000 000,000	Nantissement en rang utile sur le matériel de 2 662 154 DT	6 424	utile
			Totalité du Lot 44 ( ancien lot 25 ) TF 177063 Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 ) TF 177062	5 909	utile
AMEN BANK	CREDIT DE GESTION : (Accréditifs + F import)	26 000 000,000	Totalité du Lot 44 ( ancien lot 25 ) TF 177063 Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 ) TF 177062	6 424 5 909	utile utile

#### I.2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

Une caution solidaire est donnée par la société mère EUROCYCLE au profit de sa filiale TUNINDUSTRIES détaillée comme suit :

Banques	Engagement	Montant en DT
UIB	Crédit de gestion	3 000 000
UIB	Crédit à moyen Terme d'investissement	4 202 000

## II- Engagements Bancaires reçus

Banques	Engagement	Montant
STB	Garantie Bancaire au profit du fournisseur (SHIMANO ITALY BICYCLE)	2 500 000 USD l'équivalent en TND 7 791 750,000
STB	Garantie Bancaire au profit du fournisseur SRAM CORPORATION	250 000 USD l'équivalent en TND 779 175

### **NOTE 14 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Malgré la reconnaissance et l'obligation de remboursement de la dette établie avec le client MOLHO en date du 17/11/2022, ce dernier n'a pas honoré ses engagements conformément à cet accord.

Dans le but de garantir ses droits, la société EUROCYCLES a intenté une action en justice contre ce client en date du 01/02/2023 auprès des tribunaux de la GRECE.

Mes dames et Messieurs les Actionnaires de la

Société« **EURO-CYCLES – SA** »

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse ;

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Mes dames et Messieurs les Actionnaires ;

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **EURO-CYCLES – SA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **208 798075,003 TND**, un bénéfice net de **16 386 609,276 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **58 825277,683 TND** et une variation négative de trésorerie de **24 171 200,447 TND**.

### **OPINION**

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **QUESTIONS CLES D'AUDIT**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **I. Passifs financiers/ charges financières**

#### Point clé d'audit :

Les dettes bancaires courantes qui s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **110 427 117,117 TND**, représentent le poste le plus important du passif du bilan. (Note **7.3** et **7.4** des états financiers). Les charges financières nettes l'exercice 2022 ont également subi une augmentation de **5 037 859,896 TND** par rapport à l'exercice 2021. (Note **8.3** des états financiers).

#### Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Evaluer et valider les procédures de contrôle interne mises en place par la société EUROCYCLES liées à la gestion financière.
- Procéder à la confirmation directe auprès des organismes prêteurs.
- S'assurer de la justification et de la correcte présentation aux états financiers des soldes des comptes liés aux dettes financières courantes notamment par leurs reconstitutions et leurs rapprochements avec les justificatifs extracomptables.
- Vérifier le calcul des intérêts en respectant les taux et les conditions prévus par les différents contrats de crédit.
- Vérifier la conformité des valeurs des gains et des pertes de change se rattachant à l'ensemble des transactions en devises en application de la Norme Comptable Tunisienne « **NC 15 Norme comptable relative aux opérations en monnaies étrangères** ».

## II. Existence et évaluation des stocks

### Point clé d'audit

Au 31 décembre 2022, les stocks s'élèvent à une valeur nette de **157 599 204,906 TND**, représentant **75%** du total bilan.

Tenant compte de leur valeur importante à l'actif, de leur quantité, de leurs conditions de stockage, de leur rotation et de leur valorisation, l'évaluation des stocks est considérée comme un point clé d'audit.

### Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'examen des procédures de contrôle interne se rattachant à la gestion des stocks et la réalisation des tests clefs pertinents.
- L'examen et le recoupement des états de mouvements des différentes catégories de stocks ainsi que les tests de vérification des consommations et de la production.
- L'assistance aux travaux des inventaires physiques pour les différentes catégories de stocks afin de s'assurer de la bonne application des notes d'inventaire établies par la société notamment par la présence aux différentes opérations de comptage physique.
- L'examen de la valeur des différentes catégories de stocks, en s'assurant de la permanence de la méthode d'évaluation.
- S'assurer de l'application de la méthode de calcul des provisions basées sur l'ancienneté des stocks non mouvementés.
- S'assurer de la réalité des stocks en transit et de leurs réceptions en post clôture.

### **OBSERVATIONS**

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'élément suivant :

Nous attirons votre attention sur la note **13 « événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice »** relative à l'action en justice intentée par la société à l'encontre de son client « MOLHO » en date du 01 Février 2023 pour non-paiement de sa créance constatée au 31/12/2022 d'un montant de **3 016 072,778 TND**.

Suite à cet évènement, la société a provisionné la totalité de sa créance envers son client « MOLHO ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société « EURO-CYCLES – SA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « EURO-CYCLES – SA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

- Des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus,

quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

## **CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMNTATION EN VIGUEUR**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Sousse, le 12/05/2023**

**Les commissaires aux comptes**

**YOSRA CHELLY**

**AHMED EL KAFSI**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société

« EURO-CYCLES » SA

Zone industrielle KalaaKébira, Sousse

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL  
ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A-Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice 2022:**

**A.1 Opérations réalisées avec la société « TUNINDUSTRIES »**

1- Au cours de l'exercice 2022, la société « EURO-CYCLES – SA » a réalisé des opérations d'achats de matières premières auprès de la société« TUNINDUSTRIES-SARL » pour un montant total de **12 679 668,898 TND** se répartissant comme suit :

<b>Opérations</b>	<b>Montant en TND</b>
ACHATS ASSISES	3 299 394,152
ACHATS ROUES	8 793 549,746
ACHATS STRUCTURES	586 725,000
<b>Total</b>	<b>12 679 668,898</b>

Le compte fournisseur « TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2022 un solde créditeur de **6 775 299,537 TND**.

2- Au titre de l'exercice 2022, la société « Euro-cycles » a :

- donné en location des locaux à usage industriels à la société « TUNINDUSTRIES » pour un loyer annuel de **29400TND**.
- facturé des frais administratifs pour un montant global de **172 101,480TND**.
- comptabilisé des revenus de participations pour un total de **1 498 500 TND** suivant PV AGO du 28/04/2022 au titre des dividendes distribués par la société TUNINDUSTRIES.

Le compte débiteur divers «TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2022 un solde débiteur de **1 861 813,930TND**.

## **A.2 Opérations réalisées avec « MDS AGIL HERGLA »**

- Au cours de l'exercice 2022, la société « EURO-CYCLES -SA » a réalisé des opérations d'achats de carburants et des frais d'entretien véhicules auprès de la société « MDS AGIL HERGLA » pour un total de **290 052,303TND**.

Le compte fournisseur « MDS AGIL HERGLA » présente au 31 décembre 2022, un solde créditeur de **21246,256TND**.

## **B- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

**B-1 :** Les obligations et engagements de votre société envers ses dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le directeur général, et le directeur général adjoint ont été fixé par le PV du conseil d'administration du 07/01/2020 et par le contrat de travail du 04/07/2005 pour le directeur général adjoint.

Au cours de l'exercice 2022, les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants ont été réalisés en respectant les décisions sus indiqués détaillés comme suit :

- **Au profit du président du conseil d'administration**
  - Une rémunération annuelle brute de **150 000 TND**.
- **Au profit du directeur Général**
  - Un salaire brut de **416 153,593 TND** y compris les avantages en natures.

○ **Au profit du directeur général adjoint**

- Un salaire brut de **134 218, 772 TND** y compris les avantages en natures ;
- Un intéressement sur le résultat net de l'exercice 2021 pour un montant brut de **1 684 931 TND**.

**B-2** : Au cours de l'exercice 2022, chacun des membres du conseil d'administration a perçu des jetons de présence pour un montant de **8 750 TND** brut et ce conformément à la décision du conseil du 10 Mars 2022.

**Sousse, le 12/05/2023**

**Les commissaires aux comptes**

**YOSRA CHELLY**

**AHMED EL KAFSI**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

***SOCIETE EURO CYCLES***

Siège social: Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société «EURO CYCLES » publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme YOSRA CHELLY et M. AHMED EL KAFSI.

**Bilan consolidé**  
**(Exprimé en Dinars)**

*Exercice clos le 31 Décembre*

	Notes	2022	2021
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>	<b>3</b>		
Immobilisations Incorporelles		92 280,048	89 033,473
➤ <i>Moins Amortissements</i>		-85 259,652	-79 235,206
	<b>3.1</b>	<b>7 020,396</b>	<b>9 798,267</b>
Immobilisations Corporelles		32 369 258,314	27 807 485,883
➤ <i>Moins Amortissements</i>		-12 166 433,408	-10 430 198,947
	<b>3.1</b>	<b>20 202 824,906</b>	<b>17 377 286,936</b>
Immobilisations Financières		212 832,000	71 550,000
➤ <i>Moins Provisions</i>		0,000	0,000
	<b>3.2</b>	<b>212 832,000</b>	<b>71 550,000</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>20 422 677,302</b>	<b>17 458 635,203</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		0,000	0,000
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>20 422 677,302</b>	<b>17 458 635,203</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	<b>4</b>	168 397 036,979	126 295 205,620
➤ <i>Moins Provisions</i>		-861 703,584	-1 204 219,429
	<b>4.1</b>	<b>167 535 333,395</b>	<b>125 090 986,191</b>
Clients et Comptes Rattachés		21 150 067,845	33 324 300,881
➤ <i>Moins Provisions</i>		-3 120 938,782	-104 866,004
	<b>4.2</b>	<b>18 029 129,063</b>	<b>33 219 434,877</b>
Autres actifs courants	<b>4.3</b>	<b>9 759 493,578</b>	<b>13 161 259,856</b>
Placements & autres actifs financiers	<b>4.4</b>	<b>86 609,134</b>	<b>3 113 200,000</b>
Liquidités & Equivalents de liquidités	<b>4.5</b>	<b>7 085 561,544</b>	<b>25 809 586,806</b>
<b>Total des actifs courants</b>		<b>202 496 126,714</b>	<b>200 394 467,730</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>222 918 804,016</b>	<b>217 853 102,933</b>

**Bilan consolidé**  
**(Exprimé en Dinars)**

*Exercice clos le 31 Décembre*

Notes	2022	2021
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b>5</b>	
Capital social	9 801 000,000	8 910 000,000
Réserves consolidés	34 919 269,013	24 114 505,945
Intérêts minoritaires	883,884	767,701
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>44 721 152,897</b>	<b>33 025 273,646</b>
Résultat de l'exercice	16 628 745,381	26 619 458,351
Résultat de l'exercice minoritaires	1 493,160	1 616,184
<b>Total des capitaux propres et minoritaires</b>	<b>61 351 391,438</b>	<b>59 646 348,181</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>	<b>6</b>	
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	5 434 282,312	5 698 589,835
Provisions	280 838,991	280 838,991
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>5 715 121,303</b>	<b>5 979 428,826</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>7</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>7.1</b>	18 904 067,677
Autres passifs courants	<b>7.2</b>	16 164 672,786
Autres passifs financiers <b>7.3</b>		111 592 690,195
Concours bancaires	<b>7.4</b>	9 190 860,617
<b>Total des passifs courants</b>		<b>155 852 291,275</b>
<b>TOTAL des passifs</b>		<b>152 227 325,926</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>222 918 804,016</b>
		<b>217 853 102,933</b>

**Etat de Résultat consolidé**  
(Exprimé en Dinars)

Exercice clos le 31 Décembre

	Notes	2022	2021
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>8</b>		
Revenus	8.1	161 413 072,231	147 296 151,834
Autres produits d'exploitation	8.2	1 300 480,219	1 836 558,711
Production immobilisée		0,000	0,000
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>162 713 552,450</b>	<b>149 132 710,545</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>8.3</b>		
Variation des stocks des PF et des encours		-2 630 914,888	2 118 921,094
Achats de marchandises consommées		0,000	0,000
Achats d'approvisionnements consommés	8.4	-105 424 547,243	-98 639 506,254
Charges de personnel		-9 391 351,122	-7 877 267,748
Dotations aux amort. et aux provisions		-5 620 035,269	-2 734 530,132
Autres charges d'exploitation	8.5	-13 095 198,644	-9 505 194,394
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-136 162 047,166</b>	<b>-116 637 577,434</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8.6</b>	<b>26 551 505,284</b>	<b>32 495 133,111</b>
Charges financières nettes		-6 645 679,604	-988 360,703
Produits des placements		250 266,244	279 614,120
Autres gains ordinaires		51 145,130	41 947,299
Autres pertes ordinaires		-36 832,013	-6,998
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>20 170 405,041</b>	<b>31 828 326,829</b>
Impôt sur les bénéfices		-3 540 166,500	-5 207 252,294
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>16 630 238,541</b>	<b>26 621 074,535</b>
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0,000	0,000
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>8.7</b>	<b>16 630 238,541</b>	<b>26 621 074,535</b>
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		0,000	0,000
<b>Résultats après modifications comptables</b>		<b>16 630 238,541</b>	<b>26 621 074,535</b>
Intérêts minoritaires		-1 493,160	-1 616,184
<b>Résultats après intérêts minoritaires (IM)</b>		<b>16 628 745,381</b>	<b>26 619 458,351</b>

**Etat des flux de trésorerie consolidé**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

*Exercice clos le 31 Décembre*

Notes	2022	2021
12		
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>16 630 238,541</b>	<b>26 621 074,535</b>
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	5 620 035,269	2 734 530,132
*Reprise sur provisions	-1 204 219,429	-1 771 883,809
* Variation des :		
- stocks	-42 145 826,643	-82 047 191,423
- créances	12 174 233,036	5 060 248,578
- autres actifs	3 401 766,278	-12 282 462,429
+ fournisseurs et autres dettes	-46 265 348,643	56 354 697,751
-Modifications comptables	0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>-51 789 121,591</b>	<b>-5 330 986,665</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 565 019,006	-6 342 112,730
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,000	0,000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-141 282,000	-39 650,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0,000	23 500,000
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement</b>	<b>-4 706 301,006</b>	<b>-6 358 262,730</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Placements	3 000 000,000	-3 035 800,000
Dividendes et autres distributions	-14 881 200,000	-13 500 650,000
Encaissements provenant des emprunts	122 080 774,797	89 475 510,502
Remboursement d'emprunts	-81 428 664,468	-54 171 353,178
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités de financement</b>	<b>28 770 910,329</b>	<b>18 767 707,324</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-27 724 512,268</b>	<b>7 078 457,929</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>25 619 213,195</b>	<b>18 540 755,266</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>-2 105 299,073</b>	<b>25 619 213,195</b>

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE :**

Le Groupe « **EURO-CYCLES** » est constitué d'une société mère « **EURO-CYCLES** », et d'une société sous contrôle exclusif « **TUNINDUSTRIES** » avec une participation directe de 99.9% du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle été subséquemment amendée et complétée.

### **Présentation de la société mère « EURO-CYCLES »**

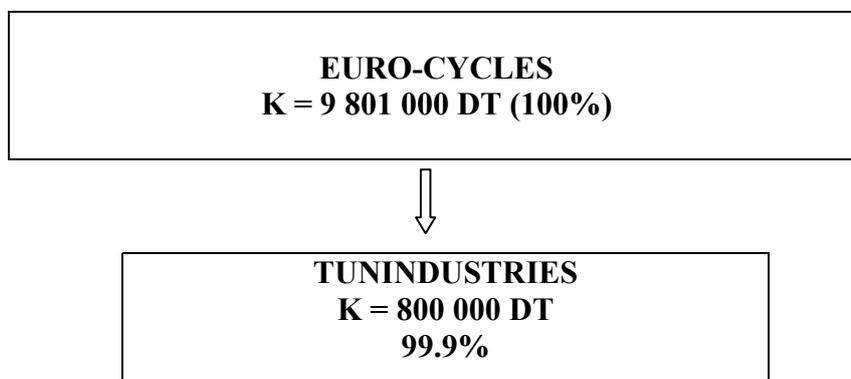
#### **Structure du Capital au 31/12/2022 :**

- Capital Social : 9 801 000 Dinars Tunisiens
- Nombre d'actions : 9 801 000 actions
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinar Tunisien
- Forme des actions : Nominatives
- Catégorie des actions : Ordinaires

#### **Activité du groupe :**

Le groupe « **EURO-CYCLES** » a pour objet, la fabrication, le montage, la vente, et tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

#### **Organigramme du groupe « EURO CYCLES » :**



## **NOTE 2 : REFERENTIEL ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES :**

### **2.1. REFERENTIEL**

Les comptes du groupe " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 décembre 2021.

Le Groupe **EURO-CYCLES** a adopté le modèle autorisé de présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie prévu par la norme comptable tunisienne générale NC01.

Les états financiers consolidés du Groupe **EURO-CYCLES** ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 Décembre 2022.

### **2.2. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amortis linéairement sur la base de leurs durées de vie respectives.

	<b>TAUX</b>
- Logiciel	33,33%
- Site web	33,33%
- Construction	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Matériel de transport	20%
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Equipements du bloc social	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

Les dividendes des titres de participations sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts sur placement financiers à long terme ou à court terme (obligations, bons de trésors, etc....) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- Les stocks sont évalués initialement à leurs coûts, les sociétés du Groupe **EURO-CYCLES** utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrée et de sorties des stocks.

Les stocks sont évalués au 31 Décembre 2022 comme suit :

- Les matières premières et consommables sont valorisées au cout d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- Les stocks de produits finis sont valorisés au cout moyen de production.

-Les liquidités et équivalents de liquidités sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidité et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

### **2.3. METHODE DE CONSOLIDATION**

- **Périmètre de consolidation** : le périmètre de consolidation du groupe **EURO-CYCLES** comprend :

- **La société mère : EURO CYCLES SA**

- **La société FILIALE : TUNINDUSTRIES**

- **Méthode de consolidation : l'intégration globale** : cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « EURO-CYCLES SA ». Elle consiste :

- au niveau du bilan : à remplacer la valeur comptable des titres (postes titres de participations dans le bilan de la société mère) par des éléments d'actifs et de passifs après élimination et retraitement des comptes en normes comptables tunisiennes et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires.

- au niveau de l'état de résultat : à reprendre tous les postes de charges et de produits après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT puis à répartir en résultat consolidés, ce qui revient aux minoritaires.

-à l' élimination des opérations internes : les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes du groupe **EURO-CYCLES** sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Les états financiers du groupe " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

#### **2.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE**

Les soldes des créances et des dettes du groupe « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 Décembre 2022, libellés en devise sont convertis pour leur contre-valeur en dinars, sur la base du cours de change à la date de la clôture du mois de Décembre 2022, soit **1 € =3,3102 TND** et **1 \$ = 3,1101 TND**.

#### **NOTE 3 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2022 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

**3-1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN
	V. brute	Acquisitions	Reclassements	V. brute	C. Amort.	Dotations	Reprises	C. Amort.	au
	au	& ajouts	& Cessions	au	au	au	au	au	31/12/2022
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	(9)=(4)-(8)
(1)	(2)	(3)	(4) = (1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5)+(6)-(7)	(9)=(4)-(8)	
- Logiciels	86 632,973	3 246,575		89 879,548	76 834,706	6 024,446		82 859,152	7 020,396
- Site web	2 400,500			2 400,500	2 400,500			2 400,50	0,000
<b>TOTAL IMMO. INCORPORELLES</b>	<b>89 033,473</b>	<b>3 246,575</b>	<b>0,000</b>	<b>92 280,048</b>	<b>79 235,206</b>	<b>6 024,446</b>	<b>0,000</b>	<b>85 259,652</b>	<b>7 020,396</b>
- Terrain	3 593 853,637			3 593 853,637	-	-	-	-	3 593 853,637
- Constructions	12 631 552,367		-21 600,086	12 609 952,281	2 736 178,370	637 212,647		3 373 391,017	9 236 561,264
- Matériel industriel	6 218 136,085	1 045 486,298		7 263 622,383	4 290 077,744	480 869,705		4 770 947,449	2 492 674,934
- Outillage industriel	324 041,875	1 428,667		325 470,542	248 041,484	23 904,417		271 945,901	53 524,641
- Matériel de transport	2 449 309,911	652 293,050		3 101 602,961	1 678 808,821	376 221,421		2 055 030,242	1 046 572,719
- Installations générales, A. & A. divers	1 697 401,938	13 750,970		1 711 152,908	896 977,128	134 105,999		1 031 083,127	680 069,781
- Mobilier et matériel de bureau	204 281,829	4 262,968		208 544,797	179 073,749	16 807,121		195 880,870	12 663,927
- Equipement du bloc social	53 965,933			53 965,933	42 627,947	7 437,000		50 064,947	3 900,986
- Matériel informatique	360 315,944	36 110,170		396 426,114	317 719,904	32 546,951		350 266,855	46 159,259
- Matériel de transport à statut juridique particulier	274 626,364			274 626,364	40 693,800	27 129,200		67 823,000	206 803,364
- Construction en cours	0,000	2 808 440,308	21 600,086	2 830 040,394	-	-	-	-	2 830 040,394
<b>TOTAL IMMO. CORPORELLES</b>	<b>27 807 485,883</b>	<b>4 561 772,431</b>	<b>0,000</b>	<b>32 369 258,314</b>	<b>10 430 198,947</b>	<b>1 736 234,461</b>	<b>0,000</b>	<b>12 166 433,408</b>	<b>20 202 824,906</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 896 519,356</b>	<b>4 565 019,006</b>	<b>0,000</b>	<b>32 461 538,362</b>	<b>10 509 434,153</b>	<b>1 742 258,907</b>	<b>0,000</b>	<b>12 251 693,060</b>	<b>20 209 845,302</b>

### **3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières du groupe EURO-CYCLES ont totalisé au 31 Décembre 2022 un solde net de **212 832,000TND** contre un solde de **71 550,000 DT** au 31 Décembre 2021 ,qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
Participation AFRICA PACK	32 000,000	25 500,000
Prêts au personnel	140 432,000	31 650,000
Cautionnements	40 400,000	14 400,000
<b>Total</b>	<b>212 832,000</b>	<b>71 550,000</b>

### **NOTE 4 : ACTIFS COURANTS**

Ce poste présente un solde net au 31 Décembre 2022 de **202 496 126,714 TND** contre un solde de **200 394 467,730 TND** au 31 Décembre 2021, qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
Stocks	168 397 036,979	126 295 205,620
Clients et comptes rattachés	21 150 067,845	33 324 300,881
Autres actifs courants	9 759 493,578	13 161 259,856
Placements et autres actifs financiers	86 609,134	3 113 200,000
Liquidités, équivalents de liquidités	7 085 561,544	25 809 586,806
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>206 478 769,080</b>	<b>201 703 553,163</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>-3 982 642,366</b>	<b>-1 309 085,433</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>202 496 126,714</b>	<b>200 394 467,730</b>

### **4.1. STOCKS**

Les valeurs nettes en stocks s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **167 535 333,395 TND** contre **125 090 986,191TND** au 31 Décembre 2021. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
- Stocks	168 148 067,969	126 251 210,336
- Annulation marge inter-groupe	248 969,010	43 995,284
<b>Total brut</b>	<b>168 397 036,979</b>	<b>126 295 205,620</b>
- Moins provisions stocks	-861 703,584	-1 204 219,429
<b>Total net</b>	<b>167 535 333,395</b>	<b>125 090 986,191</b>

#### **4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique présente un solde net de **18 029 129,063 TND** au 31 Décembre 2022 contre un solde de **33 219 434,877 TND** au 31 Décembre 2021, soit une diminution de **15 190 305,814 TND** par rapport à l'exercice précédent qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
- Clients ordinaires	24 804 428,600	36 719 105,918
- Clients douteux	3 120 938,782	104 866,004
- Annulation compte inter-groupe	-6 775 299,537	-3 499 671,041
<b>Solde du compte " Clients "</b>	<b>21 150 067,845</b>	<b>33 324 300,881</b>
- Provision pour dépréciation des clients	-3 120 938,782	-104 866,004
<b>Total</b>	<b>18 029 129,063</b>	<b>33 219 434,877</b>

#### **4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le poste des autres actifs courants totalise **9 759 493,578TND** au 31 Décembre 2022 contre **13 161 259,856 TND** au 31 Décembre 2021 enregistrant une diminution de **3 401 766,278 TND**. Il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
- Débiteurs divers	1 876 313,930	369 930,853
- Fournisseurs, avances et acomptes	3 731 150,037	11 387 350,589
- Etat, impôts et taxes	4 934 716,980	1 496 945,264
- Prêt au personnel	12 200,000	8 750,000
- Fournisseurs débiteurs	4 205,831	0,000
- Produits à recevoir	1 008 813,060	120 771,848
- Charges constatées d'avance	53 907,670	135 942,155
- Annulation compte inter groupe (produit à recevoir)	-1 861 813,930	-358 430,853
<b>Total</b>	<b>9 759 493,578</b>	<b>13 161 259,856</b>

#### **1.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Les placements et autres actifs financiers s'élevant à **86 609,134 TND** au 31 Décembre 2022 se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
- Valeurs mobilières de placement	0,000	3 000 000,000
- Échéance à moins d'un an sur prêt NC	48 826,000	113 200,000
-FCP capital plus	37 783,134	0,000
<b>Total</b>	<b>86 609,134</b>	<b>3 113 200,000</b>

#### **4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2022 s'élève à **7 085 561,544TND** et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
- Banques	6 717 199,725	23 940 664,326
- Régies d'avances et d'accréditifs	366 532,747	1 857 596,395
- Caisses	1 798,103	9 976,148
- Autres organismes financiers	30,969	1 349,937
<b>Total</b>	<b>7 085 561,544</b>	<b>25 809 586,806</b>

#### **NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES**

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2022 un solde de **61 351 391,438 TND** s'analysant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>Variations</b>	<b>Solde au 31/12/2022</b>
- <b>Capital social</b>	<b>8 910 000,000</b>	<b>891 000,000</b>	<b>9 801 000,000</b>
Réserves (1)	900 990,000	699 300,000	1 600 290,000
Résultats reportés (2)	23 213 515,945	10 105 463,068	33 318 979,013
- <b>Réserves consolidés (1) + (2)</b>	<b>24 114 505,945</b>	<b>10 804 763,068</b>	<b>34 919 269,013</b>
- <b>Intérêts minoritaires</b>	<b>767,701</b>	<b>116,183</b>	<b>883,884</b>
- <b>Résultat de la période</b>	<b>26 619 458,351</b>	<b>-9 990 712,970</b>	<b>16 628 745,381</b>
- <b>Résultat de l'exercice des minoritaires</b>	<b>1 616,184</b>	<b>-123,024</b>	<b>1 493,160</b>
<b>Total</b>	<b>59 646 348,181</b>	<b>1 705 043,257</b>	<b>61 351 391,438</b>

\*Suivant le procès-verbal de l'AGE de la société « **EURO-CYCLES** » du 22 Avril 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de **8 910 000 TND** à **9 801 000 TND**, par incorporation des réserves d'un montant de **891 000 TND** à prélever sur les résultats reportés, et ce par l'émission de **891 000** actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de **1 TND** chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle gratuite pour 10 actions anciennes.

\*Suivant le procès-verbal de l'AGE de la société « **TUNINDUSTRIES** » du 28 Avril 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **700 000 TND**, pour le porter de **100 000 TND** à **800 000 TND**, et ce par incorporation d'une partie des résultats

reportés. Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 7000 parts nouvelles d'une valeur nominale de 100 dinars attribuées gratuitement aux associés au prorata de leur participation dans le capital comme suit :

- Mr HABIB ESSAYAH 07 parts nouvelles
- La société EURO-CYCLES 6 993 parts nouvelles

---

**Total égal au nombre des parts attribués** **7 000 parts nouvelles**

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31-12-2022**

Désignation	AU 31-12-2021 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2021	Distribution des dividendes	Augmentation du capital	Résultat de l'exercice 2022	Retraitements	Au 31-12-2022
	1	2	3	4	5	6	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)
<b>- Capital Social</b>	<b>8 910 000,000</b>			<b>891 000,000</b>			<b>9 801 000,000</b>
Réserves (1)	900 990,000			699 300,000			1 600 290,000
Résultats reportés (2)	23 213 515,945	26 619 458,351	-14 879 700,000	-1 590 300,000		-43 995,284	33 318 979,012
<b>-Réserves consolidés (1) + (2)</b>	<b>24 114 505,945</b>	<b>26 619 458,351</b>	<b>-14 879 700,000</b>	<b>-891 000,000</b>			<b>34 919 269,012</b>
<b>- Intérêts des minoritaires</b>	<b>767,701</b>	<b>1 616,184</b>	<b>-1 500,000</b>				<b>883,885</b>
<b>-Résultat de l'exercice Groupe</b>	<b>26 619 458,351</b>	<b>-26 619 458,351</b>			<b>16 628 745,381</b>		<b>16 628 745,381</b>
<b>- Résultat de l'exercice des minoritaires</b>	<b>1 616,184</b>	<b>-1 616,184</b>			<b>1 493,160</b>		<b>1 493,160</b>
<b>♠ Total</b>	<b>59 646 348,181</b>	<b>0,000</b>	<b>-14 881 200,000</b>	<b>0,000</b>	<b>16 630 238,541</b>	<b>-43 995,284</b>	<b>61 351 391,438</b>

## **NOTE 6 : PASSIFS NON COURANTS**

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un solde de **5 715 121,303 TND**, se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
Emprunts	5 434 282,312	5 698 589,835
Provisions pour risques et charges	280 838,991	280 838,991
<b>Total</b>	<b>5 715 121,303</b>	<b>5 979 428,826</b>

## **NOTE 7 : PASSIFS COURANTS**

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **155 852 291,275TND**. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	18 904 067,677	67 320 404,178
Autres passifs courants	16 164 672,786	14 473 202,926
Autres passifs financiers	111 592 690,195	70 243 345,211
Concours bancaires	9 190 860,617	190 373,611
<b>Total</b>	<b>155 852 291,275</b>	<b>152 227 325,926</b>

### **7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent **18 904 067,677 TND** au 31 Décembre 2022.

Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
- Fournisseurs d'exploitation	20 564 919,205	67 829 150,513
- Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	5 114 448,009	2 990 924,706
- Annulation compte inter-groupe	-6 775 299,537	-3 499 671,041
<b>Total</b>	<b>18 904 067,677</b>	<b>67 320 404,178</b>

## **7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique totalisant **16 164 672,786TND** au 31 Décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
-Clients avances et acomptes	3 717 921,727	4 178 412,315
- Etats, impôts et taxes	4 799 906,785	6 314 134,030
- Charges à payer	3 479 171,531	1 980 923,741
- Créiteurs divers	870 227,263	889 874,192
- Personnel, rémunérations dues	835 890,025	832 441,214
- CNSS	539 836,622	566 885,457
- Actionnaires - Dividendes à payer	3 783 532,763	68 962,830
-Annulation compte inter groupe	-1 861 813,930	-358 430,853
<b>Total</b>	<b>16 164 672,786</b>	<b>14 473 202,926</b>

## **7.3. Autres passifs financiers**

Cette rubrique totalisant **111 558 867,141 TND** au 31 Décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
- Emprunts liés au cycle d'exploitation	111 079 993,690	69 820 429,651
- Échéances à moins d'un an	33 823,054	376 969,241
- Intérêts courus	478 873,451	45 946,319
<b>Total</b>	<b>111 558 867,141</b>	<b>70 243 345,211</b>

## **7.4. CONCOURS BANCAIRES**

Cette rubrique totalisant **9 190 860, 617 TND** au 31 Décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
Concours bancaires	9 190 860,617	190 373,611
<b>Total</b>	<b>9 190 860,617</b>	<b>190 373,611</b>

## NOTE 8 : LES POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

### Analyse de l'état de résultat :

L'analyse comparative de l'état de résultat à la date du 31 Décembre 2022 et 2021 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Au 31 Décembre 2022		Au 31 Décembre 2021		Variation
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>	<b>162 713 552,450</b>	<b>100</b>	<b>149 132 710,545</b>	<b>100</b>	<b>13 580 841,905</b>
Revenus	161 413 072,231	100	147 296 151,834	100	14 116 920,397
Autres produits d'exploitation	1 300 480,219		1 836 558,711		-536 078,492
Production immobilisée	-	-	-	-	-
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>	<b>-136 162 047,166</b>	<b>83,68</b>	<b>-116 637 577,434</b>	<b>78,21</b>	<b>-19 524 469,732</b>
Variation des stocks des P.F. et des encours	-2 630 914,888	1,62	2 118 921,094	-1,42	-4 749 835,982
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-105 424 547,243	64,79	-98 639 506,254	66,14	-6 785 040,989
Charges de personnel	-9 391 351,122	5,77	-7 877 267,748	5,28	-1 514 083,374
Dotation aux amort. et aux provisions	-5 620 035,269	3,45	-2 734 530,132	1,83	-2 885 505,137
Autres charges d'exploitation	-13 095 198,644	8,05	-9 505 194,394	6,37	-3 590 004,250
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>	<b>26 551 505,284</b>	<b>16,32</b>	<b>32 495 133,111</b>	<b>21,79</b>	<b>-5 943 627,827</b>
Charges financières nettes	-6 645 679,604	4,08	-988 360,703	0,66	-5 657 318,901
Produits financiers nets	250 266,244	0,15	279 614,120	0,19	-29 347,876
Autres gains ordinaires	51 145,130	0,03	41 947,299	0,03	9 197,831
Autres pertes ordinaires	-36 832,013	0,02	-6,998	0,00	-36 825,015
<b><u>Résultat des activités ord. avant impôt</u></b>	<b>20 170 405,041</b>	<b>12,40</b>	<b>31 828 326,829</b>	<b>21,34</b>	<b>-11 657 921,788</b>
Impôt sur les sociétés	-3 540 166,500	2,18	-5 207 252,294	3,49	1 667 085,794
<b><u>Résultat des activités ord.après impôt</u></b>	<b>16 630 238,541</b>	<b>10,22</b>	<b>26 621 074,535</b>	<b>17,85</b>	<b>-9 990 835,994</b>
Eléments extraordinaires	0,000	0,00	0,000	0,00	0,000
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>	<b>16 630 238,541</b>	<b>10,22</b>	<b>26 621 074,535</b>	<b>17,85</b>	<b>-9 990 835,994</b>
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-
<b><u>Résultat après modifications comptables</u></b>	<b>16 630 238,541</b>	<b>10,22</b>	<b>26 621 074,535</b>	<b>17,85</b>	<b>-9 990 835,994</b>
Intérêts minoritaires	-1 493,160	<b>0,00</b>	-1 616,184	<b>0,00</b>	123,023
<b><u>Résultat après intérêts minoritaires</u></b>	<b>16 628 745,381</b>	<b>10,22</b>	<b>26 619 458,351</b>	<b>17,85</b>	<b>-9 990 712,971</b>

### **8.1. LES REVENUS**

Les revenus du " GROUPE EURO-CYCLES " s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **161 413 072,231TND** contre **147 296 151,834 TND** au 31 Décembre 2021, enregistrant ainsi une augmentation de **14 116 920,397TND** représentant 9,58%.

Désignation	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
- Ventes vélos	143 880 803,984	129 979 694,758
- Ventes accessoires	17 386 649,590	17 022 835,276
- Ventes jantes	10 751 624,890	7 985 193,287
-Cadres et fourches	1 928 044,008	3 643 647,528
-Triporteurs	145 618,657	276 462,000
- Annulation opération inter-groupe	-12 679 668,898	-11 611 681,015
<b>Total</b>	<b>161 413 072,231</b>	<b>147 296 151,834</b>

### **8.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation du " GROUPE EURO-CYCLES " s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **1 300 480,219 TND** contre **1 836 558,711 TND** au 31 Décembre 2021, enregistrant ainsi une diminution de **536 078,492 TND** représentant 29,19%.

Désignation	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
-Autres produits d'exploitation EC	1 501 981,699	2 013 628,051
-Annulation loyers et frais administratifs facturés par EC à TN	-201 501,480	-177 069,340
	<b>1 300 480,219</b>	<b>1 836 558,711</b>

### **8.3. CHARGES D'EXPLOITATION**

Les charges d'exploitation totalisent **136 162 047,166TND** au 31 Décembre 2022 contre **116 637 577,434TND** au 31 Décembre 2021, soit une augmentation de **19 524 469,732TND** représentant 16,74 %.

Elles représentent par rapport aux produits d'exploitation 83,68% au 31 Décembre 2022, contre 78,21% au 31 Décembre 2021.

Désignation	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Variation des stocks PF et des encours	2 630 914,888	-2 118 921,094
Achat d'approvisionnement consommés	105 424 547,243	98 639 506,254
Charges de personnel	9 391 351,122	7 877 267,748
Dotations aux amort et provisions	5 620 035,269	2 734 530,132
Autres charges d'exploitations	13 095 198,644	9 505 194,394
<b>Total</b>	<b>136 162 047,166</b>	<b>116 637 577,434</b>

#### **8.4 LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES**

Cette rubrique totalise un solde au 31 Décembre 2022 de **105 424 547,243 TND** soit une augmentation par rapport au 31 Décembre 2021 de **6 785 040,989 TND** qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
Achat d'approvisionnement consommés EC	110 185 396,777	101 996 072,153
Achat d'approvisionnement consommés TN	8 167 788,374	8 299 110,400
Annulation achat EC auprès de TN	-12 679 668,898	-11 611 681,015
Variation de la marge	-248 969,010	-43 995,284
<b>Total</b>	<b>105 424 547,243</b>	<b>98 639 506,254</b>

#### **8.5 LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **13 095 198,644 TND** contre **9 505 194,394 TND** au 31 Décembre 2021, soit une variation positive de **3 590 004,250 TND** se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
Autres charges d'exploitations EC	12 707 409,857	9 142 739,307
Autres charges d'exploitations TN	589 290,267	539 524,427
Retraitement pour consolidation	-201 501,480	-177 069,340
<b>Total</b>	<b>13 095 198,644</b>	<b>9 505 194,394</b>

#### **8.6. RESULTAT D'EXPLOITATION**

Au 31 Décembre 2022, Le résultat d'exploitation s'élève à **26 551 505,284 TND** contre **32 495 133.111 TND** au 31 Décembre 2021, enregistrant une variation négative de **5 943 627,827 TND**.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 31 Décembre 2022 un solde compensé de **-6 381 100 ,243 TND**, se détaillant comme suit :

-Charges financières nettes	-6 645 679,604 TND
- Produits des placements	250 266,244 TND
-Autres gains ordinaires	51 145.130 TND
-Autres pertes ordinaires	-36 832,013 TND
<b>TOTAL</b>	<b><u>- 6 381 100,243 TND</u></b>

### **8.7. RESULTAT NET DE L'EXERCICE**

Compte tenu des éléments hors exploitation, de l'impôt sur les sociétés au taux de 15% et de la contribution sociale solidaire au profit de caisse sociales de 3%, le bénéfice net au 31 Décembre 2022 s'élève à **16 630 238,541 TND** contre **26 621 074,535 TND** au 31 Décembre 2021, soit une diminution de **9 990 835,994TND** (soit37,53%).

### **NOTE 9 : ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

Au 31 Décembre 2022, la trésorerie nette dégagée du "**GROUPE EURO-CYCLES**" a atteint **-2 105 299,073TND** contre **25 619 213,195TND** au 31 Décembre 2021, dégageant ainsi une variation négative de trésorerie de **27 724 512,268TND**, ventilée comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation - 51 789 121,591TND
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement - 4 706 301,006 TND
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement28 770 910,329 TND

### **9.1 TRESORERIE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2022**

<b>Désignation</b>	<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>Au 31 Décembre 2021</b>
Liquidités et Equivalents de Liquidités	7 085 561,544	25 809 586,806
-Concours bancaires	9 190 860,617	190 373,611
	<b>-2 105 299,073</b>	<b>25 619 213,195</b>

## NOTE 10 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	Montant 2022	Charges	Montant 2022	Soldes	31/12/2022	31/12/2021
Revenus et autres produits d'exploitation	161 413 072,231	Achats Consommés	105 424 547,243			
Production stockée Production immobilisée ou déstockage	-2 630 914,888					
Autres produits	1 300 480,219					
<b>Total</b>	<b>160 082 637,562</b>	<b>Total</b>	<b>105 424 547,243</b>	<b>Production</b>	<b>160 082 637,562</b>	<b>151 251 631,639</b>
<b>Production</b>	<b>160 082 637,562</b>	Achats Consommés	105 424 547,243	Marge sur cout Matières	54 658 090,319	52 612 125,385
Marge commerciale		Autres charges externes	11 677 616,879			
Marge sur coût matière	54 658 090,319					
<b>Total</b>	<b>54 658 090,319</b>	<b>Total</b>	<b>11 677 616,879</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>42 980 473,440</b>	<b>44 634 533,431</b>
Valeur Ajoutée Brute	42 980 473,440	Impôts et taxes	1 417 581,765			
		Charges de personnel	9 391 351,122			
<b>Total</b>	<b>42 980 473,440</b>	<b>Total</b>	<b>10 808 932,887</b>	<b>Excédent Brut D'exploitation</b>	<b>32 171 540,553</b>	<b>35 229 663,243</b>
Excédent brut d'exploitation	32 171 540,553	Charges ordinaires	36 832,013			
Autres produits ordinaires	51 145,130	Charges financières	6 645 679,604			
Produits financiers	250 266,244	Dotations aux amortissements et aux prov	5 620 035,269			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	3 540 166,500			
<b>Total</b>	<b>32 472 951,927</b>	<b>Total</b>	<b>15 842 713,386</b>	<b>Résultat des activités Ordinaires après IS</b>	<b>16 630 238,541</b>	<b>26 621 074,535</b>
Résultat positif des activités ordinaires après Impôt	16 630 238,541					
<b>Total</b>	<b>16 630 238,541</b>	<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>Résultat net après modification comptable</b>	<b>16 630 238,541</b>	<b>26 621 074,535</b>

**NOTE 11 : TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION**

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2022	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	-2 630 914,888	-2 630 914,888					-2 630 914,888
- Achats consommés	-105 424 547,243	-105 424 547,243					-105 424 547,243
- Charges de personnel	-9 391 351,122	-6 573 945,785	-2 728 187,501	-89 217,836			-9 391 351,122
- Dotations aux amort. et aux provisions	-5 620 035,269	-4 544 360,519	-316 407,986	-759 266,765			-5 620 035,269
- Autres charges d'exploitation	-13 095 198,644	-1 595 545,086	-1 179 476,230	-9 483 206,528	-319 120,803	-517 849,997	-13 095 198,644
- Charges financières nettes	-6 645 679,604				-6 645 679,604		-6 645 679,604
- Autres pertes ordinaires nettes	-36 832,013					-36 832,013	-36 832,013
<b>Total</b>	<b>-142 844 558,783</b>	<b>-120 769 313,521</b>	<b>-4 224 071,717</b>	<b>-10 331 691,129</b>	<b>-6 964 800,407</b>	<b>-554 682,010</b>	<b>-142 844 558,783</b>

## NOTE 12–NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### I- ENGAGEMENTS DONNES RELATIFS A LA SOCIETE MERE EUROCYCLES

#### I.1 Engagements bancaires donnés

Banques	Engagement	Montant en DT	Hypothèque	Superficie en m <sup>2</sup>	Rang
STB	CREDIT DE GESTION : Accréditifs + F import	30 337 000,000	Totalité du Lot 44 ( ancien lot 25 ) TF 177063 Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 ) TF 177062  Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 D  Nantissement sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fond de commerce sis à la Z.I KALAA KEBIRA Sousse	6 424	1 <sup>er</sup>
	CREDIT DE GESTION (Financement import)	30 000 000,000			
	CREDIT DE GESTION : Facilité de caisse	2 800 000,000			
UIB	CREDIT DE GESTION : (Financement import)	8 000 000,000	Nantissement en rang utile sur le matériel de 2 662 154 DT		
			Totalité du Lot 44 ( ancien lot 25 ) TF 177063 Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 ) TF 177062	6 424	utile
				5 909	utile
AMEN BANK	CREDIT DE GESTION : (Accréditifs + F import)	26 000 000,000	Totalité du Lot 44 ( ancien lot 25 ) TF 177063	6 424	utile
			Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 ) TF 177062	5 909	utile

#### I.2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

Une garantie solidaire est donnée par la société mère EUROCYCLE au profit de sa filiale TUNINDUSTRIES détaillée  
comme suit :

Banques	Engagement	Montant en DT
UIB	Crédit de gestion (FI)	3 000 000
UIB	Crédit à moyen Terme d'investissement	4 202 000

## II- ENGAGEMENTS DONNES RELATIFS A LA FILIALE TUNINDUSTRIES

Banques	Engagement	Montant en TND	Hypothèque	Superficie en m <sup>2</sup>	Rang
STB	CREDIT A MOYEN TERME D'INVESTISSEMENT	2 500 000	Totalité de la propriété sise à KalaaKebira –Sousse objet de titre foncier N°167943 Sousse	2649	1 <sup>er</sup>
UIB	CREDIT A MOYEN TERME D'INVESTISSEMENT	4 202 000	Totalité de la propriété sise à KalaaKebira –Sousse objet de titre foncier N°167943 Sousse  Nantissement en rang utile sur le matériel à acquérir	2649	1 <sup>er</sup>  Utile

**III- ENGAGEMENTS BANCAIRES REÇUS RELATIFS A LA SOCIETE  
MERE EUROCYCLES**

<b>Banques</b>	<b>Engagement</b>	<b>Montant</b>
<b>STB</b>	Garantie Bancaire au profit du fournisseur (SHIMANO ITALY BICYCLE)	2 500 000 USD l'équivalent en TND 7 791 750,000
<b>STB</b>	Garantie Bancaire au profit du fournisseur SRAM CORPORATION	250 000 USD l'équivalent en TND 779 175

**NOTE 13 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE  
DE L'EXERCICE**

Malgré la reconnaissance et l'obligation de remboursement de la dette établie avec le client MOLHO en date du 17/11/2022, ce dernier n'a pas honoré ses engagements conformément à cet accord.

Dans le but de garantir ses droits, la société EUROCYCLES a intenté une action en justice contre ce client en date du 01/02/2023 auprès des tribunaux de la GRECE.

Mes dames et Messieurs les Actionnaires du

**Groupe «EURO-CYCLES»**

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse ;

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du «Groupe EURO-CYCLES», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net de bilan de **222 918 804,016TND**, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de **16 628 745,381 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **61 351 391,438TND** et une variation négative de trésorerie de **27 724 512,268 TND**.

**OPINION**

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « Groupe EURO-CYCLES » au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **QUESTIONS CLES D'AUDIT**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **I. Passifs financiers/ charges financières**

#### Point clé d'audit :

Les dettes bancaires courantes qui s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **110 427 117,117 TND**, représentent le poste le plus important du passif du bilan. (Note 7.3 et 7.4 des états financiers). Les charges financières nettes l'exercice 2022 ont également subi une augmentation de **5 037 859,896 TND** par rapport à l'exercice 2021. (Note 8.3 des états financiers).

#### Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Evaluer et valider les procédures de contrôle interne mises en place par la société EUROCYCLES liées à la gestion financière.
- Procéder à la confirmation directe auprès des organismes prêteurs.
- S'assurer de la justification et de la correcte présentation aux états financiers des soldes des comptes liés aux dettes financières courantes notamment par leurs reconstitutions et leurs rapprochements avec les justificatifs extra-comptables.
- Vérifier le calcul des intérêts en respectant les taux et les conditions prévus par les différents contrats de crédit.

- Vérifier la conformité des valeurs des gains et des pertes de change se rattachant à l'ensemble des transactions en devises en application de la Norme Comptable Tunisienne « **NC 15 Norme comptable relative aux opérations en monnaie étrangère** ».

## **II. Existence et évaluation des stocks**

### Point clé d'audit

Au 31 décembre 2022, les stocks s'élèvent à une valeur nette de **157 599 204,906 TND**, représentant **75%** du total bilan.

Tenant compte de leur valeur importante à l'actif, de leur quantité, de leurs conditions de stockage, de leur rotation et de leur valorisation, l'évaluation des stocks est considérée comme un point clé d'audit.

### Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'examen des procédures de contrôle interne se rattachant à la gestion des stocks et la réalisation des tests clefs pertinents.
- L'examen et le recoupement des états de mouvements des différentes catégories de stocks ainsi que les tests de vérification des consommations et de la production.
- L'assistance aux travaux des inventaires physiques pour les différentes catégories de stocks afin de s'assurer de la bonne application des notes d'inventaire établies par la société notamment par la présence aux différentes opérations de comptages physiques réalisés par la société.
- L'examen de la valeur des différentes catégories de stocks, en s'assurant de la permanence de la méthode d'évaluation.
- S'assurer de l'application de la méthode de calcul des provisions basées sur l'ancienneté des stocks non mouvementés.
- S'assurer de la réalité des stocks en transit et de leurs réceptions en post clôture.

## **OBSERVATIONS**

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'élément suivant :

Nous attirons votre attention sur la note **13 « événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice »** relative à l'action en justice intentée par la société à l'encontre de son client « MOLHO » en date du 01 Février 2023 pour non-paiement de sa créance constatée au 31/12/2022 d'un montant de **3 016 072,778 TND**.

Suite à cet évènement, la société a provisionné la totalité de sa créance envers son client « MOLHO ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **RAPPORT DE GESTION RELATIF AU GROUPE**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2022 incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 et l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe « EURO-CYCLES » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## **RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers

consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le Groupe avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du Groupe avec la réglementation en vigueur.

**Sousse, le 12/05/2023**

**Les commissaires aux comptes**

**YOSRA CHELLY**

**AHMED EL KAFSI**

# MAC HORIZON 2022 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

## RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » en liquidation qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 16.379.583, un actif net de D : 16.287.226 et un bénéfice de D : 656.960.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » en liquidation, au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation***

Nous attirons l'attention sur la note n°1 des états financiers, qui indique que la durée du fonds fixée à sept ans, est arrivée à terme en mai 2022. Le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 07 Septembre 2022 a décidé la liquidation du fonds et a chargé monsieur MOURAD BEN CHAABENE d'assurer l'opération. L'agrément de liquidation a été obtenu auprès du CMF en date du 28 juin 2022. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>16 353 748</u>	<u>13 152 330</u>
Actions et droits rattachés		1 417 755	11 652 769
Obligations et valeurs assimilées		-	756 165
Titres OPCVM		14 935 993	743 396
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>25 833</u>	<u>2 557 967</u>
Placements monétaires		-	1 499 484
Disponibilités		25 833	1 058 483
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>2</u>	<u>6 239</u>
<b>Autres actifs</b>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>16 379 583</b></u>	<u><b>15 716 536</b></u>

**PASSIF**

<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	77 361	75 268
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	14 996	11 002
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>92 357</b></u>	<u><b>86 270</b></u>

**ACTIF NET**

<b>Capital</b>	7	16 143 337	15 494 161
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		143 889	136 105
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>16 287 226</b></u>	<u><b>15 630 266</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET</b>			
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 379 583</b>	<b>15 716 536</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	465 142	439 055
Dividendes		417 464	437 841
Revenus des obligations et valeurs assimilées		47 678	1 214
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	11 226	7 614
<b>Revenus des prises en pension</b>	10	-	26 528
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		476 368	473 197
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(301 775)	(310 369)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		174 593	162 828
<b>Autres charges</b>	12	(30 704)	(26 723)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		143 889	136 105
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		143 889	136 105
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 625 570	(1 213 287)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(1 052 763)	390 993
Frais de négociation de titres		(59 736)	(85 444)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>656 960</b>	<b>(771 633)</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>656 960</u>	<u>(771 633)</u>
Résultat d'exploitation	143 889	136 105
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 625 570	(1 213 287)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 052 763)	390 993
Frais de négociation de titres	(59 736)	(85 444)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droit de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>656 960</b></u>	<u><b>(771 633)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	15 630 266	16 401 899
En fin d'exercice	16 287 226	15 630 266
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	144 639	144 639
En fin d'exercice	144 639	144 639
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>112,606</b></u>	<u><b>108,064</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>4,20%</b></u>	<u><b>(4,70%)</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

Le fonds est arrivé à échéance le 15 Mai 2022. Le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 07 Septembre 2022 a décidé la liquidation du fonds et a chargé Monsieur MOURAD BEN CHAABENE d'assurer l'opération. L'agrément de liquidation a été obtenu le 28 Juin 2022.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### ***3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 16.353.748 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 634 959</b>	<b>1 417 755</b>	<b>8,70%</b>
TN0002100907	TL	150 825	1 634 959	1 417 755	8,70%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>14 504 696</b>	<b>14 935 993</b>	<b>91,70%</b>
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	7 275	731 814	792 560	4,87%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	106 730	13 772 882	14 143 433	86,84%
	<b>TOTAL</b>		<b>16 139 655</b>	<b>16 353 748</b>	<b>100,41%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>99,84%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2021</u></b>	<b>14 537 645</b>	<b>26 162</b>	<b>(1 411 477)</b>	<b>13 152 330</b>	

**\* Acquisitions de l'exercice**

Actions cotées	3 468 388			3 468 388	
Titres OPCVM	22 929 901			22 929 901	
BTA	3 056 790			3 056 790	

**\* Cessions de l'exercice**

Actions cotées	(14 909 260)			(14 909 260)	(1 040 019)
Titres OPCVM	(9 157 019)			(9 157 019)	(17 955)
BTA	(3 786 790)			(3 786 790)	5 211

**\* Variation des plus ou moins values latentes**

Actions c�t�es			1 205 854	1 205 854
Titres OPCVM			419 716	419 716
<b>* Variation des int�r�ts courus</b>		(26 162)		(26 162)
<hr/>				
<b><u>Soldes au 31 d�cembre</u></b>				
<b><u>2022</u></b>	<b>16 139 655</b>	<b>-</b>	<b>214 093</b>	<b>16 353 748 (1 052 763)</b>

#### Note 5 : Op rateurs cr diteurs

Cette rubrique s' l ve au 31 d cembre 2022   D : 77.361, contre D : 75.268 au 31 d cembre 2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
R�mun�ration fixe du gestionnaire	73 390	71 675
R�mun�ration du d�positaire	3 971	3 593
<b>Total</b>	<b>77 361</b>	<b>75 268</b>

#### Note 6 : Autres cr diteurs divers

Le solde de ce poste s' l ve au 31 d cembre 2022   D : 14.996, contre D : 11.002   la cl ture de l'exercice pr c dent et se d taille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	1 385	1 328
Retenue � la source	636	665
R�mun�ration du CAC	12 975	9 009
<b>Total</b>	<b>14 996</b>	<b>11 002</b>

## Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2021

Montant	15 494 161
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

### Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 625 570
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 052 763)
Frais de négociation de titres	(59 736)
Résultat incorporé à la V.L	136 105

### Capital au 31-12-2022

Montant	16 143 337
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

**Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 465.142, contre D : 439.055 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	372 353	303 444
des titres OPCVM	45 111	134 397
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des BTA	47 678	1 214
<b>TOTAL</b>	<b>465 142</b>	<b>439 055</b>

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D :11.226, contre D : 7.614 au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Intérêts des certificats de dépôt	8 217	2 061
Intérêts des dépôts à vue	3 009	5 553
<b>TOTAL</b>	<b>11 226</b>	<b>7 614</b>

**Note 10 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste présente un solde nul au 31/12/2022 , contre D : 26.528 au 31/12/2021 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 301.775, contre D : 310.369 au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	282 914	290 971
Rémunération du dépositaire	18 861	19 398
<b>Total</b>	<b>301 775</b>	<b>310 369</b>

## Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 30.704, contre D : 26.723 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du CAC	14 556	8 944
Redevance du CMF	15 850	16 301
Services bancaires et assimilés	145	1 269
Autres	153	209
<b>Total</b>	<b>30 704</b>	<b>26 723</b>

## Note 13 : Autres informations

### 13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	3,293	3,272	3,560	4,630	5,150
Charges de gestion des placements	(2,086)	(2,146)	(1,097)	(0,500)	(2,524)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,207</b>	<b>1,126</b>	<b>2,463</b>	<b>4,130</b>	<b>2,625</b>
Autres charges	(0,212)	(0,185)	(0,200)	(0,196)	(0,214)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,995</b>	<b>0,941</b>	<b>2,263</b>	<b>3,934</b>	<b>2,411</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	(0,086)	(0,012)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,995</b>	<b>0,941</b>	<b>2,263</b>	<b>3,848</b>	<b>2,399</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11,239	(8,388)	7,004	(2,434)	(11,605)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,279	2,703	(14,729)	6,447	16,012
Frais de négociation de titres	(0,413)	(0,591)	(0,937)	(0,964)	(1,044)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>3,547</b>	<b>(6,276)</b>	<b>(8,662)</b>	<b>(9,845)</b>	<b>3,363</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,542</b>	<b>5,335</b>	<b>6,399</b>	<b>5,911</b>	<b>5,774</b>
Droit de sortie	-	-	-	0,343	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>3,547</b>	<b>(6,276)</b>	<b>(8,662)</b>	<b>(9,501)</b>	<b>3,363</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	0,529	0,078
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>3,547</b>	<b>(6,276)</b>	<b>(8,662)</b>	<b>(8,972)</b>	<b>3,441</b>
Valeur liquidative	112,606	108,064	113,399	119,798	124,923

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,89%	1,94%	0,94%	0,41%	2,07%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,17%	0,17%	0,16%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,90%	0,85%	1,94%	3,14%	1,97%

### **13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7 ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7 ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

## Etats financiers annuels de SICAV

### POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

#### BILAN au 31 décembre 2022 (unité: Dinars tunisiens )

<u>ACTIF</u>		31/12/2022	31/12/2021
	Notes		
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>113 051 787</b>	<b>76 352 312</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 878 065	4 885 489
b- Obligations et valeurs assimilées		106 173 722	71 466 823
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>30 436 327</b>	<b>25 826 266</b>
a- Placements monétaires	<b>3 - 2</b>	30 085 178	21 980 205
b- Disponibilités	<b>3 - 3</b>	351 149	3 846 061
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3 - 4</b>	<b>50 801</b>	<b>8 031</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>143 538 915</b>	<b>102 186 609</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 5</b>	294 649	206 885
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 6</b>	53 281	42 840
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>347 930</b>	<b>249 725</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 7</b>	135 276 095	96 543 516
<b>CP- 2 Sommes capitalisables (*)</b>		7 914 890	5 393 368
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	<b>3 - 8</b>	-	-
b- Sommes capitalisables de la période	<b>3 - 8</b>	7 914 890	5 393 368
<b>ACTIF NET</b>		143 190 985	101 936 884
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>143 538 915</b>	<b>102 186 609</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(\*\*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 Mai 2022 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

**ETAT DE RESULTAT**  
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2022

(Unité : Dinars tunisiens )

		Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
	<b>Notes</b>		
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>4 – 1</b>	<b>6 589 713</b>	<b>3 909 222</b>
a- Dividendes		243 932	296 191
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 345 781	3 613 031
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4 – 2</b>	<b>1 654 228</b>	<b>2 016 407</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>8 243 941</b>	<b>5 925 629</b>
<b><u>- CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4 – 3</b>	<b>1 043 597</b>	<b>781 131</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>7 200 344</b>	<b>5 144 498</b>
<b><u>- CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4 – 4</b>	<b>195 927</b>	<b>144 267</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 004 417</b>	<b>5 000 231</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>910 473</b>	<b>393 137</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)</b>		<b>7 914 890</b>	<b>5 393 368</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>(910 473)</b>	<b>(393 137)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		61 116	(19 075)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		(79)	(16 719)
Frais de négociation de titre		-	(3 420)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>7 065 454</b>	<b>4 961 017</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2022**  
 (unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>7 065 454</b>	<b>4 961 017</b>
a- Résultat d'exploitation	7 004 417	5 000 231
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	61 116	(19 075)
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	(79)	(16 719)
d- Frais de négociation des titres	-	(3 420)
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>	<b>156 516 885</b>	<b>101 925 691</b>
* Capital	126 993 900	87 756 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	23 510 177	10 704 417
* Régularisation des sommes capitalisables	6 012 808	3 464 374
<b>b- Rachats</b>	<b>(122 328 238)</b>	<b>(85 742 154)</b>
* Capital	(98 922 500)	(73 689 200)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(18 303 403)	(8 981 717)
* Régularisation des sommes capitalisables	(5 102 335)	(3 071 237)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>41 254 101</b>	<b>21 144 554</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
a- En début de l'exercice	101 936 884	80 792 330
b- En fin de l'exercice	143 190 985	101 936 884
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	860 501	719 824
b- En fin de l'exercice	1 141 215	860 501
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>125,472</b>	<b>118,462</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,92%</b>	<b>5,54%</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)**

**PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

**1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

**2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- a) Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b) Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c) Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2.3. Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3-Note sur le bilan :

#### 3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	code ISIN	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% actif	% actif net	Note / garantie
<b>Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>			<b>102 648 550</b>	<b>106 173 722</b>	<b>70,46%</b>	<b>70,63%</b>	
<b>Titres émis par le Trésor</b>			<b>68 806 000</b>	<b>70 885 744</b>	<b>46,57%</b>	<b>46,69%</b>	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	TNJP2LP1CVE1	7 000	7 000 000	7 064 553	4,92%	4,93%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	150 000	15 000 000	15 370 323	10,71%	10,73%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	75 000	7 500 000	7 937 063	5,53%	5,54%	
EMP NAT 22 1T CCTF	TN5XXZZ454U2	75 000	7 500 000	7 932 312	5,53%	5,54%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 354 893	7,21%	7,23%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	5 000	500 000	519 507	0,36%	0,36%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	520 493	0,36%	0,36%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	60 000	6 000 000	6 131 566	4,27%	4,28%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	90 000	9 000 000	9 187 851	6,40%	6,42%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	2 000	1 806 000	1 832 427	1,28%	1,28%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	24 000	2 400 000	2 420 252	1,69%	1,69%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	16 000	1 600 000	1 614 504	1,12%	1,13%	
<b>Titres émis par des sociétés</b>			<b>33 842 550</b>	<b>35 287 978</b>	<b>23,89%</b>	<b>23,94%</b>	
BIAT SUB 2022-1 CD TV	TN0000000000	30 000	3 000 000	3 135 216	2,18%	2,19%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A	TN0007780067	10 000	600 000	627 919	0,44%	0,44%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG B	TN0007780075	5 000	500 000	524 323	0,37%	0,37%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	TNO003400348	5 000	66 450	67 189	0,05%	0,05%	
AMEN BANK SUB 2017-1	TN0003400553	10 000	400 000	416 283	0,29%	0,29%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG B TF	TN0003400660	15 000	1 200 000	1 277 915	0,89%	0,89%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG C FX	TN000340678	5 000	500 000	533 273	0,37%	0,37%	
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	25 000	2 500 000	2 626 707	1,83%	1,83%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016	TN0003400538	20 000	400 000	402 696	0,28%	0,28%	
ATB SUBORDONNE 2017	TN0003600640	10 000	600 000	633 600	0,44%	0,44%	
ATL 2018-1	TN0004700753	10 000	200 000	206 112	0,14%	0,14%	BB
ATL 2019-1	TN0004700803	20 000	800 000	805 288	0,56%	0,56%	BBB-
ATL SUB 2017-2 7 ANS 7.9%	TN0004700712	15 000	600 000	608 000	0,42%	0,42%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-2 7	TN0006610430	20 000	800 000	841 844	0,59%	0,59%	BB+
ATTIJARI LEAS SUB 2018-1	TN0006610513	10 000	200 000	207 890	0,14%	0,15%	BB-
BH 2009	TN0001900844	5 000	76 500	76 509	0,05%	0,05%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	TN0001901032	15 000	300 000	314 645	0,22%	0,22%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	TN0001901032	5 000	100 000	104 882	0,07%	0,07%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	TN0001901081	15 000	600 000	632 519	0,44%	0,44%	
BNA SUB 2017-1	TN0003100716	10 000	400 000	414 562	0,29%	0,29%	
BNA SUB 2018-1	TN0003100757	10 000	200 000	205 208	0,14%	0,14%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	TN0001300664	7 500	450 000	488 624	0,34%	0,34%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	TN0001300672	7 500	450 000	483 181	0,34%	0,34%	
CIL 2018/1 5 ANS TX 10.60	TN0004201455	10 000	400 000	432 433	0,30%	0,30%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	TN0004201471	15 000	750 000	754 660	0,53%	0,53%	BBB-

Hannibal LEASE 2016-2	TN0007310337	20 000	400 000	402 340	0,28%	0,28%	BB
HL 2017-2 CATEG B 7 ANS 7	TN0007310410	28 500	1 140 000	1 174 325	0,82%	0,82%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	900 000	955 332	0,67%	0,67%	BB
HL 2018-2	TN0007310493	5 000	200 000	213 861	0,15%	0,15%	BB
HL 2020-02	TN0007310543	30 000	1 800 000	1 820 491	1,27%	1,27%	BB-
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 700 000	1 800 871	1,25%	1,26%	BB+
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3	TN0006720122	10 000	200 000	209 705	0,15%	0,15%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3	TN0006720122	2 500	50 000	52 426	0,04%	0,04%	BB
STB 2010/1	TN0002601045	10 000	199 600	206 185	0,14%	0,14%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	TN0002601144	20 000	800 000	806 076	0,56%	0,56%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	TN0002601151	15 000	600 000	603 906	0,42%	0,42%	
STB SUB 2020-1 CC TF 11%	TN0002601219	20 000	1 200 000	1 271 803	0,89%	0,89%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	TN0002601201	5 000	500 000	531 342	0,37%	0,37%	
STB SUB 2021-1 CA TF	TNWQS0MZ65V8	30 000	3 000 000	3 191 638	2,22%	2,23%	
Tunisie Leasing 2017-1	TN0002101962	20 000	800 000	828 448	0,58%	0,58%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	TN0002101988	10 000	600 000	635 262	0,44%	0,44%	BBB+
TLF 2019-1 CB TF	TN0002102127	4 000	320 000	857 358	0,60%	0,60%	BBB
TLF2019-1 TAUX VAR CATG A	TN0002102119	4 000	160 000	335 345	0,23%	0,23%	BBB
TL SUB 2018	TN0002102077	20 000	800 000	486 702	0,34%	0,34%	BBB-
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	6 000	480 000	166 163	0,12%	0,12%	BB+
UIB 2011-1 CAT B	TN0003900263	20 000	900 000	915 907	0,64%	0,64%	
WIFAK BANK 2022-2	TN0003900264	10 000	1 000 000	1 001 014	0,70%	0,70%	
<b>Titres OPCVM</b>			<b>6 835 564</b>	<b>6 878 065</b>	<b>4,79%</b>	<b>4,80%</b>	
SICAV-BH obligataire	TN0001900752	65 673	6 835 564	6 878 065	4,79%	4,80%	
<b>Total</b>			<b>109 484 114</b>	<b>113 051 787</b>	<b>75,25%</b>	<b>75,43%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>74 181 045</b>	<b>2 169 704</b>	<b>1 563</b>	<b>76 352 312</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Emprunt National émis par l'Etat	35 000 000			35 000 000	
Obligations émises par les sociétés	8 700 000			8 700 000	
Titres OPCVM	3 744 007			3 744 007	
<b>* Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-10 388 550			-10 388 550	
Cessions des Titres OPCVM	-1 802 388			-1 802 388	-79
<b>* Variation des plus ou moins</b>			<b>61 116</b>	<b>61 116</b>	

<u>values latentes</u>					
<u>* Variation des intérêts courus</u>		1 335 290		1 335 290	
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>109 484 114</b>	<b>3 504 994</b>	<b>62 679</b>	<b>113 051 787</b>	<b>-79</b>

### 3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **30 085 178** dinars au 31-12-2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	code ISIN	NJ	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif Net	Emetteur
CD231222/120123BH	2312120123DP	20	8,8	1 992 242	1 995 733	1,39%	1,39%	BH BANK
CD261222/150123BH	2612150123DP	20	8,8	2 988 363	2 991 854	2,08%	2,09%	BH BANK
CD191222/190323BH	1912190322DP	90	9,5	3 434 909	3 444 311	2,40%	2,41%	BH BANK
CD291222/290323UF	2912290323UF	90	10,0	1 960 976	1 962 276	1,37%	1,37%	UNION DE FACTORING
CD211222/210323UF	2112210323UF	90	10,0	980 488	982 873	0,68%	0,69%	UNION DE FACTORING
CD261222/050423UF	2612050423UF	100	10,0	1 956 757	1 959 351	1,37%	1,37%	UNION DE FACTORING
CD231222/230323UF	2312230323UF	90	10,0	1 960 976	1 964 878	1,37%	1,37%	UNION DE FACTORING
CD081222/080323UF	0812080323UF	90	10,2	1 960 405	1 970 964	1,37%	1,38%	UNION DE FACTORING
CD301222/290123UF	3012290123UF	30	10,0	1 986 777	1 987 658	1,38%	1,39%	UNION DE FACTORING
CD191222/190323BTE	1912190323BT	90	9,5	9 814 026	9 840 889	6,86%	6,87%	BTE
CD141222/140323UF	1412140323UF	90	10,0	980 488	984 391	0,69%	0,69%	UNION DE FACTORING
<b>Total Certificats de Dépôt</b>				<b>30 016 407</b>	<b>30 085 178</b>	<b>10,66%</b>	<b>10,69%</b>	

### 3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **351 149** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	351 149	3 846 061
<b>Total</b>	<b>351 149</b>	<b>3 846 061</b>

### 3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **50 801** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Annuité EO BH 2009 échue à encaisser	43 376	-
Compte d'attente "commission bancaire"	29	-
Agios Crédeurs à encaisser	7 396	8 031
<b>Total</b>	<b>50 801</b>	<b>8 031</b>

### 3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **294 649** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Rémunération du gestionnaire à payer	51 997	36 509
Rémunération du distributeur à payer	242 652	170 376
<b>Total</b>	<b>294 649</b>	<b>206 885</b>

### 3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à **53 281** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	11 558	8 094
Honoraires CAC à payer	23 634	18 534
TCL à payer	3 089	1 212
<b>Total</b>	<b>53 281</b>	<b>42 840</b>

### 3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31-12-2021</b>	
Montant	96 543 516
Nombre de titres	860 501
Nombre d'actionnaires	1 492
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant (nominal)	126 993 900
Nombre de titres émis	1 269 939
<b>Rachats effectués</b>	
Montant (nominal)	(98 922 500)
Nombre de titres rachetés	(989 225)
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	61 116
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(79)
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	5 393 368
Régularisation du résultat incorporé à la VL	1 759 433
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	(1 735 271)
Régularisation des sommes non capitalisables des exercices antérieurs	5 182 612
<b>Capital au 31-12-2022</b>	
Montant	135 276 095
Nombre de titres	1 141 215
Nombre d'actionnaires	1 563

(\*) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2022

### 3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2022 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	5 000 231	393 137	1 759 433	7 152 801
Exercice en cours	7 004 417	-	910 473	7 914 890

(\*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 Mai 2022 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

### 4 - Note sur l'état de résultat :

#### 4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de **6 589 713** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des BTA	3 665 902	785 485
Revenus des titres OPCVM	243 932	296 191
Revenus des obligations	2 679 879	2 827 546
<b>TOTAL</b>	<b>6 589 713</b>	<b>3 909 222</b>

#### 4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de **1 654 228** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des placements à termes	82 120	58 867
Intérêts des certificats de dépôts	1 572 108	1 915 505
Intérêts des Billets de trésoreries	-	42 035
<b>Total</b>	<b>1 654 228</b>	<b>2 016 407</b>

#### 4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à **1 043 597** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	184 164	137 847
Rémunération du distributeur	859 433	643 284
<b>Total</b>	<b>1 043 597</b>	<b>781 131</b>

#### 4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à **195 927** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevances CMF	122 776	91 898
Honoraires commissaires aux comptes	28 733	15 498
Autres charges AGO amortis	7 419	7 025
Jetons de présence	15 000	14 974
TCL	21 798	14 672
Contribution sociale de solidarité	200	200
Autres charges	1	-
<b>Total</b>	<b>195 927</b>	<b>144 267</b>

#### 5- Données par action et ratios pertinents :

##### 5.1 Données par action :

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	7,224	6,886	6,638	6,844	6,292
Charge de gestion des placements	0,914	0,908	0,836	0,900	0,951
<b><u>Revenu net de placements</u></b>	<b>6,309</b>	<b>5,978</b>	<b>5,802</b>	<b>5,944</b>	<b>5,341</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,172	0,168	0,177	0,214	0,198
<b><u>Résultat d'exploitation (1)</u></b>	<b>6,138</b>	<b>5,811</b>	<b>5,625</b>	<b>5,730</b>	<b>5,144</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,798	0,457	0,624	-0,072	-0,388
<b><u>Somme capitalisable de l'exercice</u></b>	<b>6,935</b>	<b>6,268</b>	<b>6,249</b>	<b>5,658</b>	<b>4,756</b>
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,054	-0,022	-0,026	0,004	0,066
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	0,000	-0,019	0,063	0,128	0,051
Frais de négociation de titre	0,000	-0,004	-	-	-
<b><u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u></b>	<b>0,053</b>	<b>-0,046</b>	<b>0,037</b>	<b>0,132</b>	<b>0,117</b>
<b><u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u></b>	<b>6,191</b>	<b>5,765</b>	<b>5,662</b>	<b>5,862</b>	<b>5,261</b>
<b><u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u></b>	<b>0,053</b>	<b>-0,046</b>	<b>0,037</b>	<b>0,132</b>	<b>0,117</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,021	0,001	0,009	0,013	-0,004
<b><u>Somme non capitalisable de l'exercice</u></b>	<b>0,075</b>	<b>-0,044</b>	<b>0,046</b>	<b>0,145</b>	<b>0,113</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	4,756	4,028
<b>Valeur liquidative</b>	<b>125,472</b>	<b>118,462</b>	<b>112,239</b>	<b>105,944</b>	<b>104,897</b>

##### 5.2 Ratios pertinents :

Libellé	2022	2021	2020	2019	2018
Actif Net Moyen	122 775 774	91 901 210	70 813 265	65 204 568	64 882 074
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,16%	0,18%	0,20%	0,19%

Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,71%	5,44%	5,72%	5,44%	4,89%
--	-------	-------	-------	-------	-------

---

#### **6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

### **I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### **1. Opinion sur les états financiers**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 9 Décembre 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 143 538 915**, un actif net de **D : 143 190 985** et un bénéfice de **D : 7 065 454** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

#### **3. Paragraphe d'observations**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer à la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 20 180 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **4. Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 Avril 2023

**Le commissaire aux comptes :**

**PROAUDIT**

**Mr. Tarak ZAHAF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**I. Conventions réglementées**

**I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2022**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022**

- Une première convention, conclue avec BH INVEST, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de cette rémunération, s'élève à 184 164 dinars, porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une deuxième convention, conclue avec la BH BANK, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire « BH INVEST ».

- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de cette rémunération, s'élève à 859 433 dinars, porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

## **II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

- Conformément à L'AGE du 16 juin 2016, il est prévu, à partir de l'année 2016, des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité.

Le montant de cette rémunération, s'élève à 15 000 dinars pour l'exercice 2022, porté aux charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Avril 2023

**Le commissaire aux comptes :**

**PROAUDIT**

**Mr. Tarak ZAHAF**